

Ensemble pour développer l'autosuffisance alimentaire



SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE PROVINCIAL À L'HORIZON 2025



Novembre 2016

Ce document peut être amené à être modifié par décision du bureau de l'Assemblée.



Schéma de Développement Agricole Provincial



SOMMAIRE

Introduction

UNE AGRICULTURE CALÉDONNIENNE EN MUTATION

6

4

Partie 1

L'ÉTAT DES LIEUX DU SECTEUR AGRICOLE

1. CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE ET ÉCONOMIQUE 10

- 1.1 Le contexte géographique
- 1.2 Le contexte foncier
- 1.3 La ressource en eau
- 1.4 Les principales activités agricoles
- 1.5 Le contexte de l'agriculture en province Sud

- 1.6 L'environnement
- 1.7 L'économie
- 1.8 Le volet social

2. DIAGNOSTICS DES FILIÈRES 18

- 2.1 La filière bovine
- 2.2 La filière avicole (chair)
- 2.3 La filière céréales et oléoprotéagineux

- 2.4 La filière fruits et légumes
- 2.5 Les autres filières à enjeux

3. DIAGNOSTICS DES THÉMATIQUES TRANSVERSALES 38



SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Partie 2 **LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES**

1. LE CADRE, LES ENJEUX ET LES AMBITIONS DE LA PPAP	42
1.1 La Politique Publique Agricole Provinciale (PPAP)	
1.2 Les priorités de développement	
1.3 La méthode et les objectifs	
2. LES AXES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	46
2.1 L'organisation de l'espace rural	
2.2 La préservation des espaces agricoles	
2.3 La ressource en eau	
2.4 La structuration des filières	
2.5 Les diagnostics agricoles et l'animation de développement local	
2.6 L'agriculture familiale	
3. LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES PAR FILIÈRES	54
3.1 Les orientations par filières prioritaires	
3.2 Les autres filières à enjeux	
4. LA SYNTHÈSE DES OBJECTIFS À L'HORIZON 2025	65

Partie 3

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET DISPOSITIFS DE SOUTIEN

1. LES MESURES EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE EN NOUVELLE-CALÉDONIE	70
1.1 Les baux ruraux	
1.2 Les produits phytopharmaceutiques	
1.3 Les signes de qualité	
1.4 Les soins vétérinaires	
2. LE PLAN D'ACTION PROVINCIAL	74
2.1 Le cadre logique de la PPAP	
2.2 La ressource en eau	
2.3 La connaissance de la fertilisation des sols	
2.4 La lutte biologique	
2.5 Les actions à mener dans les principales filières	
3. LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN À LA PPAP	98
3.1 Les aides financières à l'investissement	
3.2 Les aides directes à l'investissement	
3.3 Les aides indirectes à l'investissement	
3.4 Les aides financières à l'exploitation	
ANNEXES	104
GLOSSAIRE	114

UNE AGRICULTURE CALÉDONIENNE EN MUTATION

L'agriculture calédonienne est en pleine transformation sur les plans politique, économique et dans ses modes de fonctionnement. Des modifications en profondeur s'annoncent pour la majorité des filières du pays. Pour accompagner cette mutation, la province Sud s'est inscrite dans une démarche volontaire et participative avec les autres acteurs publics du secteur, mais aussi les producteurs et, c'est une nouveauté, en prenant en compte l'avis et les préoccupations du consommateur calédonien. En 2014, les Assises provinciales du développement rural ont permis de faire le point et de mettre au jour les forces et les faiblesses des filières agricoles. Le constat est simple : le monde agricole ne peut plus s'affranchir d'une mutation essentielle à sa survie.

Pour conforter sa démarche, la province Sud s'est appuyée sur le dernier recensement général agricole de 2012 (RGA) qui tirait déjà la sonnette l'alarme sur un secteur en souffrance. L'agriculture calédonienne est en déclin, du fait du vieillissement de ses acteurs dont la moyenne d'âge est de 53 ans, du manque d'attractivité du secteur entraînant un exode important, d'un individualisme économique bien ancré, de revenus jugés trop faibles par les jeunes agriculteurs (156 000 F/mois en moyenne) et enfin, par la perte des outils de production.

En 20 ans, la population agricole familiale a diminué de deux tiers, passant de 40 000 à 13 000 personnes sur l'ensemble du pays et de 12 000 à 4 300 en province Sud. Il en est de même pour les salariés permanents non familiaux.

Sous la pression exercée par le développement économique dynamique et l'urbanisation, la moitié des exploitations agricoles du pays a disparu en moins de 20 ans. Les petites et les grandes exploitations sont les plus touchées, alors que celles de moyenne envergure ont augmenté surtout dans le sud-ouest de la province Sud.

Les surfaces agricoles utilisées (SAU) ont diminué d'un quart en province Sud, tandis que les pâturages largement majoritaires, sont restés stables. On note également une forte diminution de la surface agricole entretenue (SAE), -35 % en Nouvelle-Calédonie et -29 % en province Sud.

En 2013, le constat alarmant a été confirmé puisque la production en volume ne peut couvrir les importations de produits agricoles : taux de couverture de 42 % en valeur et 15 % en volume.

Cette accumulation de signaux a conduit la province Sud à réagir pour améliorer à son niveau, l'autosuffisance alimentaire et insuffler une relance à la filière agricole en structurant sa production, ses moyens et ses ressources.

La tenue des « Assises provinciales 2014 du développement rural » est la première étape de ce projet d'envergure. La Politique Publique Agricole Provinciale (PPAP) se veut innovante par la participation des acteurs, ambitieuse dans ses enjeux et généreuse dans ses réformes.

Le consommateur également dans la PPAP

C'est ce pari d'une nouvelle vision qui conduit nécessairement à des changements de grande envergure, car force est de constater que le consommateur calédonien subit les pénuries récurrentes en produits frais : c'est malheureusement l'offre qui fait le marché. Pour la première fois, le consommateur est placé au même titre que le producteur et les autres acteurs de la filière au cœur de la politique agricole de la province. C'est là que réside toute l'originalité de la démarche.



Marché Agriculture responsable devant le supermarché Géant



Assises provinciales du développement rural 2014

Ainsi, un premier rendez-vous a réuni du 27 au 30 octobre 2014, les acteurs du monde rural néo-calédonien : éleveurs, cultivateurs, horticulteurs, aquaculteurs et les institutions à La Foa et à Nouméa dans le cadre des « Assises provinciales 2014 du développement rural » pour une plus grande autosuffisance alimentaire.

Durant quatre jours, sur le mode participatif, plus d'un millier de participants sont intervenus dans les 16 « ateliers filières ». De communes réflexions ont émergé des propositions et de grandes orientations se sont dessinées. À partir de ce socle de travail, les équipes de la direction du Développement Rural (DDR) et de la Chambre d'agriculture ont analysé les données des filières et tracé les grandes lignes de la PPAP. Lors d'un second rendez-vous, le 17 juin 2015 à Bourail, le Président de la province Sud, Philippe Michel, a procédé à la restitution des Assises 2014 où les professionnels sont encore venus en

nombre (plus de 600 personnes). La totalité des orientations et des mesures proposées par secteurs de production, puis par thématiques transversales a été validée par l'assemblée. Au cours de cette rencontre, une première mesure pour l'avenir de l'agriculture a été annoncée : la mise en place du régime des baux ruraux. Ce dernier a été entériné par une loi du pays le 7 avril 2016 au Congrès.

Dès la fin de la restitution des Assises en juin 2015, la DDR a travaillé à l'élaboration d'un nouveau système d'aides provinciales le « dispositif de soutien à la PPAP », qui a été présenté aux professionnels au premier semestre 2016.

Sans attendre sa mise en application, des mesures transitoires aux projets structurants ont été élaborées pour 2016. Ce soutien immédiat et renforcé, proposé aux professionnels volontaires, a fait émerger d'intéressants et significatifs projets dans les filières céréales, fruits et légumes et avicole.

À l'identique de la démarche collective portée par la charte bovine, l'accompagnement d'agrégateurs – outils d'organisation des filières qui peuvent dépasser le champ provincial – est une des clés de la réussite de la PPAP. À ce titre, la Province a soutenu la création de l'Interprofession Fruits et Légumes de Nouvelle-Calédonie (IFEL NC) dans le cadre des réunions de compétitivité filières, organisées par le gouvernement.

De même, afin de créer des synergies possibles entre les filières agricoles des provinces Nord et Sud, les présidents Philippe Michel et Paul Néaoutyine se sont rencontrés à Koné le 21 octobre 2015 où la démarche de la PPAP de la province Sud a été présentée aux délégations.

Aujourd'hui, notre taux de couverture des besoins alimentaires en volume ne dépasse pas les 15 % (avec les produits transformés). Nous avons donc une très forte marge de progression. Pour cela, il y a des réformes essentielles à faire pour développer l'autosuffisance alimentaire.

Nicolas Metzdorf,

Président de la commission du Développement Rural,



2025

Partie



L'état des lieux du secteur agricole

1. CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE ET ÉCONOMIQUE

1.1 Le contexte géographique

Dans le Pacifique Sud, l'agriculture est la base de l'économie de la plupart des îles et archipels. Mais cette dernière repose le plus souvent sur des systèmes agricoles traditionnels, transformés au fil des ans sous l'influence de l'économie de marché. Deux poids lourds dominent le secteur, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

L'agriculture contribue pour 2,4 % du PIB de l'Australie. Ses productions principales destinées à l'export sont la laine, la viande, le blé et le coton.

En Nouvelle-Zélande, environ 55 % du territoire (soit 11,7 millions d'hectares), sont dédiés à l'agriculture, dont plus de 90 % en pâturage. La production est essentiellement orientée vers l'élevage et l'agriculture contribue à hauteur de 5 % au PIB du pays. Elle est aujourd'hui le premier exportateur net mondial de produits laitiers (1).

La Nouvelle-Calédonie s'inscrit dans un entre-deux, à la fois dans une agriculture traditionnelle issue du monde kanak, avec des exploitations et des stations d'élevage de taille moyenne pour trouver

son équilibre entre une agriculture familiale, et une agriculture d'économie de marché. Elle doit se résoudre à de grandes modifications sur le plan géographique qui passent par une réforme du foncier.

La Nouvelle-Calédonie peut miser sur la qualité de ses produits. Mais la bataille se joue d'abord sur son territoire, car il est impératif d'ouvrir les terres publiques et coutumières à l'agriculture et donc au développement économique. La spéculation foncière sur les terres de droit commun est aussi un frein à prendre en considération. Ce sont les enjeux géographiques majeurs pour le développement de la Brousse et la survie de l'agriculture calédonienne.



LE RECENSEMENT GÉNÉRAL DE L'AGRICULTURE (RGA)

Ce recensement est effectué tous les dix ans. Il permet l'actualisation des connaissances du secteur agricole sur un très large éventail de thèmes : nombre d'exploitants et d'exploitations, répartition des surfaces agricoles, nombre d'élevages, niveau d'équipement, emploi. Les données couvrent l'échelle communale, provinciale et l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie.

La Nouvelle-Calédonie a organisé quatre RGA, en 1983, 1991, 2002 et 2012. Le premier avait recensé 12 747 exploitations sur une surface agricole utilisée totale de 292 650 hectares. Celui de 2012 dénombre 4 506 exploitations, sur une surface agricole utilisée de 182 026 hectares.

1.2 Le contexte foncier

En Nouvelle-Calédonie, la terre occupe «une place très importante (...) plus culturelle qu'économique. Car les terres ne sont pas forcément mises en valeur. La pratique de la location agricole (fermage) est d'ailleurs relativement rare (14 % de la Surface Agricole Utile). Ce constat d'un attachement à la terre, sans forcément un souci de rentabilité est particulièrement vérifié sur les terres coutumières. Globalement, les Nouméens perçoivent le reste de la Nouvelle-Calédonie comme un espace où il n'y a pas et où il ne peut y avoir de valeur ajoutée. Très peu d'entreprises s'installent dans les communes de l'intérieur ou dans les îles Loyauté. Se pose alors la question des incitations et des garanties pour que les entreprises s'installent en brousse. »

Cet extrait, issu de l'atelier 8 de NC 2025, résume à lui seul la problématique majeure de l'agriculture en Nouvelle-Calédonie. Le constat est sans appel : le monde rural est en déclin économique.

Évolution de la situation foncière en NC



EN PROVINCE SUD

La majorité des terres agricoles est détenue par les agriculteurs qui les exploitent. Le foncier privé a perdu 15 % de sa surface en 2002 et couvre 112 000 ha. Deux tiers des exploitations sont situées sur 101 300 ha. Le foncier coutumier ne représente plus qu'une faible surface en province Sud. Il diminue de 30 % comme partout sur le territoire, de 9 000 ha il passe à 6 300 ha.

Un quart des exploitations occupent 4 700 ha de terres coutumières. Le foncier domanial progresse de 21 % et atteint 12 200 ha, sur lequel



les exploitations occupent 5 000 ha de terres. Enfin, une centaine d'exploitations sont installées sur un foncier mixte alliant les terres privées, coutumières ou domaniales. Le mode de faire valoir indirect (location) représente 16 000 ha. Depuis une dizaine d'années, les espaces de loisirs sont de plus en plus recherchés en brousse. La pression exercée par ces petits investisseurs privés est forte notamment sur la bande littorale et le long des cours d'eau. Le prix des terrains a tendance à flamber, ce qui n'incite pas les jeunes à s'installer.

1.3 La ressource en eau

La Nouvelle-Calédonie dispose d'une ressource en eau superficielle globalement abondante. Cependant, le relief escarpé de la Grande Terre, la superficie limitée des bassins versants, ses particularités géologiques et climatologiques induisent des contrastes importants dans la répartition de cette ressource. Dans les îles, la ressource est exclusivement souterraine, grâce aux rivières invisibles qui parcourent la roche calcique.

Sur la Grande Terre, la climatologie, la géologie et la topographie permettent de définir trois grandes régions hydrologiques : la côte Est, la côte Ouest et le Sud. « *Le contexte général reste toujours celui de petits bassins versants montagneux à fortes pentes, présentant des temps de transfert hydrique très courts, car la longueur des rivières excède rarement 50 km entre l'amont et l'embouchure. Les conséquences hydrologiques sont la formation de crues éclair, sources d'inondations et de processus érosifs intenses et des étiages parfois sévères.* » (Source : Atlas de la Nouvelle-Calédonie)

Sur la Grande Terre, il tombe en moyenne chaque année 1850 mm de pluie. La ressource en eau est dépendante d'une dynamique hydrologique très rapide. En clair, nous ne possédons pas de nappes phréatiques importantes qui se vident et se rechargent sur des périodes de plusieurs années, comme cela peut être observé en France. Ainsi, les pluies tombées en juillet/août vont conditionner et influencer la période sèche de décembre à avril.

Ces « pluies récentes » jouent un rôle primordial. L'eau tombée dans les massifs montagneux met maximum six mois pour rejoindre le lagon. Entre temps, elle peut se retrouver dans les massifs et les vallées de montagne dans des réservoirs naturels d'eau douce appelés nappes perchées. La montagne joue alors un rôle de filtration. En aval, les nappes alluviales des basses plaines sont alimentées par les cours d'eau et exploitées principalement pour l'agriculture de la côte Ouest. Les besoins en eau potable sont occasionnellement renforcés par des captages à 80 % réalisés en surface.

La gestion intégrée et raisonnée des ressources en eau garantit les droits d'eau octroyés et pérennise le fragile équilibre établi sur chaque cours d'eau. Ainsi, tout nouveau projet de prélèvement d'eau est analysé au regard des activités existantes sur le bassin versant et également du besoin écologique du cours d'eau utile au maintien de la vie et de la faune aquatique.

Les Conseils de l'eau

Depuis 2009, la province Sud soutient les initiatives locales mises en place dans le cadre de Conseils de l'eau.

Ils sont les relais des administrés de la Province et travaillent en partenariat étroit avec la DDR de la province Sud.

Actuellement, il en existe quatre : la Néra (Bourail), Moindou, La Foa (Farino, Saraméa, La Foa) et prochainement La Moindah (Poya).

Les associations d'irrigants

Deux associations syndicales libres gèrent chacune un périmètre irrigué dans les secteurs de la Ouaméa (ASLAHO) et de la Tamoia (ASLAHT). Elles sont composées de riverains utilisateurs et adhérents.

Une retenue d'eau a été réalisée sur chacun de ces secteurs afin de permettre un soutien du niveau d'eau de la rivière en période sèche.

Des initiatives locales de regroupement d'exploitants agricoles autour du sujet de l'eau émergent et reçoivent toute l'attention de la DDR. Les thématiques telles que l'économie d'eau, le choix des cycles de culture, le matériel utilisé, etc. sont aujourd'hui les préoccupations des exploitants qui cherchent à sécuriser leurs revenus.

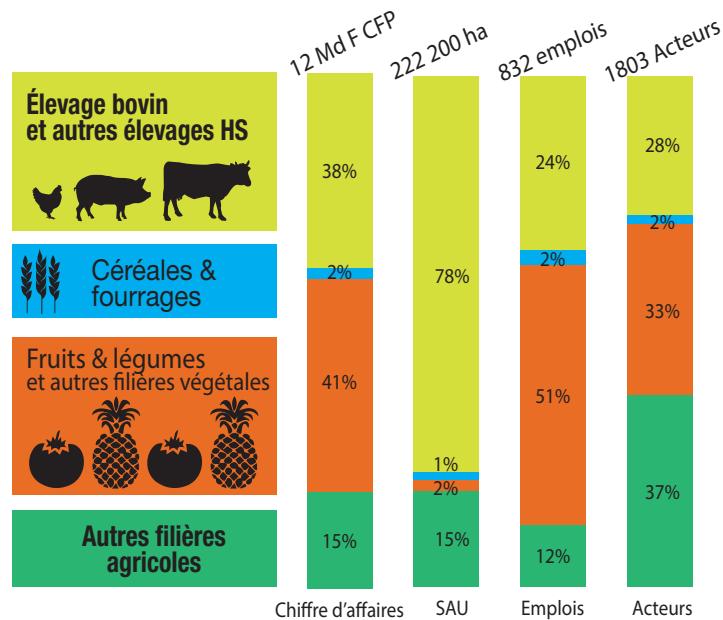
Répartition des compétences relatives à la gestion des ressources en eau



1.4 Les principales activités agricoles

En 2014, la filière historique qu'est l'élevage bovin, associée aux élevages hors-sol (cochons, volailles,...), n'est plus la première activité économique en termes de chiffres d'affaires. Les filières animales sont devancées par les filières végétales, notamment la filière fruits et légumes qui emploie près de la moitié des salariés agricoles et représente 1/3 des exploitants.

En 2015, le chiffre d'affaires des filières agricoles atteint 9,1 milliards de francs pour les filières connues à ce jour et détaillées ci-après, hors aquaculture et bois, soit une diminution de 4 % par rapport à 2014.



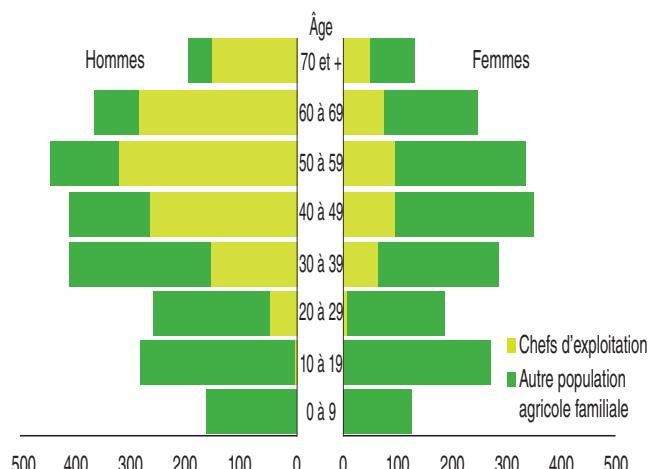
Panorama des principales activités agricoles



L'âge moyen de l'agriculteur calédonien, homme ou femme, est de 53 ans. Plus généralement installé dans le sud-ouest de la Grande Terre, à la tête d'une exploitation de taille moyenne, le plus souvent en famille, ayant choisi l'élevage ou la culture maraîchère, parfois une polyculture.

Aujourd'hui, on note un réel vieillissement de la population agricole dans un secteur qui n'est pas rémunérateur puisque le revenu agricole moyen est le plus bas de toutes les catégories socioprofessionnelles de Nouvelle-Calédonie.

L'enjeu pour l'agriculture calédonienne réside dans le taux de transmission des exploitations, l'âge des exploitants agricoles et dans leurs revenus. Dans une dynamique de mutation de l'agriculture calédonienne, les enjeux sociaux ont pris une place prépondérante. Une position qui se justifie au regard des chiffres. Ainsi, entre 2002 et 2012 (RGA), 1879 exploitations ont disparu contre seulement 811 nouvellement créées. La population agricole familiale marque un net déclin avec une diminution de 38 %.



Pyramide des âges de l'agriculture calédonienne

1.5 Le contexte de l'agriculture en province Sud

Le chef d'exploitation de la province Sud a en moyenne 54 ans. 130 400 ha, c'est la surface occupée par les exploitations de la province Sud, soit 19% du total provincial. L'agriculture est contrastée : entre la région sud-ouest qui concentre 80 % des exploitations et des surfaces agricoles utiles et la région sud-est qui est composée de très petites unités sur de petites surfaces

Seuls 37 % des chefs d'exploitation considèrent l'agriculture comme étant leur activité principale, alors que 40 % ont une autre activité professionnelle et 21 % sont des retraités. L'âge moyen de la population agricole est passé de 36 à 41 ans. Plus d'un tiers des exploitants agricoles a au moins 60 ans. Si pour certains la succession semble assurée par la famille, dans un cas sur trois, l'exploitant n'a pas de successeur. L'agriculture se féminise, 24 % de femmes sont chefs d'exploitation, contre 18 % en 2002.

La force de travail que représentent les actifs familiaux ainsi que la main-d'œuvre occasionnelle fait vivre 4 300 personnes, soit 2,3 % de la population provinciale totale. Pour autant, la population agricole familiale a diminué d'un millier de personnes en dix ans.

Les 1 595 exploitations installées en province Sud sont plus grandes et plus souvent marchandes qu'ailleurs sur le territoire. L'activité agricole conserve un certain attrait puisque le nombre d'exploitations a diminué de 7 % en 10 ans contre 19 % sur l'ensemble du territoire.

tendances restent modestes, car d'autres cultures sont en recul, comme les fruits et légumes de plein champ qui perdent 21 % de surface en 10 ans.

Le cheptel bovin occupe toujours la majeure partie de la SAU. Bourail, La Foa et Boulouparis, réunissent les deux tiers du cheptel provincial et 40 % de l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie. L'élevage porcin s'est accru de 35 %, les 20 plus grosses exploitations concentrent à elles seules 90 % du cheptel de la province Sud. Les plus gros élevages de volailles : poules, poulets de chair et poules pondeuses se trouvent à Dumbéa. Sept élevages sur les 533 recensés regroupent 80 % du cheptel. L'élevage de cailles a doublé en 10 ans. L'élevage ovin croît de 18 % ; l'apiculture reste une activité secondaire, seulement 37 % des exploitants vendent leur production de miel. Sur les 3 760 chevaux, plus d'un millier élevé dans des exploitations sans bovins sont probablement destinés à des activités de loisirs. Les caprins sont en nette régression et les élevages de lapins se situent presque tous en province Sud.

Deux régions se distinguent en province Sud

Le sud-ouest, plus attractif, qui s'étend de Dumbéa à Poya Sud, compte 1 240 exploitations sur la quasi-totalité de la surface agricole utile. Le cheptel bovin occupe en moyenne 85 ha, alors que la surface agricole utilisée (SAU) est de 6 ha.

Le sud-est, qui comprend l'île des Pins, le Mont-Dore, Nouméa, Thio et Yaté. Il regroupe 355 petites exploitations. Le cheptel bovin est concentré à Thio. Depuis 2002, la SAU en province Sud a diminué de 1,5 % par an, tandis que la province Nord en perdait 40 sur la même période. Les cultures qui gagnent du terrain sont les légumes frais, les plantes florales et ornementales, les céréales et les cultures fourragères. Les tubercules tropicaux occupent encore 190 ha, alors qu'ils baissent fortement sur le reste du territoire et l'arboriculture fruitière croît de 2 %. Toutefois, rapportées à la population calédonienne et à ses besoins, ces

L'agriculture intensive s'installe en province Sud entraînant une mécanisation plus accrue : 60 % des exploitations possèdent au moins un tracteur et autres engins à chenilles. L'irrigation des cultures est utilisée par les deux tiers des exploitants qui estiment avoir les ressources en eau suffisantes pour arroser 6 600 ha, soit près de 10 % de la SAU. Un peu plus de la moitié des exploitations utilisent des intrants chimiques, engrains et pesticides.

Enfin, plus des trois quarts des exploitants de fruits et légumes commercialisent tout ou partie de leurs produits. Cependant, 59 % préfèrent les circuits de commercialisation courts de vente directe au consommateur ou au détaillant, plutôt que de s'adresser à un intermédiaire : colporteur, grossiste, centrale d'achat... Quant aux éleveurs de bovins, trois quarts d'entre eux s'adressent à la centrale d'achat qu'est l'OCEF. Le quart restant des produits est destiné aux besoins de la famille, à des dons et aux échanges coutumiers.

LES THÉMATIQUES TRANSVERSALES

Les Assises du développement rural ont été l'occasion de s'intéresser de près à des thématiques dites transversales et de mesurer au regard de l'agriculture calédonienne leurs forces et leurs faiblesses. Ainsi, l'environnement, l'économie, le volet social ainsi que le foncier agricole ont fait l'objet d'ateliers spécifiques qui ont permis de mettre au jour également les opportunités de chacune d'entre elles. En matière d'environnement, les principaux enjeux identifiés concourent à favoriser les productions saines préservant la santé publique et le milieu naturel. De même, il semble important de promouvoir l'indépendance énergétique et alimentaire et de lutter contre le changement climatique. Ce double pari ne peut se faire sans une amélioration de la performance économique des exploitations agricoles. Reste l'enjeu majeur, la consolidation de la gouvernance de la politique agricole. Cette thématique revêt une importance capitale à la réussite de la mutation du secteur agricole. L'objectif est de consolider la gouvernance de la politique agricole.

1.6 L'environnement

Cette thématique est d'un enjeu crucial pour la Nouvelle-Calédonie. Archipel isolé au cœur du Pacifique, l'environnement occupe une place de choix au sein des préoccupations pour la préservation du milieu naturel. Aujourd'hui, le paysage environnemental calédonien, en termes d'agriculture, bénéficie de plusieurs points forts comme une densité rurale faible et un pays d'élevage par tradition. L'agriculture calédonienne propose une forte diversité des modes de production et notamment l'émergence de plusieurs modes de production certifiés « Agriculture responsable » ou encore « Label fermier ». On note également un essor louable de l'agriculture biologique avec les premières certifications depuis 2011 et la création d'un réseau d'agriculteurs « bio » volontaires.

Cependant, les principales faiblesses viennent du terrain et de la géologie même de l'archipel. Sa nature insulaire par essence, mais aussi des sols fragiles, sensibles à l'érosion et un volume de production végétale faible, malgré sa forte biodiversité. C'est la ressource en eau qui pose aujourd'hui le plus de problèmes et plus précisément son irrégularité, avec des risques forts et aujourd'hui permanents entre des périodes de sécheresse et d'inondation, sans oublier la pollution de la ressource.

Aujourd'hui, la thématique environnementale présente plusieurs opportunités à mettre en exergue. Il s'agit avant tout de proposer un nouvel affichage en faveur de ce que l'on appelle l'agro-écologie avec la mise en place de référentiels (en cours d'acquisition) pour la microbiologie des sols, le compost, la gestion de la ressource en eau, la lutte contre l'érosion.

Il est ressorti de l'atelier des Assises la nécessité de mettre en place des itinéraires techniques respectueux de l'environnement (PBI, SCV...) en cours de transfert chez les agriculteurs volontaires. Ont également été identifiés, des potentiels en énergies renouvelables et notamment la biomasse.



1.7 L'économie

Les Assises du développement rural ont permis de recenser les faiblesses de l'agriculture calédonienne. Elles ont aussi permis de faire émerger les opportunités en matière d'économie, comme un marché local porteur, en quantité comme en prix, doublé d'une forte demande des consommateurs calédoniens vers plus de garantie sur les produits mis sur le marché. L'agriculture calédonienne dispose sur le terrain d'une large marge de progression en ce qui concerne l'étalement des productions afin de sortir de la saisonnalité plusieurs filières. À « contre-saison », il existe encore de nombreuses opportunités à saisir à l'export.

Reste néanmoins à régler plusieurs freins et pas des moindres. À commencer par des baisses importantes de la Surface Agricole Utile qui a diminué de 14% ces dix dernières années. Ajouté à cela, une accession difficile au foncier et une spéculation foncière non agricole créant une concurrence forte.

Aujourd'hui, deux tiers des agriculteurs pluriactifs et/ou retraités vivent en autosubsistance. Sur le plan technique, des filières peu structurées en termes d'approvisionnement, de sécurisation en produits phytosanitaires à usage agricole (PPUA), en génétique, en semences, mais aussi pour accéder au marché ne contribuent pas à la réussite économique du secteur agricole calédonien. Le constat des faiblesses en matière économique est complété par le constat d'une faiblesse du dispositif de recherche & développement. Mais le potentiel est là. Avec notamment des surfaces agricoles mécanisables et irrigables facilement. Les produits agricoles locaux sont sains et il est important de le faire reconnaître publiquement en termes de communication comme de contrôle qualité. Enfin, l'agriculture commerciale est aujourd'hui concentrée dans le Sud, là où vit la grande majorité des Calédoniens.



Foire de Bourail

1.8 Le volet social

Les agriculteurs calédoniens rencontrent de nombreux problèmes, véritables freins au développement du secteur comme l'absence d'un guichet unique pour les professionnels, l'insuffisance d'une gouvernance locale au niveau de la commune et peu ou pas de mutualisation entre professionnels. À noter également, des politiques agricoles de développement malheureusement différentes suivant les Provinces et une transmission des exploitations aujourd'hui mise en péril avant tout par le faible taux de jeunes agriculteurs. Le métier souffre d'une faible reconnaissance et le manque de communication du monde professionnel agricole calédonien finit par dresser un sombre tableau.

Pourtant, la diversité des territoires, le noyau de professionnels performants et leur forte volonté de s'engager en faveur du développement durable permettent de capitaliser sur l'avenir. Aux Assises du développement rural, d'autres opportunités ont été identifiées, comme l'existence d'éléments factuels permettant de montrer l'évolution des pratiques des agriculteurs calédoniens qui veulent se moderniser. Les Assises ont également permis de mettre en évidence un regain d'intérêt de la société civile pour le retour à la terre et ses valeurs.



Pépinière réalisant une greffe

LA QUESTION FONCIÈRE

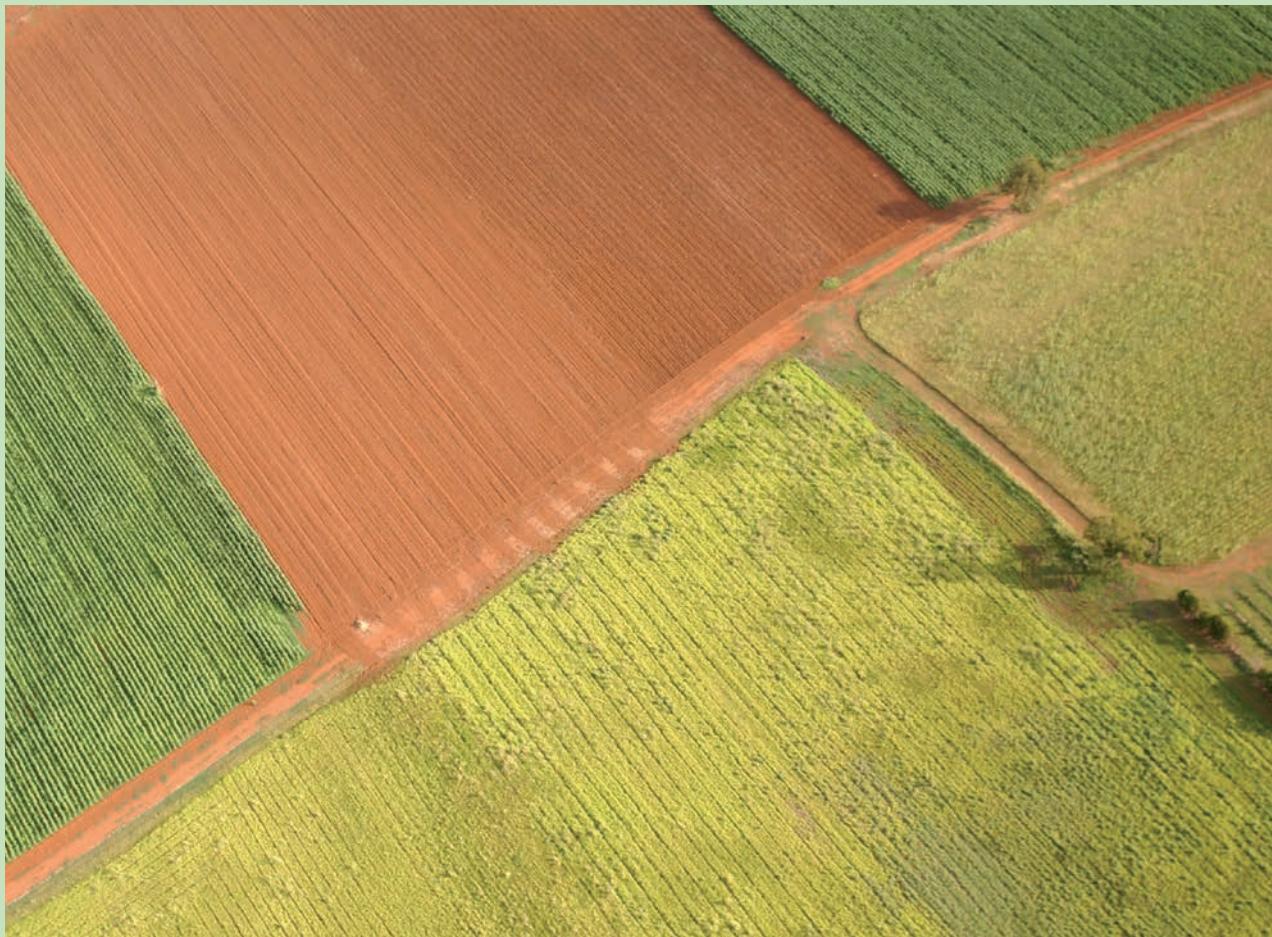
La situation foncière est au cœur du débat dans la mise en place de la politique agricole provinciale. De nombreuses terres ne sont plus disponibles ou exploitables en raison de problèmes de succession, du mitage et du front urbain. Les conséquences sont connues : une raréfaction des terres agricoles et l'augmentation des prix due à la spéculation.

Pour répondre à cette problématique, les élus du Congrès ont adopté une loi du pays portant création du Code rural et pastoral néo-calédonien et contenant les baux ruraux. Porté par le président de la commission de l'agriculture de la province Sud, Nicolas Metzdorf, ce texte doit inciter les propriétaires à louer leurs terres. Il s'agit d'un « contrat de confiance » qui doit permettre aux porteurs de projet et aux jeunes en particulier de retrouver également non seulement le goût de l'agriculture, mais faciliter les démarches pour s'installer dans leur région.

Aujourd'hui, la revendication du lien à la terre est satisfaite. En parallèle, seize plans d'urbanisme directeur (PUD) ont été initiés ou réalisés sur 29 communes rurales. Il est désormais possible d'assigner à l'ADRAF de nouvelles missions dans le cadre de son transfert. Enfin, l'existence de

périmètres locatifs irrigués a été identifiée en province Sud. C'est l'état des lieux dressé par les Assises du développement rural en 2014, consolidé par deux modes de faire-valoir du foncier calédonien : des terres coutumières de GDPL à fort potentiel de valorisation, et des exploitants le plus souvent propriétaires de leurs terres, avec la possibilité de les louer en complément retraite.

Néanmoins, des faiblesses importantes, voire handicapantes pour le secteur, ont pu être mises en exergue, à commencer par un coût parfois très élevé du foncier privé et un statut du foncier coutumier inadapté au développement économique. La forte déprise agricole de ces 20 dernières années s'est ajoutée à un mitage amorcé à proximité des villages avec une véritable concurrence d'usages. En 2014, le constat était alarmant avec une véritable incertitude sur le cadastre, les servitudes et des revendications qui empêchent d'envisager un avenir serein pour le secteur agricole. En plus du problème des terres, l'accès limité à la ressource en eau dans certaines régions, tant en termes de distribution que de disponibilité, finit de dresser un portrait plutôt négatif du foncier agricole calédonien.



Nessaquacole à Nessadiou

2. DIAGNOSTICS DES FILIÈRES

Au vu des contraintes supportées par l'agriculture calédonienne, il est apparu important d'établir un diagnostic exhaustif sur l'ensemble du pays, afin d'identifier les forces et les faiblesses de toutes les filières. Les données de l'ensemble des acteurs locaux, ainsi que les Assises du développement rural de 2014 ont permis de dégager quatre filières dites prioritaires. Elles ont été déterminées au regard de l'assiette des Calédoniens, mais aussi par leur fort potentiel de développement en termes de volume de production. Toujours dans l'objectif d'atteindre une autosuffisance alimentaire de 30 % d'ici 2025. La filière bovine représente 80 % des terres occupées par l'agriculture. C'est une filière historique et prioritaire. La filière avicole présente un fort potentiel de développement. Aujourd'hui, le poulet est la première viande consommée après le poisson. La filière céréales et oléoprotéagineux va nous permettre de réduire notre dépendance à l'importation en nourrissant à la fois les hommes et les bêtes. Enfin, la filière fruits et légumes représente également une priorité pour l'assiette des Calédoniens.

Les produits issus des quatre filières prioritaires animales et végétales composent la plus grande partie de l'assiette du consommateur calédonien : la viande rouge pour la filière historique ou bien la viande de poulet, accompagnée de frites ou de riz et des oignons ou des tubercules.

Et sans oublier d'incorporer dans la ration des fruits et des légumes nécessaires à une bonne santé.

De cette économie circulaire émergent les actions coordonnées du foncier, des filières animales et des céréales. La pêche, l'aquaculture et la sylviculture ne sont pas dans ce dispositif.

Même si le poisson représente la première source de protéines animales consommées en Nouvelle-Calédonie, le secteur spécifique sera traité à part, ainsi que celui de l'aquaculture.

■ Synergie entre filière animale et végétale

La filière bovine peut augmenter son activité par une intensification fourragère et une valorisation des sous-produits végétaux issus des filières céréales. De plus, en fournissant l'espace nécessaire à la plantation de céréales (en autoconsommation ou en location), elle permet une production locale de provende qui aura un impact direct sur l'approvisionnement des filières hors-sol (porcine et avicole), bovine et équine, par un gain de rentabilité.

Les déchets de tous les élevages hors-sol (fientes de poule, lisiers) sont valorisés pour réduire les coûts des intrants dans les cultures. À travers ces trois rouages clés de la PPAP, la valorisation des filières est optimisée.



Parcelle de maïs grain

2.1 La filière bovine

Le cheptel calédonien est présent sur tout le territoire mais avec une concentration plus forte sur la côte Ouest, historiquement « broussarde ». Au 31 décembre 2015, 65 000 bovins sont recensés, dont 38 000 vaches allaitantes pour 530 exploitations. 1 200 exploitations agricoles ont au moins un bovin.

ÉLEVAGE BOVIN

3 300 t ➔ 6 000 t

Équipements

Génétique
Zootechnie
Foncier



PRODUCTION



COLLECTE TRANSPORT



LOGISTIQUE



ABATTAGE, DÉCOUPE, TRANSFORMATION



COMMERCE DISTRIBUTION



CONSOMMATEURS

Forces et faiblesses des différents maillons de la filière

(Source : PPAP 2015, Bourail - DDR Province Sud)

ZOOTECHNIE

- Difficultés de mise en œuvre de la lutte contre la tique
- Niveau technique hétérogène
- Difficulté d'accès ou manque d'indicateurs de productivité et de performance

FONCIER

Même si 80 % des terres agricoles sont occupées par l'élevage, la disparition des exploitations reste inquiétante (24 % en moins en 2012, source RGA). De plus, le coût de l'implantation pour un pâturage existant à améliorer est de 75 000 francs par hectare et de 100 000 francs par hectare pour un pâturage non existant à planter. Ajouté à la raréfaction et au coût des terres, le foncier est un frein majeur au développement de la filière.

PRODUCTION

Elle reste insuffisante (3 300 tonnes) au regard des 7 000 tonnes consommées chaque année, soit 23 kg en moyenne par habitant.

ABATTAGE

- Irrégularité de la production en qualité et en quantité
- Capacité actuelle de stockage OCEF insuffisante
- Pas (peu) d'offres de prestation d'abattage (produits différenciés, circuits courts)

COMMERCE

Manque de main-d'œuvre qualifiée dans les boucheries + OCEF
Qualité hétérogène de la découpe
Grilles de classification inadaptées et/ou contestées

19



■ Le cheptel bovin

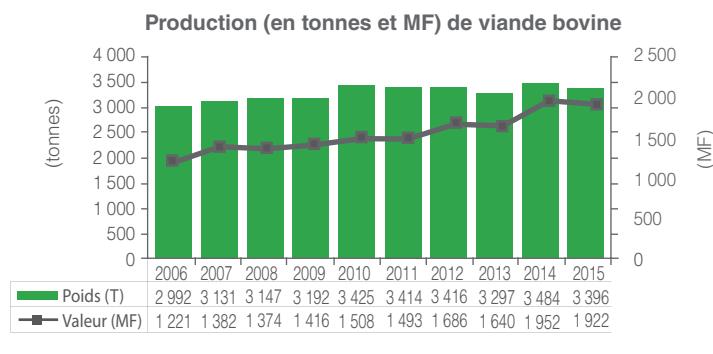
La province Sud abrite 60 % du cheptel calédonien. Mais les structures sont de tailles variables. Ainsi, 60 % des élevages ont moins de 50 têtes et 20 % ont plus de 100 têtes. Avec 2 107 tonnes en 2015, les importations de viande bovine augmentent de 20 % par rapport à l'année précédente (1 756 tonnes).

Si la filière bovine calédonienne possède un réel potentiel de production, de consommation, d'outils de transformation et d'accompagnement des producteurs, elle n'en est pas moins confrontée à une baisse préoccupante de la production, du nombre d'éleveurs et de leur présence équilibrée sur le territoire.

Face à ces menaces, les différents partenaires de la filière, signataires de la charte bovine, ont décidé de s'unir et d'agir conjointement.

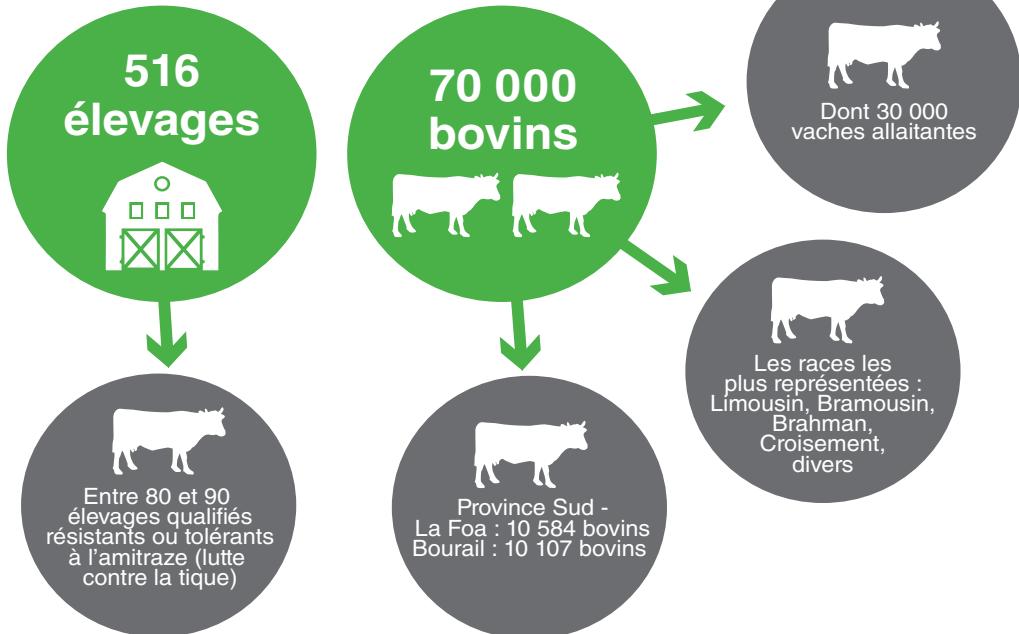
■ Productions en volume et en valeur

Les abattages des bouchers de l'intérieur connus s'élèvent à 643 tonnes, pour 3 032 têtes en 2015. En 2014, ces abattages s'élevaient à 588 tonnes de carcasses pour 3 065 têtes. Le poids moyen des veaux a augmenté de 10 % par rapport à 2014, celui des gros bovins de 9 %. Certaines déclarations d'abattage pouvant arriver plus tardivement, les données sont susceptibles d'évoluer. La production totale « OCEF et bouchers de l'intérieur » en 2015 est provisoirement arrêtée à 3 396 tonnes de carcasses pour 1 922 millions de francs. Elle était de 3 484 tonnes pour 1 952 millions de francs en 2014, soit 2,5 % de moins en volume et 1,5 % de moins en valeur. Avec 2 107 tonnes en 2015, les importations de viande bovine augmentent de 20 % par rapport à l'année précédente (1 756 tonnes).



(Source : DAVAR, 2015)

Le cheptel bovin calédonien



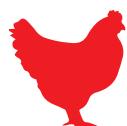
2.2 La filière avicole (chair)

En 2015, la Nouvelle-Calédonie a produit 830 tonnes de viande de poulet pour près de 620 millions de francs et 29 tonnes de produits de basse-cour pour plus de 35 millions de francs. Les volumes de production de 2015 sont sensiblement comparables à ceux de 2005, la production a très faiblement progressé depuis dix ans sur le poulet de chair et fortement diminué pour la basse-cour. Le marché de la volaille de chair est prépondérant en Nouvelle-Calédonie, il pèse 10 500 tonnes et 3 milliards de francs en 2015. Le poulet, qui représente plus de 90 % des volumes sur le marché de la volaille de chair, est la première viande consommée par les Calédoniens avec près de 38 kg/habitant et par an. C'est le cinquième poste de dépense dans le budget alimentaire des Calédoniens.

C'est un marché dynamique qui a fortement progressé ces dix dernières années, notamment grâce aux importations de viande brute congelée et de produits transformés. Malgré la protection partielle de la production locale par des quotas ou des taxes de soutien, celle-ci a progressé moins vite que les importations, avec un taux de couverture qui a stagné entre 7 et 8 % en volume entre 2005 et 2015.

AVICULTURE 830 t ➔ 3 600 t

Main-d'oeuvre
Équipements
Bâtiments
Poussins
Alimentation



PRODUCTION



COLLECTE TRANSPORT



LOGISTIQUE



ABATTAGE, DÉCOUPE, TRANSFORMATION



COMMERCE DISTRIBUTION



CONSOMMATEURS

Forces et faiblesses des différents maillons de la filière

(Source : PPAP 2015, Bourail - DDR 2015)

POUSSINS

La production calédonienne de poussins (poulettes industrielles et fermières, poussins de chair standards et fermiers) est assurée à 90 % par le Couvoir de Koé.

Le reste de la production est assuré par le GIE Meru qui fournit sa production exclusivement à la trentaine d'éleveurs membre du GIE.

En province Sud, le Couvoir de Koé produit la totalité des poussins. Avec une capacité de production d'un million de poussins, il est en capacité de doubler sa production.

ALIMENTATION

Utilisation des céréales importées dans l'alimentation des volailles

PRODUCTION

- Difficultés d'approvisionnement en génétique
- Un seul couvoir : risque sanitaire, pas de production d'animaux de basse-cour
- Performances hétérogènes dans les petits ateliers
- Peu de fabrication d'aliments et de stockage à la ferme
- Localisation des élevages dans les zones en voie d'urbanisation : conflits d'usage
- Manque de données sur la production

ABATTAGE

• Manque d'abattoirs et d'équipements de découpe et de transformation. Avec une cinquantaine d'élevages commerciaux, trois couvoirs destinés à la production de poussins de 1 jour et cinq abattoirs destinés en majorité à l'abattage de poulets, la capacité de production du territoire est relativement importante, mais sous-utilisée.

COMMERCE

- Seulement 3 % des producteurs (une cinquantaine) commercialisent leurs produits. Ils regroupent à eux seuls 80 % du cheptel avicole calédonien.
- Pas d'animation de la filière
- Pas de groupement de producteurs

■ Productions en volume et en valeur

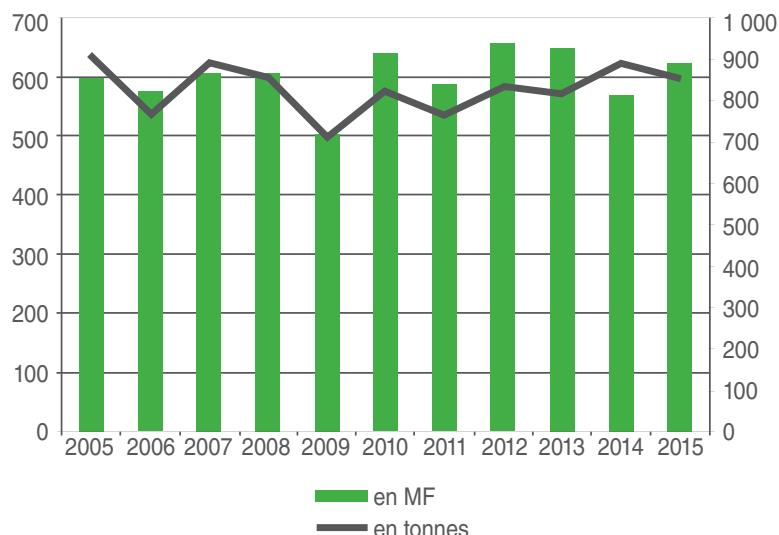
En particulier, le marché du poulet possède une structure de prix atypique, avec une différence de prix au kilo significative entre les produits importés congelés (410 F/kg) et le poulet standard local (1 200 F/kg) et une faible différence de prix au kilo entre les produits locaux standards (1 200 F/kg) et fermiers (1 500 F/kg). C'est donc un marché qui n'est pas clairement segmenté, pour lequel il existe une rupture au niveau du milieu de gamme.

Les Calédoniens, notamment de la catégorie socio-professionnelle « employés et ouvriers », consomment de plus en plus de poulets standards importés, majoritairement sous forme de cuisses et hauts de cuisse congelés, bien que la part des produits transformés à base de volaille (saucisses et produits panés) soit en augmentation ces dix dernières années. Contrairement à la moyenne des denrées alimentaires.

L'origine des produits est le principal facteur de choix pour tous les consommateurs, qui associent les produits frais locaux à une meilleure qualité organoleptique, malgré le fait que les produits congelés soient plus abordables en termes de prix et plus pratiques à consommer. Le prix est d'ailleurs le second facteur de choix pour l'ensemble des catégories socio-professionnelles, même s'il reste nettement plus important pour les employés et ouvriers.

Production (en tonnes et MF) de viande de poulet

(Source : DDR, 2015)



■ La production locale de volailles de chair

D'après le RGA de 2012, plus de 1400 exploitations agricoles déclarent posséder un cheptel avicole, soit environ 340 000 poules et coqs et 43 500 volailles de basse-cour. Néanmoins, seulement 3% des producteurs (une cinquantaine) commercialisent leurs produits et regroupent à eux seuls 80 % du cheptel avicole calédonien.

Parmi cette cinquantaine d'éleveurs professionnels, une trentaine est regroupée en province Nord autour du GIE Meru.

En province Sud, la vingtaine d'aviculteurs restante est répartie en : 4 producteurs d'œufs (58 % du cheptel de poules et de coqs), 8 producteurs de poulets de chair (30 % du cheptel de poules et de coqs) et une petite dizaine de producteurs de volailles de basse-cour.

Le reste du cheptel est détenu par des particuliers et est destiné à l'autoconsommation ou au marché non officiel.

La production locale de volaille de chair est largement dominée par le poulet de chair standard, avec la SARL Couvoir de Koé, qui produit à elle seule plus de la moitié des volumes de volaille de chair et plus de 90 % des poussins de 1 jour en Nouvelle-Calédonie.

Avec une cinquantaine d'élevages commerciaux, trois couvoirs destinés à la production de poussins de un jour et cinq abattoirs destinés en majorité à l'abattage de poulets, la capacité de production du territoire est relativement importante mais sous-utilisée.

La filière avicole chair locale bénéficie d'une bonne image auprès des consommateurs qui reconnaissent la qualité organoleptique et sanitaire des produits ; par un savoir-faire important des éleveurs, des bâtiments et équipements corrects et un statut sanitaire de l'archipel favorable.

La maîtrise des techniques d'élevage et des prix de vente rémunérateurs permet par ailleurs aux exploitations existantes de maintenir des niveaux de rentabilité satisfaisants, malgré le surdimensionnement, les coûts élevés de certains investissements (couvoirs et abattoirs) et les coûts de production.

Stimulé par l'augmentation de la demande, le marché de la volaille de chair est globalement porteur, surtout sur les produits de découpe et de transformation, mais aussi sur les produits transformés. Il y aurait pour la filière poulet de chair, un potentiel de 1 000 tonnes supplémentaires à capter annuellement sur l'import, à condition que les niveaux de prix et de qualité soient ajustés, et que la segmentation soit éclaircie. Cependant, malgré un potentiel de développement certain, la progression de cette filière est aujourd'hui limitée par l'étroitesse du marché, des coûts de production élevés et d'importantes problématiques de main-d'œuvre.

Cette filière fortement concurrentielle est aussi impactée par un faible nombre d'acteurs, un fort individualisme des éleveurs existants et un manque de concertation.



2.3 La filière céréales et oléoprotéagineux

En 2015, la production s'élève à 6 738 tonnes, soit 40 % de plus qu'en 2014. Elle dépasse ainsi son niveau de 2005 (6 290 tonnes), soit l'année observée la plus productive entre 1989 et 2014. En valeur, la production de 2015 représente 371 millions de francs, soit 40 % de plus qu'en 2014. Cette production concerne uniquement le maïs en 2015, un peu de sorgho avait été produit en 2014 et est issu à 59 % de la province Sud.

FONCIER

- Les cultures situées dans des zones à risques
- Faible taux de couverture de céréales (9%)
- Mitage amorcé à proximité des villages (concurrence d'usages)
- Coût élevé du foncier privé
- Accès limité à la ressource en eau (disponibilité et distribution)
- Durée de location faible par rapport à l'activité

INTRANTS

- La disponibilité des produits phytosanitaires à usage agricole
- Menaces phytosanitaires

SEMENCES

- L'absence d'organisation par rapport à l'approvisionnement des semences de maïs
- Le manque de rationalisation du type d'engrais
- La gouvernance de la filière pomme de terre (semences, quota)

LOGISTIQUE - SÉCHAGE - STOCKAGE

Faible capacité de stockage aux normes d'engrais

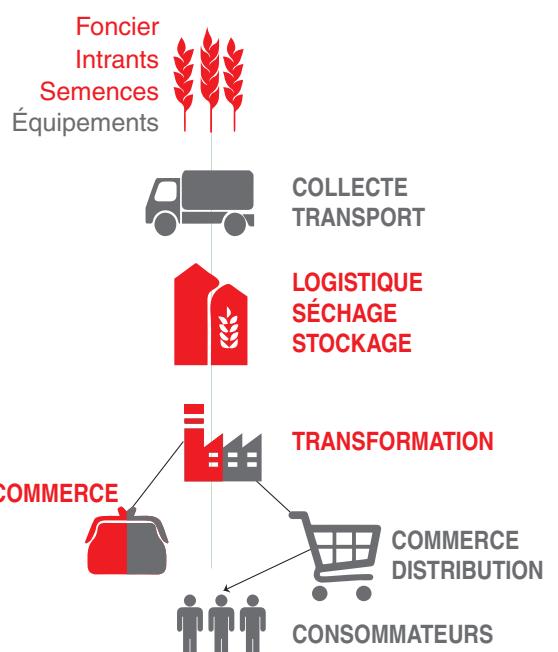
TRANSFORMATION

- Infrastructures et équipements à moderniser
- Nouvelles unités à créer pour les céréales de diversification

COMMERCE

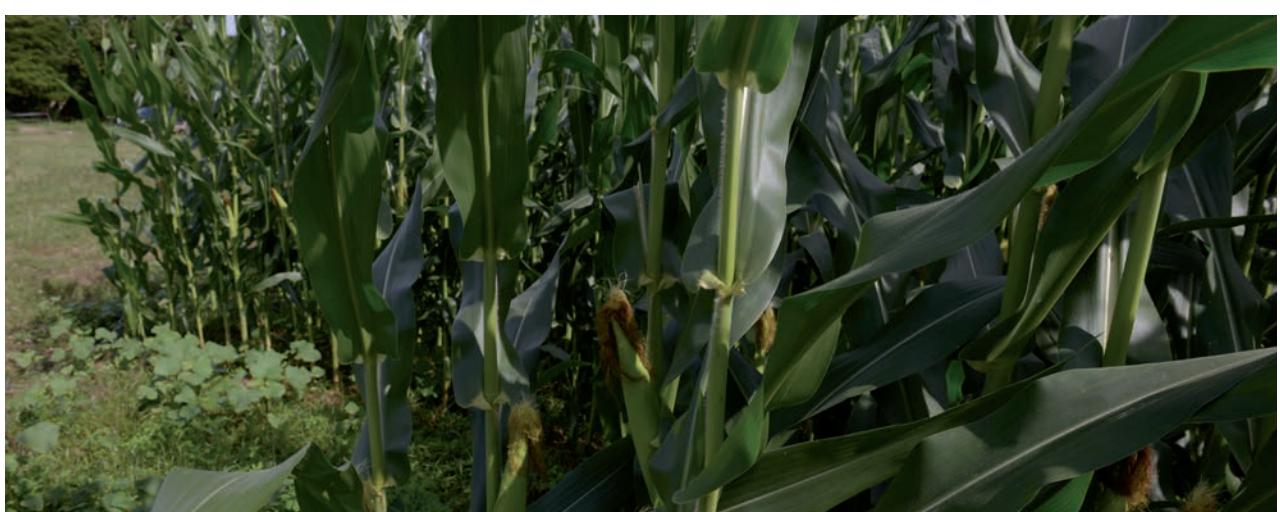
L'augmentation des coûts des matières premières

CÉRÉALES OLÉOPROTÉAGINEUX 4 400 t ➔ 24 300 t



Forces et faiblesses des différents maillons de la filière

(Source : DDR 2015)



La céréaliculture, qui nécessite une mécanisation adaptée représentant un investissement parfois élevé, concerne une quarantaine de producteurs à l'origine des volumes commercialisés.

En raison d'épisodes climatiques défavorables à répétition et d'un certain désintérêt pour les spéculations céréalières, la production a chuté sur la période 2009-2011.



Sur la base d'un diagnostic dressé en 2011, un plan de relance (augmentation des volumes, diversification) associant l'ensemble des acteurs de la filière a été mis en place et porte sur la période 2013-2015.

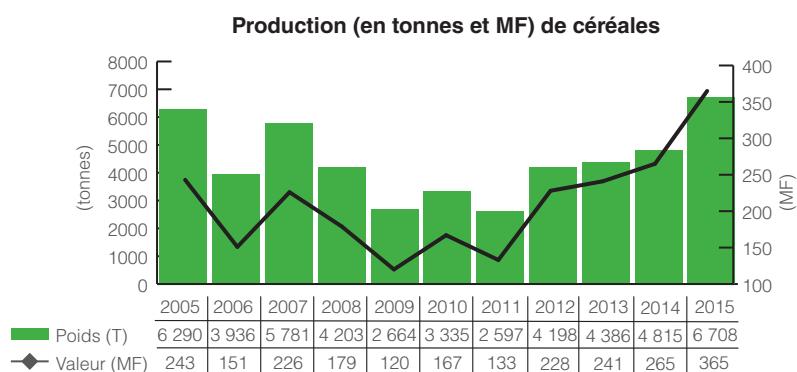
En 2015, les importations s'élèvent à 42 280 tonnes et 2 249 millions de francs, soit 2 % de moins en volume et 8 % de plus en valeur par rapport à 2014 (43 346 tonnes pour 2 076 millions de francs). Le prix moyen des céréales a donc augmenté de 11 %, pour retrouver un niveau équivalent à 2013.

L'ensemble des prix a augmenté (+5 % pour le riz, +4 % pour le maïs de provende, +6 % pour le blé destiné à la minoterie et +8 % pour le blé destiné à la provende).

Les importations de céréales en 2015 comprennent :

- 16 754 tonnes de blé destinées à la minoterie (17 776 tonnes en 2014, soit -6 %),
- 9 862 tonnes de blé destinées à la provende (10 683 tonnes en 2014, soit -8 %),
- 11 531 tonnes de riz (9 776 tonnes en 2014, soit +18 %),
- 3 433 tonnes de maïs pour la provende (4 422 tonnes en 2014, soit -22 %),
- 1 tonne de sorgho (400 tonnes en 2014),
- 698 tonnes pour les autres céréales orge, avoine, millet, contre 288 tonnes en 2014.

La Nouvelle-Calédonie est fortement dépendante de l'extérieur toutes céréales confondues, la couverture des besoins avait fortement diminué depuis le début des années 2000, jusqu'en 2011 où elle a atteint son niveau le plus bas avec 5 %. Elle s'améliore ces dernières années pour atteindre 14 % en 2015, soit 4 points de plus qu'en 2014. Elle s'élève par ailleurs à 33 % si l'on ne considère que les céréales destinées à la provende (66 % pour le maïs).



2.4 La filière fruits et légumes

La couverture des besoins en fruits frais (hors fruits secs et séchés) est de 51 % en 2015, tout comme en 2014. Cependant, elle reste encore loin du niveau atteint en 2006 et 2007 avec plus de 60 %. Si l'on considère également l'autoconsommation, les dons et échanges, la couverture des besoins serait de l'ordre de 70 %.

Pour les légumes, en volume la production calédonienne commercialisée en 2015 (légumes frais, oignons, squash, tubercules tropicaux, pommes de terre) est évaluée à 13 028 tonnes, soit 7 % de plus qu'en 2014 (12 214 tonnes). Cette augmentation est principalement due à celle des squashs (+ 1 556 tonnes). 87 % de cette production est issue de la province Sud et 13 % de la province Nord. Les principales sources de données qui permettent d'approcher les évolutions des productions de fruits et de légumes sont les ventes enregistrées au marché de gros, l'enquête mensuelle de la DAVAR effectuée auprès des maraîchers et des arboriculteurs par l'association ARBOFRUITS, les données OCEF (pommes de terre) et ERPA (squash). Le croisement de ces sources permet d'évaluer les quantités de fruits et de légumes commercialisées sur les marchés connus.

PRODUCTION

- Le manque de disponibilité des plants fruitiers.
- La saisonnalité marquée
- L'étalement de la production (désaisonnement)
- Le peu d'acteurs dans certaines productions
- Les vergers vieillissants

PRODUITS PHYTOSANITAIRES, INTRANTS, SEMENCES

- Le manque de disponibilité des plants fruitiers.
- Des vergers vieillissants

TRAITEMENT - CONDITIONNEMENT-LOGISTIQUE

L'absence de normalisation des produits

TRANSFORMATION

- L'absence de normalisation des produits
- Insuffisance de la transformation.

STOCKAGE

- L'absence d'outils d'organisation des stocks (régulation)
- L'absence d'étalement de l'écoulement

DISTRIBUTION

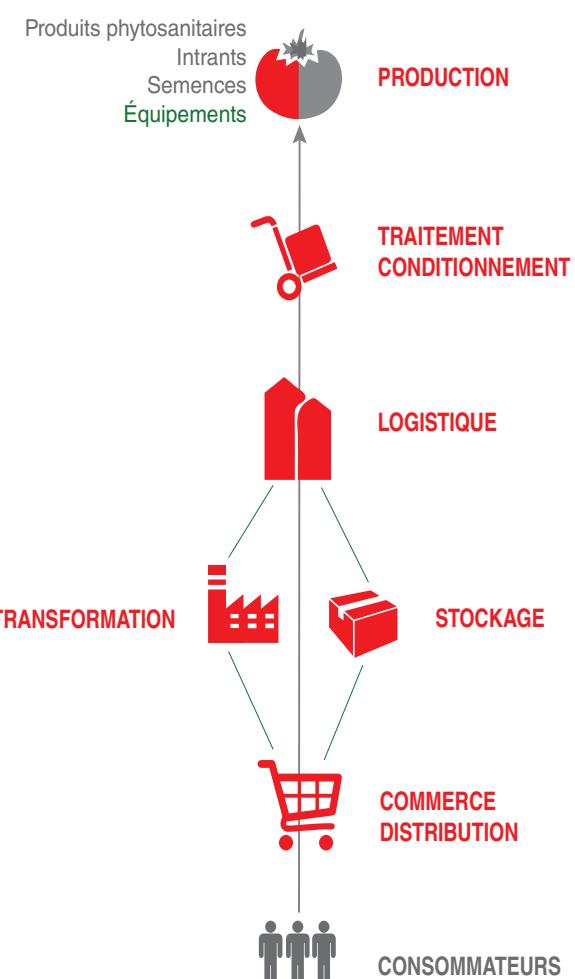
- La désorganisation de l'écoulement (le marché de gros ne joue pas son rôle)
- L'absence d'outils structurants pour le marché des fruits et légumes (Carreau)
- La faible diversité des circuits de distribution
- Insuffisance du regroupement des professionnels
- Problème d'accès au marché pour les petits producteurs (coût et disponibilité des transports) malgré la prise en charge partielle par les provinces.

COMMERCE

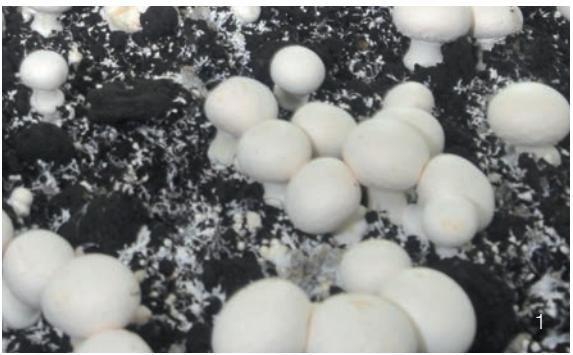
- L'attrait des prix des produits de substitution (fruits tempérés, boîtes de conserve, surgelés).
- L'importation des produits à bas coûts sans contrôle de la qualité sanitaire.

FRUITS ET LÉGUMES

11 800 t → 34 000 t



**Forces et faiblesses
des différents maillons de la filière**
(Source : DAVAR)



1



2

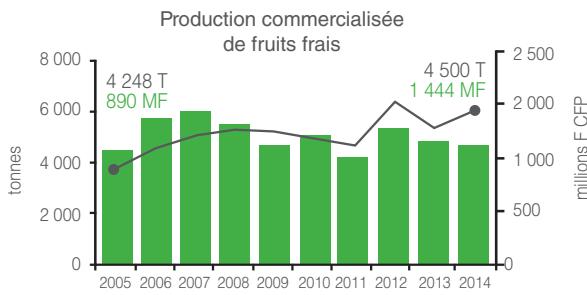
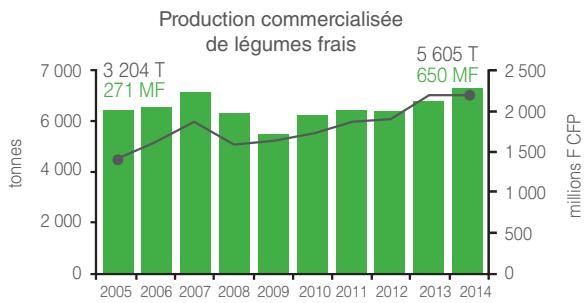


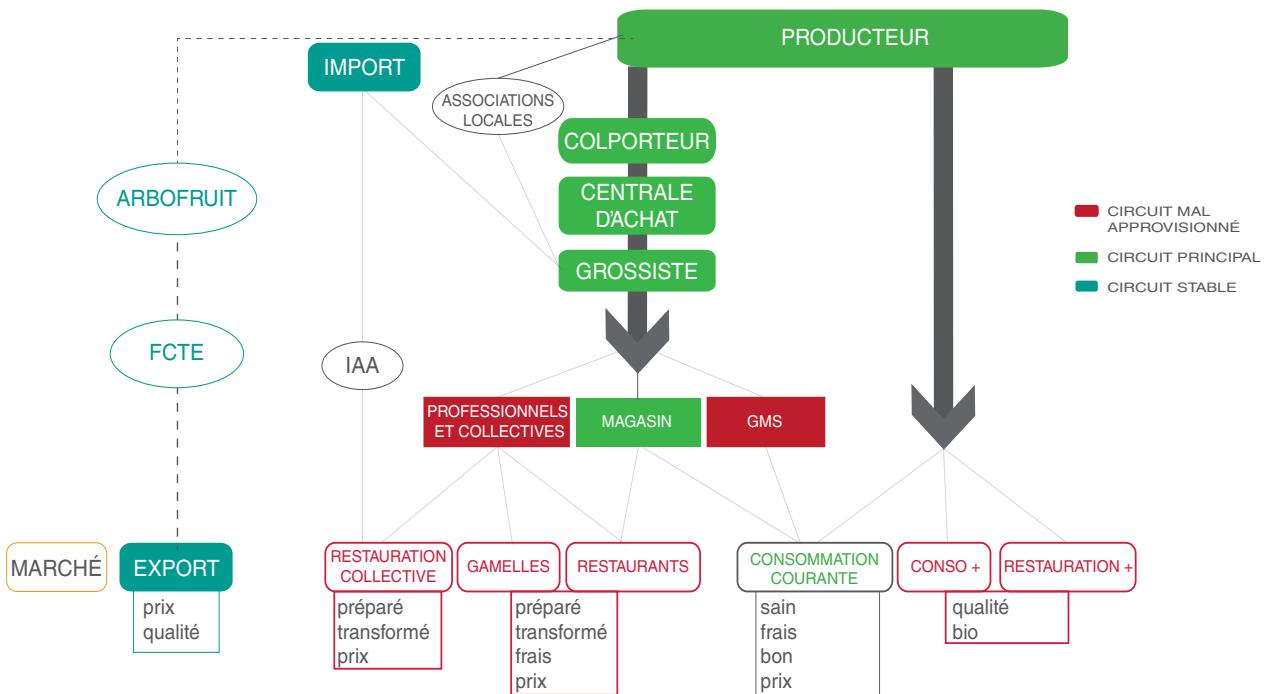
3



4

Évolution des productions commercialisées de fruits et légumes frais sur 10 ans





La filière fruits et légumes aujourd'hui

Si l'on regarde l'organisation du marché actuel on constate des besoins très différents d'un type à l'autre de consommateurs. Les couleurs de flux indiquent le degré de satisfaction des différents acteurs (rouge = pas satisfait, vert = satisfait). Actuellement, le système de collecte suit principalement le cheminement du producteur vers les centrales d'achat, puis vers la consommation courante dans les magasins. Les autres segments de marché se tournent vers l'importation alors que les volumes utilisés peuvent être énormes comme pour les cantines avec 50-60 000 repas quotidiens à assurer.

Les enquêtes mensuelles de la DAVAR et de l'association ARBOFRUITS ont relevé 4 359 tonnes de fruits (y compris cocos verts et secs, hors vanille et bananes poingo) déclarées commercialisées, soit 3% de moins qu'en 2014 (4 500 tonnes).

La province Sud produit 75 % des fruits commercialisés, 24 % proviennent de la province Nord et 1 % de la province des îles Loyauté. Les importations tous fruits confondus se sont élevées à 4 592 tonnes pour 1 110 millions de francs en 2015, soit un volume relativement semblable à celui de 2014 (4 594 tonnes pour 1 105 millions de francs).

Les principales baisses des volumes commercialisés concernent notamment les oranges (-165 tonnes et -15 %), la saison des navels ayant accusé un retard rendant nécessaire le recours à l'importation, les mangues (-61 tonnes et -44 %) et les letchis (-68 tonnes et -34 %) ; du fait d'un climat moins propice, resté dans l'ensemble plutôt sec, particulièrement sur la côte Ouest. Ces reculs ont été en partie compensés par une production de

“

« La création de l'interprofession est une véritable avancée pour la production locale. Le challenge est de proposer des produits de qualité en permanence. »

”

David Perrard,
Président de la Fnsea-NC

pastèques supérieure à celle de 2014 (+224 tonnes et +44 %), des melons (+48 tonnes et +33 %) et des ananas (+42 tonnes et +11 %).

Les ventes enregistrées au marché de gros en 2015, avec 1 998 tonnes pour une valeur de 527 millions de francs, régressent de 2% en volume par rapport à 2014, et de 7% en valeur (2 039 tonnes pour 567 millions de francs en 2014). Les oranges, les pastèques et les bananes représentent presque les deux tiers des ventes de fruits déclarées au marché de gros en 2015.

Les données de la DAVAR (tous légumes confondus : légumes frais, oignons, tubercules tropicaux, bananes poingo, mais hors squashs, suivies par l'ERPA, et hors pommes de terre, suivies par l'OCEF) s'élèvent à 8 489 tonnes commercialisées en 2015, contre 8 391 tonnes en 2014.

2.5 Les autres filières à enjeux

■ La filière porcine

46 éleveurs vendent la totalité de leur production et concentrent à eux seuls 62,8 % du cheptel porcin.

Au RGA de 2012, le cheptel porcin composé de verrats, de truies productives, de cochettes de renouvellement, de porcs à l'engrais et autres porcins, compte 30 010 têtes, marquant une progression de 17,9 % depuis 2002 (25 447 têtes). Le nombre d'élevages quant à lui a diminué de 20,6 % sur cette même période, passant de 2 579 à 2 048.

Seuls 11 % des éleveurs de porcs vendent les produits de leur élevage. Le fort pourcentage d'éleveurs ne procédant à aucune commercialisation dénote le caractère d'abord traditionnel et familial des élevages porcins en Nouvelle-Calédonie.

Le chiffre d'affaires de la filière porcine reste toutefois important avec 1,2 milliard de francs en 2012, plaçant la filière au 5^e rang des spéculations agricoles dans les comptes de la production agricole finale.

La plus grande partie du cheptel se situe en province Sud qui regroupe 60,4 % des animaux.

La taille des élevages est très variable en fonction des provinces. Si la province des îles concentre le plus grand nombre d'élevages porcins, ces derniers sont de taille modeste (6 porcs par exploitation en moyenne).

En province Sud, la taille moyenne est 8 fois plus importante.

La filière porcine est très concentrée.

Sur les 2 048 éleveurs recensés, 8 (soit 0,4 % du total) possèdent la moitié du cheptel porcin.

Les petits élevages de 1 à 49 têtes concernent surtout les îles Loyauté. Si les élevages de taille modeste ont diminué en province Nord, ceux de taille plus importante ont, par contre, progressé. La concentration des cheptels porcins en province Sud s'est accentuée, avec une diminution des petits élevages au profit d'élevages plus importants.



LA STRUCTURE DES ÉLEVAGES

L'élevage porcin est de type océanien sur les îles Loyauté où les petites structures dominent largement. La conduite des élevages loyaltiens est orientée vers « l'épargne », la très grande partie de la production étant destinée aux dons et échanges à caractère coutumier.

En province Nord, la structure des élevages est davantage orientée vers une spéculation commerciale que familiale. Un projet de l'élevage SCIATA soutenu par Nord Avenir a vu le jour en 2016 à Ouaco. Cet outil, qui représente plus de la moitié des quotas à l'OCEF fonctionne déjà. La délocalisation à Ouaco de l'élevage de la Société Fermière de Païta est également prévue en 2017. Ces deux élevages cumuleront alors un cheptel de 500 truies.

■ La filière ovine et caprine

Exclusivement situés sur la côte Ouest de la Nouvelle-Calédonie, les élevages d'ovins concernent moins de 40 exploitations et un cheptel de près de 3 000 animaux.

Encore modeste, avec un taux de couverture d'à peine 1 %, l'élevage ovin marque une nette progression depuis quatre ans. Il est soutenu en province Sud par la station zootechnique de Port-Laguerre qui sélectionne et élève une race amélioratrice « Dorper délinée » et dessaisonnée pour la diffuser aux éleveurs.

Un nouvel élan est donné en province Nord par la reconversion récente d'un élevage à vocation laitière, en élevage à vocation viande. Le cheptel a été multiplié par sept en dix ans. Il a gagné plus de 400 têtes, malgré la défection en 2015 de trois éleveurs historiques suite à des attaques de chiens. Sur les cinquante éleveurs d'ovins, 30 vendent au moins une partie de leur production, ils représentent près de 90 % du cheptel total.

En élevage caprin, moins de 15 % des éleveurs représentent plus de 50 % du cheptel total de 3 200 têtes et vendent au moins une partie de leurs produits. Il s'agit, pour la plupart, de ventes auprès de détaillants ou de particuliers, comme pour les ovins. D'après la dernière synthèse DAVAR 2015 sur les chiffres de l'agriculture, les seules données de production commercialisées proviennent des abattages déclarés des bouchers de l'intérieur et de prestations de services réalisées par l'OCEF, ainsi 4 000 tonnes ont été produites en 2015.

La filière manque d'organisation. Elle n'a pas de représentativité au niveau des éleveurs, en dehors de la seule personne expérimentée de l'UPRA-OC qui elle-même manque de moyens. La production n'est pas organisée et la filière souffre d'un manque d'accompagnement à l'installation.

Les menaces qui pèsent sur la filière sont fortes : une stagnation de la consommation depuis dix ans, peu de compétences spécialisées, l'impact des chiens errants, le vol et le braconnage dont la pression est importante, ou encore le manque d'appui technique et financier.



Filière ovine

■ La filière apicole

La filière apicole calédonienne bénéficie de nombreux atouts. Une biodiversité exceptionnelle, un état sanitaire privilégié, pas ou peu de difficultés de commercialisation.

Cette filière enregistre une forte progression ces dernières années liée au produit qui véhicule une bonne image. Le miel calédonien est de bonne qualité et le secteur rémunératrice (environ 1 300 F/kg). Il y a également une volonté affichée des institutions de soutenir la filière (ruchers pépinières agréées province Sud, Resa).

Cependant, malgré cet environnement privilégié, la filière peine à se structurer. Aujourd'hui, elle manque surtout de produits transformés et dérivés. Les phénomènes climatiques extrêmes peuvent aussi être un frein à la production, mais le potentiel de la filière reste fort.

La filière souffre également d'un manque d'organisation et d'une vraie concurrence à l'import. Les coûts de production sont élevés et le manque de transparence sur les étiquettes joue encore en défaveur des apiculteurs. Des menaces écologiques pèsent également sur la ressource mellifère comme les feux, les espèces animales invasives ou encore la rouille des myrtacées.

Enfin, le manque de réglementations adaptées à l'apiculture impacte la production, notamment l'utilisation de pesticides, tueurs d'abeilles, sur de nombreuses surfaces agricoles.

Néanmoins, la demande sur le marché reste forte et en constante augmentation. Le miel calédonien est issu d'un mélange de fleurs endémiques et représente un véritable miel de terroir. Une identité qui doit permettre son développement à l'export.



Abeilles dans la ruche

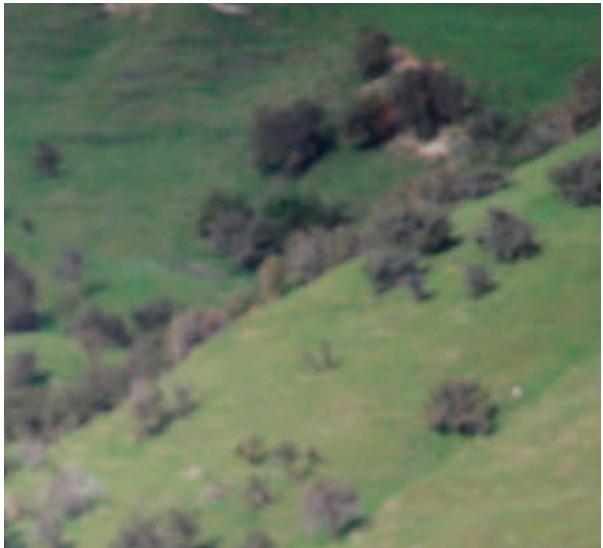
■ La filière cerf

La Nouvelle-Calédonie dispose d'un important cheptel de cerfs sauvages. Le cerf *rusa timorensis*, introduit à la fin du 19^e siècle, fait aujourd'hui partie intégrante de la culture calédonienne. Depuis la fin des années 80, des élevages se sont constitués pour gérer et valoriser cette ressource naturelle. L'OCEF traite et exporte une large partie des viandes issues de cette filière. Les freins à la production sont aujourd'hui le coût des infrastructures et l'inadéquation entre les saisons propices pour la capture et pour l'embouche (ressource en herbe), ainsi que l'inadéquation entre la capacité de fourniture de viande de la filière et la capacité de stockage à l'OCEF.

Reste son impact négatif sur l'environnement et les cultures. Aujourd'hui, on estime que 400 000 cerfs sauvages parcourent tout le territoire. La biche a besoin d'un espace vital de 500 hectares. Le double pour un mâle. Or, seuls 100 000 cerfs sont prélevés par an. Les dégâts évalués sont de 1,8 milliard de francs par an, sans compter l'impact sanitaire et les maladies véhiculées.

Cependant, la viande de cerf est une forte demande du consommateur calédonien. Actuellement, les morceaux de choix des animaux sont destinés à l'export (850 tonnes). Sur le marché local, le cerf sauvage ne représente que 2 000 à 2 500 tonnes de viande issue de la chasse. L'OCEF en produit 1 000 tonnes, essentiellement destinées à l'exportation.

Le cerf est un produit emblématique de la culture calédonienne et sa viande représente une vraie qualité sanitaire et nutritionnelle. La filière souffre de plusieurs maux : le coût des infrastructures, la saisonnalité des captures, le manque de capacité de stockage de la viande et la « non-satisfaction » des exigences de qualité et de régularité pour le marché à l'exportation.



Élevage de cerfs

■ La filière équine

Le cheval est omniprésent en Nouvelle-Calédonie. Son importance est d'abord numérique - on estime la population équine à environ 10 000 individus soit pour plus de 20 habitants. C'est une densité cinq fois plus forte qu'en métropole. Son importance est aussi d'ordre socio-économique avec 2 milliards de chiffre d'affaires estimés et 300 équivalents emplois à temps plein. Avec l'arrivée du PMU en 2014, ce sont environ 500 millions de chiffre d'affaires potentiel qui sont espérés.

La filière équine en Nouvelle-Calédonie est constituée de deux principaux secteurs :

- Le secteur hippique c'est-à-dire les courses (trot, galop, course de stock, etc.). Les éleveurs et dresseurs produisent des chevaux de courses qui sont valorisés par des entraîneurs dans des écuries essentiellement. Les modes de commercialisation sont essentiellement la vente de l'animal, les saillies ou l'utilisation dans des courses.
- Le second secteur est le secteur équestre avec l'équitation classique (dressage, CSO, cross, etc.), l'équitation western, l'équitation de loisir (tourisme) et de travail. Les animaux sont valorisés lors de concours de tous types, au sein de clubs (pratiquant licencié ou scolaire) ou en cours dans les exploitations agricoles en tant qu'outils de travail.

La filière équine est donc une filière sociale puisque son utilisation est déclinée sous toutes les formes : sports et loisirs sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie, mais aussi services avec la surveillance et le tri du bétail sur les stations, bât et transport dans certaines zones (ânes aux îles Loyauté), c'est aussi une filière économique.

Les faiblesses de la filière sont avant tout le manque de statut des professionnels du cheval. Malgré son fort potentiel, la filière est en difficulté économique et les coûts de production restent élevés.

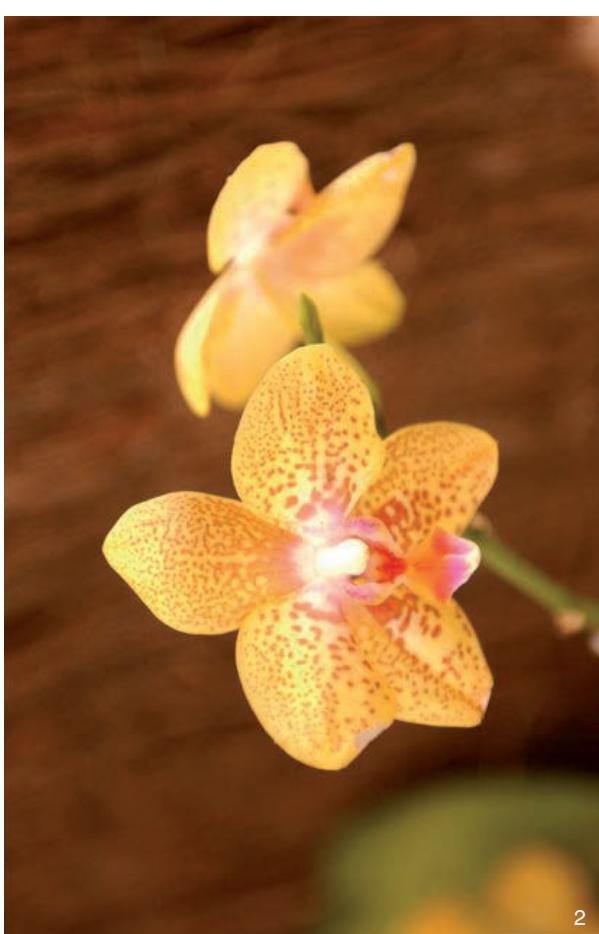


Randonnée équestre

■ La filière horticole

En Nouvelle-Calédonie, l'horticulture ornementale est une des principales filières agricoles. C'est également un secteur innovant, créateur d'emplois et bien développé dans l'économie marchande du Grand Nouméa ainsi que dans l'économie traditionnelle du reste de la Grande Terre.

La filière horticole est un secteur dynamique et entreprenant. La production reste diversifiée et la maîtrise technique en constante progression avec un net succès de la filière des plantes endémiques et la mise en place d'événementiels (Symphonie florale, Salon de l'horticulture) qui assure la communication de la filière. Sa plus grande faiblesse identifiée : un manque de structuration des professionnels face à la vente privée jugée concurrentielle. Une charte horticole doit permettre de mieux structurer la profession. À l'instar de pays ayant des flores riches et diversifiées, l'initiation d'une nouvelle filière économique basée sur la production de plantes ornementales endémiques à la Nouvelle-Calédonie peut contribuer à tendre vers un objectif de développement durable en proposant des plantes locales pour l'aménagement paysager et en identifiant des espèces et cultivars susceptibles d'intéresser le marché international.



2



1



3

1- Pépinière Dheurle 2 et 3- Fleurs du Pacifique © photo province Sud - Martial Dosdane

■ Les filières de diversification

Le secteur des industries agroalimentaires (IAA) regroupe l'ensemble des entreprises de transformation des matières premières, d'origine végétale ou animale, en produits destinés à l'alimentation humaine ou animale. Il est parmi les plus réglementés notamment en matière d'hygiène, de sécurité et de normalisation.

L'agroalimentaire calédonien a un atout majeur : face à une uniformisation mondiale des productions agricoles, la production calédonienne peut être considérée comme de haute qualité. Elle peut jouer sur la rareté et la qualité de ses produits, tant à l'export qu'au niveau local en favorisant une filière basée sur le principe du « commerce équitable ». L'artisanat agroalimentaire calédonien bénéficie d'une image très positive (achards, saucissons de cerf, crèmes glacées...).

La production locale doit être valorisée, l'accroissement de matières premières locales permettrait de réduire les coûts de production, de garantir la fraîcheur et dans le même temps, de mettre en avant le savoir-faire calédonien. Elle favoriserait également l'autonomie calédonienne.

Le premier frein de la filière reste une méconnaissance de l'industrie de transformation par les producteurs locaux. Le manque de synergie entre les acteurs est un frein au développement de l'agroalimentaire calédonien. Pourtant, les producteurs expriment aujourd'hui un vif intérêt pour la transformation de leurs produits. Le foncier est disponible sur les exploitations pour la création d'outils de transformation et les circuits courts comme le marché brouillard, le marché paysan (réseau Bienvenue à la ferme) ou encore les ventes directes à la ferme (agritourisme) remportent un vif succès. Il existe aujourd'hui un savoir-faire traditionnel important sur certains produits culturels variés et originaux.

La croissance démographique et l'élévation du niveau de vie des Calédoniens poussent ces derniers à rechercher des produits plus raffinés. Il y a une demande croissante des consommateurs pour les produits du terroir (AMAP, circuit de produits bio ou direct producteur) et les produits « prêts à consommer ».

Les parts de marché à l'import peuvent être captées et la démarche officielle des Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) reste un atout.

L'agroalimentaire doit répondre à une attente forte des consommateurs calédoniens : une alimentation saine et une modernisation des circuits de commercialisation des produits alimentaires (vente en ligne, boutique de producteurs...). Le réseau Bienvenue à la ferme est un exemple de bonne réussite dans le domaine.

Cependant, la filière agroalimentaire est freinée sur plusieurs points. D'abord par une absence de stratégie locale sur l'utilisation de l'image de l'origine des produits. La situation géographique excentrée des infrastructures en zone rurale rajoute à la difficulté.

Il est aussi impératif que les acteurs acquièrent les compétences techniques et marketing aujourd'hui trop faibles pour développer ce marché de proximité et de valorisation du terroir calédonien.

La filière souffre également d'une certaine désorganisation en matière d'approvisionnement en matières premières qui se révèle peu adapté à une activité de transformation et surtout non assuré toute l'année. Aujourd'hui, les capacités financières des structures sont trop réduites pour assurer leur adaptation aux exigences modernes et réglementaires.

Du point de vue de la commercialisation, les coûts restent élevés. L'avantage de la vente directe ne se traduit pas toujours sur les prix et la compétitivité reste faible face aux produits importés. Enfin, le manque de main-d'œuvre qualifiée constitue également l'une des faiblesses de la filière.



35



1- Mise en pots de yaourt 2- Suggestion de présentation de charcuterie

CE QU'IL FAUT RETENIR...

LES QUATRE FILIÈRES PRIORITAIRES

Le schéma de développement agricole met en avant quatre filières jugées prioritaires : bovine, avicole chair, céréales et oléoprotéagineux et enfin fruits et légumes. Elles représentent également « l'assiette des Calédoniens » et doivent faire l'objet d'une attention particulière eu égard aux enjeux et aux difficultés rencontrées, notamment en termes de volume de production et de potentialité de développement.

Ainsi, la filière bovine, filière historique, représentait, au 31 décembre 2015, 65 000 bovins, pour 530 exploitations. Cependant, le nombre d'élevages a diminué de 18 % entre 2002 et 2012, selon le dernier RGA. En Nouvelle-Calédonie après le poisson, c'est la viande de poulet qui est la plus consommée. La viande bovine n'arrive qu'en troisième position. Concernant la filière avicole, la Nouvelle-Calédonie a produit 830 tonnes de viande de poulet en 2015. C'est insuffisant face à la demande, et surtout les volumes de production ont très faiblement progressé ces dix dernières années et la marge de progression est forte par rapport à la demande.

La filière fruits et légumes est, elle aussi, jugée prioritaire. Les fruits et légumes frais représentent une demande forte des consommateurs calédoniens. En 2015, la production a à peine dépassé les 13 000 tonnes.

La filière céréales et oléoprotéagineux est la production qui se porte le mieux parmi les filières prioritaires, avec un record de 6 738 tonnes en 2015, soit 40 % de plus que l'année précédente. Néanmoins, cette production concerne essentiellement le maïs en 2015 et est issue à 59 % de la province Sud. La filière est appelée à se diversifier dans les prochaines années, afin non seulement de proposer des céréales aux consommateurs, mais aussi aux animaux d'élevage.

36

Aujourd'hui, dans l'ensemble, l'inorganisation des filières agricoles, l'absence de circuit de commercialisation, les intermédiaires colporteurs et grossistes, ajoutés au transport, engendrent les prix élevés des produits locaux. La faible organisation générale des professions et des filières agricoles, le prix de revient élevé des productions agricoles et des marges parfois faibles, la nécessité de grandes surfaces pour des pratiques agricoles intensives participent à une agriculture calédonienne en retrait sur le plan économique, et en déclin. Il est donc urgent d'établir de nouveaux plans d'action et de développement afin de redynamiser les filières. Cette dynamisation doit s'opérer à tous les maillons de la chaîne de production agricole.

“

Nous, professionnels, avons un rôle déterminant à jouer dans la construction d'une agriculture performante, innovante et durable. Nous sommes les principaux acteurs, c'est pour cela que nous devons absolument développer les synergies entre nos organisations.

”

Gérard Pasco,
Président de la Chambre
d'agriculture de Nouvelle-Calédonie



3. DIAGNOSTICS DES THÉMATIQUES TRANSVERSALES

■ Les 30 freins économiques et sociaux

Les revenus agricoles trop faibles provoquent un exode rural vers d'autres secteurs plus rémunérateurs ou, par ricochet, entraînent une perte de l'outil de production. En 10 ans, la population agricole familiale calédonienne a diminué de 38 %, passant de 21 000 à 13 000 personnes. La province Sud n'est pas en reste, car sur la même période, le nombre d'exploitants a également diminué de 19%.

1. Le faible salaire
2. L'attractivité d'autres secteurs
3. L'absence de statuts : entrepreneur agricole, retraite, protection sociale après arrêt d'activité, aides familiaux (conjoint et enfants)
4. L'offre de formation non adaptée
5. Les marchés : difficultés d'accès et dispersion de l'information
6. L'absence de normalisation des productions
7. La réglementation sur les marges pas toujours respectées
8. La consommation de produits frais faible
9. La fracture numérique
10. Le manque d'un observatoire économique
11. L'insuffisance en matière de recherches et de transfert de technologie dans les filières végétales
12. L'augmentation du coût des intrants
13. Le manque de structuration et d'enjeux dans le stockage et la commercialisation
14. L'insuffisance de représentation délibérative dans les établissements publics du secteur agricole
15. Les coûts de production élevés
16. Le déficit de performances
17. La méconnaissance des soutiens publics et des politiques en place
18. Le manque de valorisation des productions (certifiées, bio)
19. L'inorganisation des producteurs
20. Le fort individualisme
21. L'absence de mutualisation des moyens (ex. CUMA)
22. L'insuffisance de diversification
23. Le manque de main-d'œuvre qualifiée
24. La faible attractivité pour la main-d'œuvre
25. Le suivi de gestion insuffisant
26. Le manque de savoir-faire commercial
27. Le coût élevé du foncier
28. L'accès difficile au domaine privé de la Nouvelle-Calédonie
29. Le statut du foncier coutumier inadapté au développement économique
30. Les incertitudes foncières : cadastre ; servitudes ; revendications



Exploitation agricole biologique

■ Les 20 freins ou menaces en termes de développement durable

De par son insularité, la Nouvelle-Calédonie est un milieu naturel fragile et dont la biodiversité unique au monde demande à être préservées. Aujourd’hui, l’activité agricole doit faire face à un défi de taille : combiner à la fois productivité, bien-être de ses acteurs et préservation de l’environnement.

En province Sud, trois exploitations sur quatre sont aujourd’hui situées dans des zones à enjeux environnementaux (ZCO, PUD zones naturelles protégées, périmètres de protection des eaux, biseau salé). Au total, tous indicateurs confondus, 73 % des exploitations concernées couvrent une surface de 74 163 hectares. Ajoutée à cela une pression accrue en termes de vie chère, de demande de produits agricoles sains, de braconnage, de maladies et des contraintes fortes liées au respect de l’environnement, il n’en faut pas plus pour identifier la première menace en termes de développement durable.

1. Le découragement des jeunes agriculteurs
2. Les espèces végétales et animales envahissantes
3. Les ravageurs et maladies
4. L'accès limité à la ressource en eau (disponibilité et distribution)
5. Les menaces phytosanitaires
6. Les cultures situées dans des zones à risques
7. La surenchère des principes de précautions par les associations environnementales
8. La dépendance aux aléas climatiques (érosion)
9. L'augmentation des besoins en eau, y compris non agricoles (forages/captages)
10. L'insuffisance de plan d'action global contre certains nuisibles terrestres et aquatiques
11. Le risque d'introduction de nouvelles espèces exotiques envahissantes
12. La dégradation des têtes de bassin versant (activités minières, espèces invasives...) : impact sur les rivières et coûts de la remise en état
13. La forte compétition des secteurs industriels et des services
14. Le manque d'innovation en recherche appliquée dans certaines filières et d'outils de transfert auprès des professionnels agricoles et IAA
15. La capacité financière des institutions publiques (soutien à l'agriculture)
16. La fragilité du marché local face à l'import et à la pression des grands groupes
17. La vision urbaine dominante : exode rural et déprise
18. La pression foncière et mitage de l'espace agricole (urbanisation)
19. La pénurie de main-d'œuvre et de qualification
20. La pression des associations et des médias sur l'agriculture qui véhiculent une mauvaise image des professionnels



1



39

1- Sirphe 2 - Puceron et coccinelle



Partie





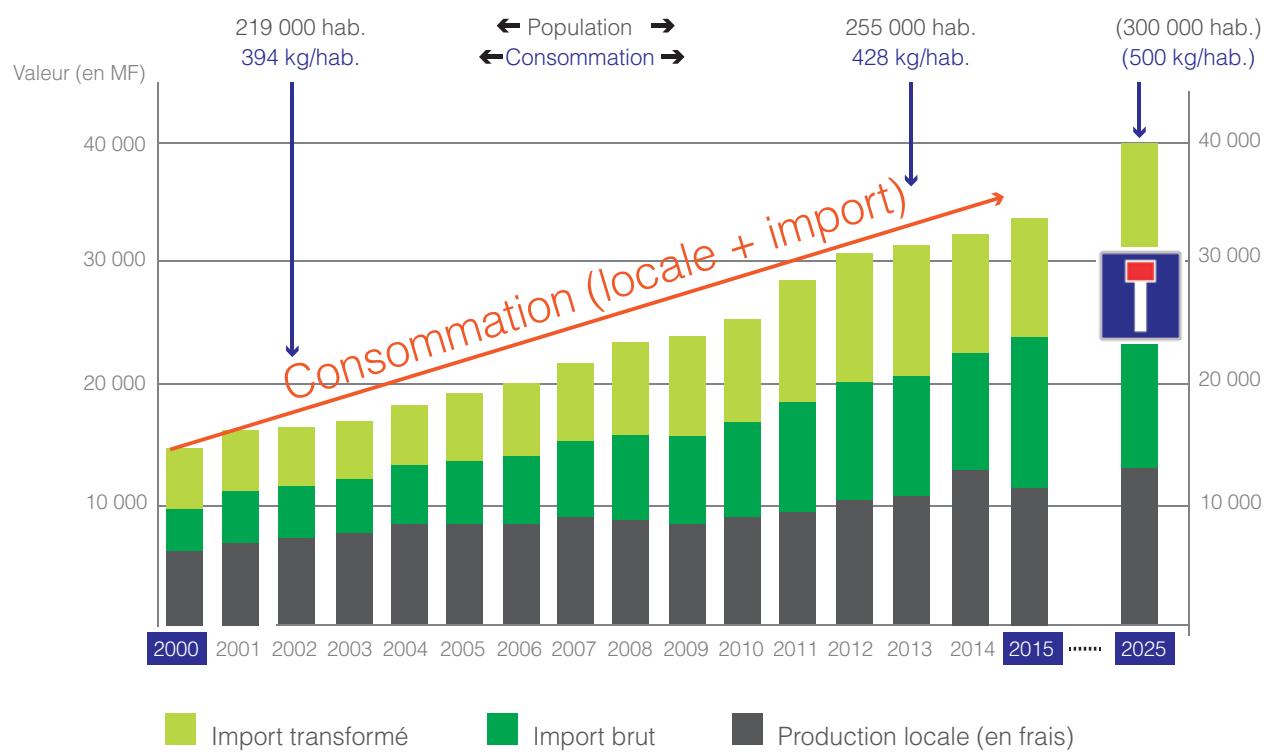
Les orientations stratégiques



1. LE CADRE, LES ENJEUX ET LES AMBITIONS DE LA PPAP

1.1 La Politique Publique Agricole Provinciale

La Politique Publique Agricole Provinciale, ou PPAP, a été définie pour permettre de répondre aux enjeux économiques et environnementaux auxquels est confrontée la province Sud. L'objectif premier est clair : augmenter le taux de couverture des produits alimentaires pour satisfaire la consommation des Calédoniens



Le scénario tendanciel 2025 - sans la PPAP (en valeur)

(Sources : Douanes, DAVAR, DDR, ISEE)

Entre 2000 et 2013, la consommation de produits alimentaires a doublé. Alors que la production locale est passée de 50 à 30 % seulement de la consommation, les importations en frais, surgelés et transformés se sont accrues pour satisfaire cette demande en augmentation régulière même si elle est freinée par la faiblesse et l'irrégularité de l'offre, ainsi que des prix élevés des produits frais.

En l'état actuel des choses, les productions locales ne sont plus en mesure de répondre à l'augmentation de la consommation. Les prévisions à l'horizon 2025 montrent que si rien n'est fait la situation continuera de se dégrader et mènera dans une impasse.

Les séminaires de travail organisés après les Assises ont conduit à identifier le fonctionnement des différents maillons des filières entre la consommation et la production.

L'analyse a repéré les maillons les plus faibles et permis d'identifier les solutions pour renforcer l'ensemble de la filière agricole.

En parallèle, il est vite apparu que des défis d'ordre réglementaires étaient à prendre en compte.



1.2 Les priorités de développement

Le Schéma de Développement Agricole Provincial (SDAP) servira de feuille de route pour les dix ans à venir au secteur agricole de la Province. Il est la résultante d'une dynamique initiée depuis les Assises provinciales 2014 du développement rural et jamais démentie à ce jour par l'ensemble des secteurs du monde rural.

Les Calédoniens sont tous prêts à consommer des produits frais et surtout d'origine locale. Ils réclament de la diversité et une meilleure qualité des produits, qu'ils soient issus de l'agriculture conventionnelle, biologique ou raisonnée mais surtout à des prix abordables.

L'agriculture doit évoluer vers une production plus saine pour répondre à une demande forte des consommateurs calédoniens. Manger sain n'est plus une préoccupation réservée à une catégorie socioprofessionnelle aisée, mais bien une demande partagée par tous. C'est une préoccupation légitime qui a été prise en compte à toutes les étapes de la démarche. Le SDAP s'efforce de répondre à cette demande dans l'ensemble des filières concernées par la PPAP.

En considérant le potentiel de progression (en volume) dans les dix prochaines années, quatre filières prioritaires ont été identifiées : bovine, avicole chair, céréales et oléoprotéagineux, fruits et légumes. D'autres filières à enjeux ont été adjointes au dispositif comme les filières porcine, horticole, ovine et caprine, cervidé, apicole et diversification agro-alimentaire. La pêche, la sylviculture et l'aquaculture seront traitées par ailleurs, via des opérations spécifiques.

Pour chacune des filières identifiées, des objectifs ont été fixés suivant les différents scénarios élaborés par les professionnels du secteur au cours des ateliers Assises de La Foa et de Nouméa en 2014. Ils doivent répondre à la demande en termes de coûts, de faisabilité et de mise en place rapide des solutions envisagées pour chaque filière, tout en tenant compte des thématiques transversales (environnement, foncier, social et économie).

Pour atteindre ces objectifs, la démarche de co-construction adoptée depuis les Assises se poursuit avec tous les professionnels. La province Sud encourage la mutualisation des moyens au travers d'outils d'agrégation, de regroupements de professionnels, des actions transversales entre filières animales et végétales, des mesures de soutien ; les travaux inter-administrations avec la réforme du foncier, la retraite, les aspects sanitaires et réglementaires... ou tout autre processus qui peut contribuer à dynamiser l'activité agricole et rurale.

LA DOCTRINE DE LA PPAP EN 7 POINTS

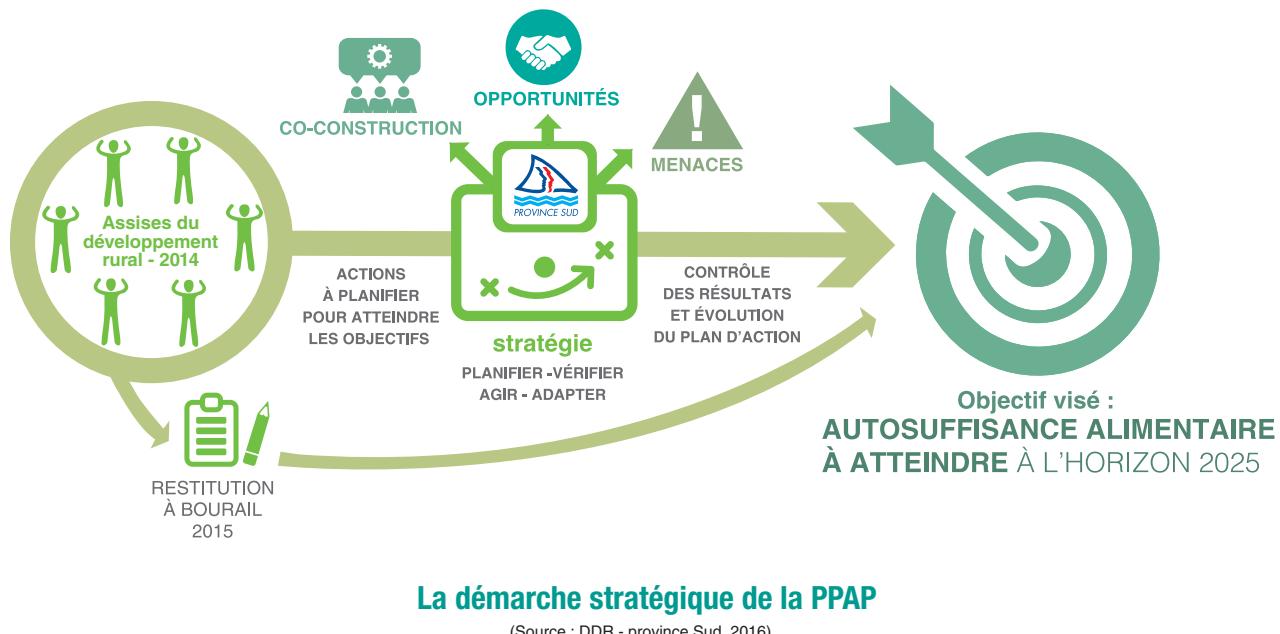
- 1 L'autosuffisance alimentaire**
- 2 La satisfaction des consommateurs**
- 3 L'approche par filière**
- 4 Les principes d'agrégateurs publics / privés**
- 5 L'agriculture pour tous, durable, familiale et professionnelle**
- 6 L'innovation-transfert renforcé**
- 7 La cohérence des aides**

UN CONSTAT ALARMANT

1. Un taux de couverture des besoins alimentaires en déclin (volume 15% en NC)
2. Une dépendance forte aux importations qui s'accroît chaque année
3. Des consommateurs contraints et peu satisfaits de l'offre en produits frais
4. Une population agricole vieillissante et non renouvelée, moyenne d'âge 54 ans, qui a diminué en 20 ans (4 300 en province Sud).
5. Un renouvellement des exploitations insuffisant pour compenser les disparitions : 43% en Nouvelle-Calédonie, 76% en province Sud. Des revenus moyens les plus bas de l'échelle : 156 000 F/mois
6. Une surface agricole utile (SAU) en diminution en 10 ans - 15%)

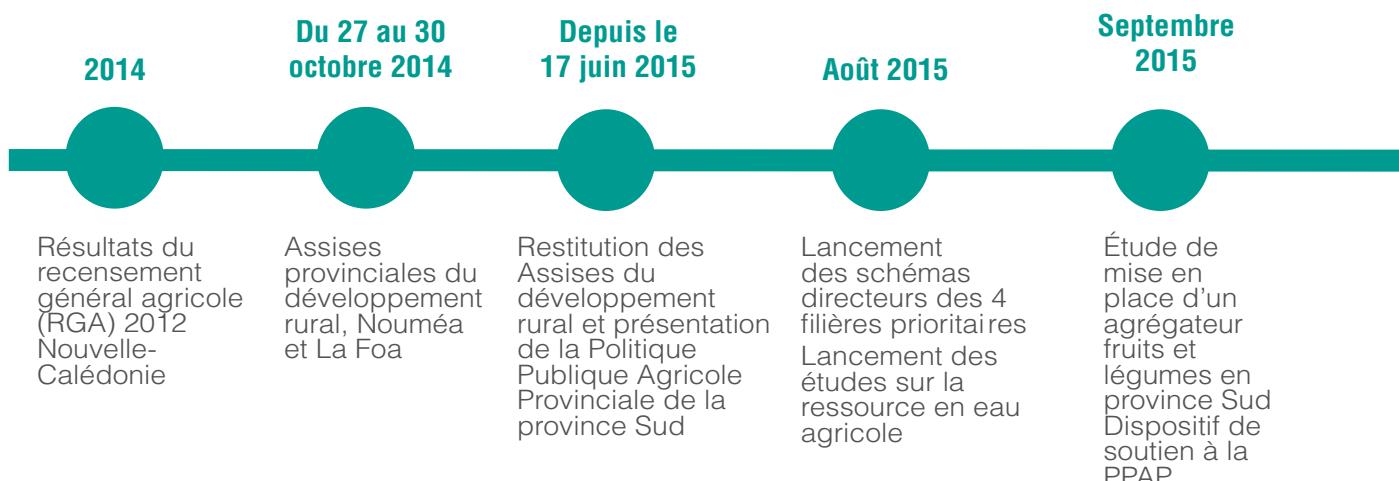
1.3 La méthode et les objectifs

■ La méthode

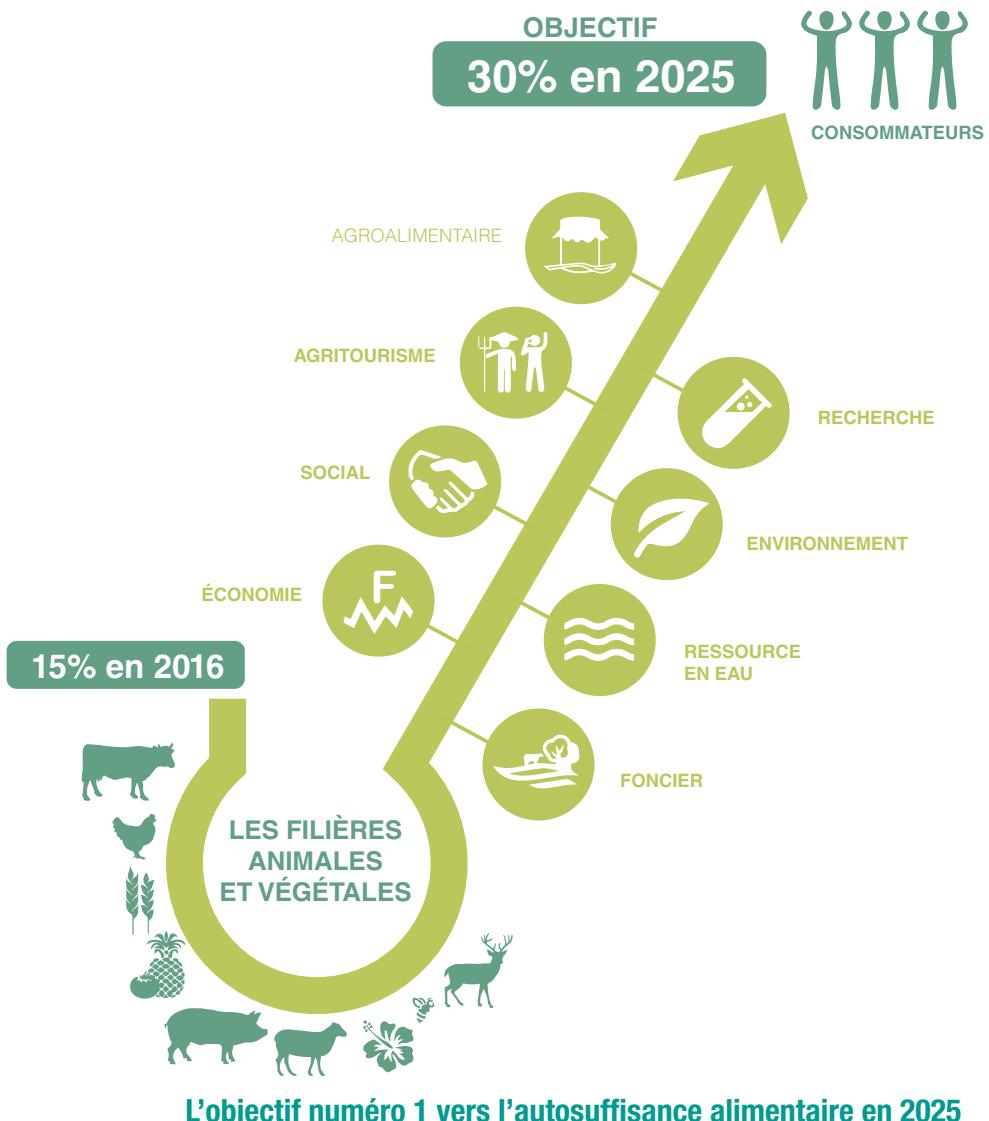


■ La PPAP en marche

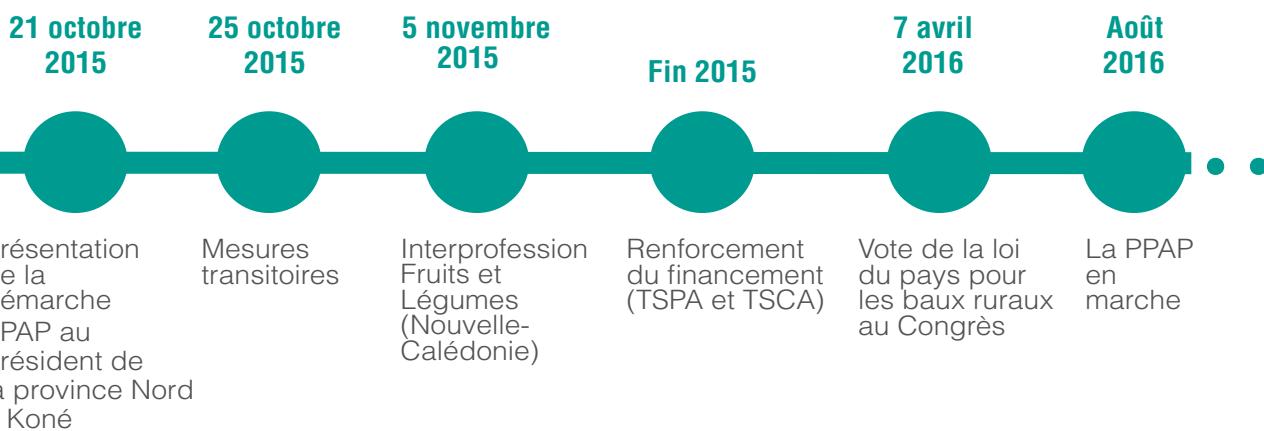
44



■ Les objectifs



45



2. LES AXES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

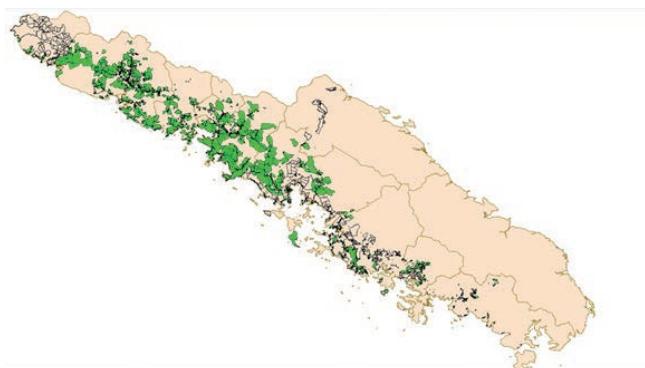
2.1 L'organisation de l'espace rural

Débuté en 2008, le projet « MOISSON » (Méthodes pour l'Organisation de l'Information Statistique et des Systèmes et Outils Nouveaux) mené par l'Observatoire du développement rural de la DDR a consisté à conforter son système d'information géographique (SIG) grâce à des données « métiers » visant à apporter une meilleure connaissance de l'environnement rural en province Sud

Dès 2014, les données géographiques du SIG seront accessibles via la mise en ligne d'un géo-portail métier (dénommé CartoSud DDR). Cet outil moderne sera complété dans un premier temps, par l'annuaire de tous les professionnels agricoles,

puis par d'autres modules spécifiques à certaines filières (pêche lagunaire, ressources en eau, agroalimentaire,...).

Le traitement et le suivi des dossiers seront améliorés au profit des administrés.



Localisation géographique des exploitations agricoles de la province Sud

(Sources : SIG DDR, 2014)

46

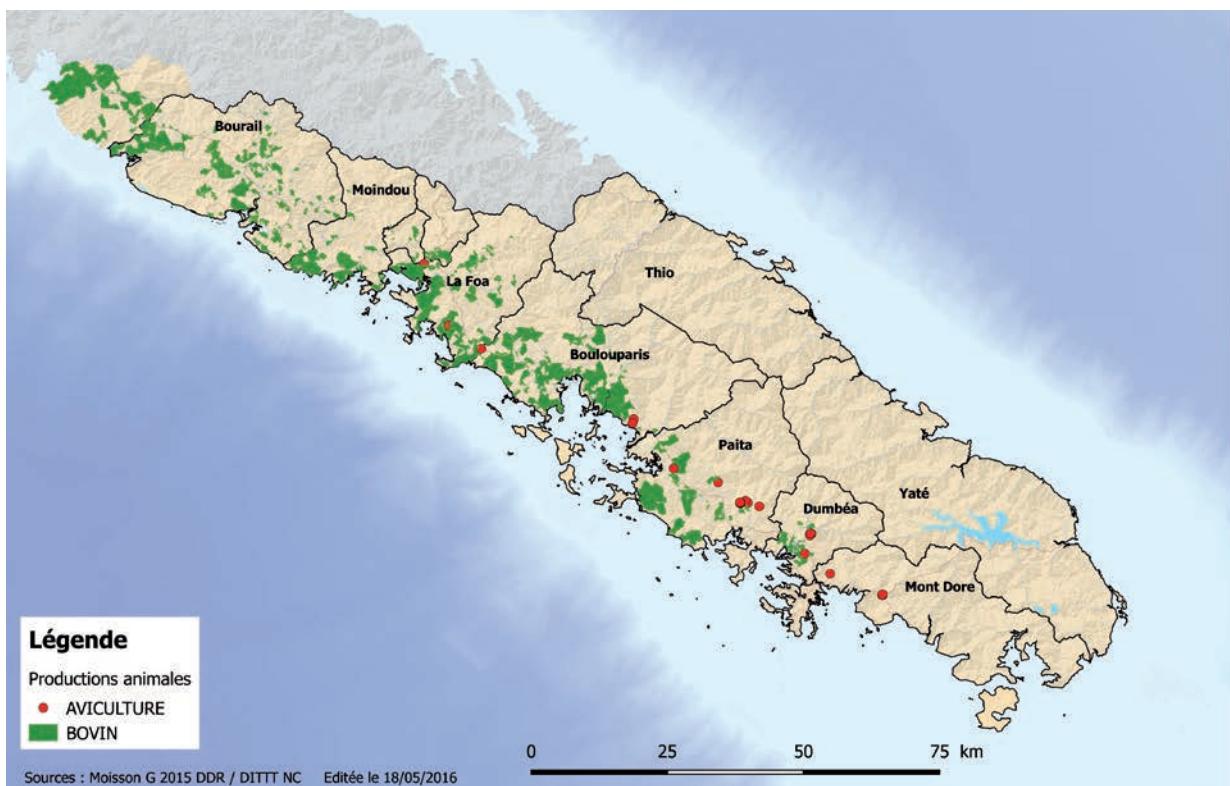
Sur les 1 208 exploitations agricoles recensées dans le SIG de la DDR, la répartition des exploitations par zone en pourcentage et en surface est la suivante :

- Zone Côtière Ouest (ZCO) => 49% d'exploitations concernées par cette zone, pour une surface totale de 53 071 ha ;
- Zone de ressources naturelles (ND – PUD) => 25% d'exploitations concernées par cette zone, pour une surface totale de 9 922 ha ;
- Zone de périmètre de protection des eaux (PPE) : 35 % d'exploitations concernées par cette zone, pour une surface totale de 20 460 ha ;

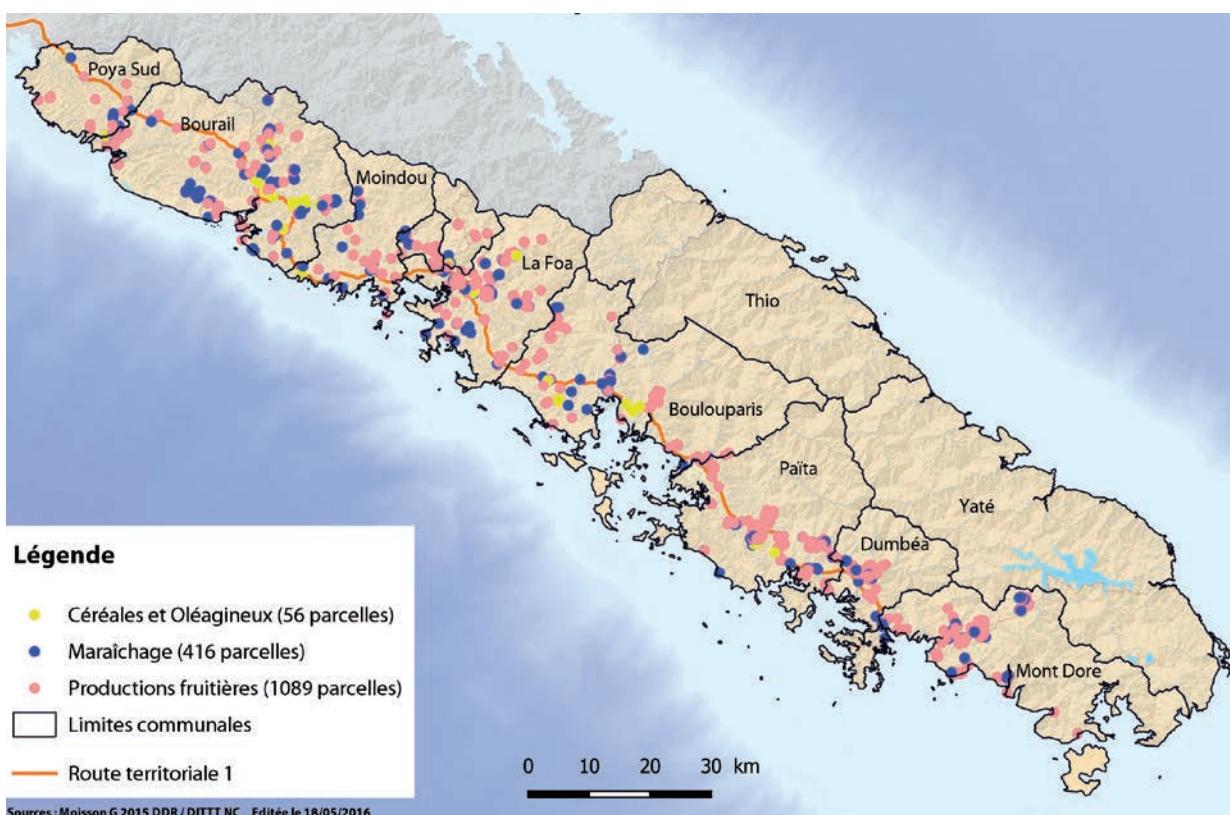
- Zone de biseau salé : 15% d'exploitations concernées par cette zone, pour une surface totale de 2 808 ha.

Le constat est le suivant : près de 3 exploitations sur 4 sont situées dans des zones à enjeux environnementaux (ZCO ou PUD zones naturelles protégées ou périmètres de protection des eaux ou biseau salé).

L'ensemble représente un total de 73% d'exploitations et une surface totale 74 163ha en prenant en compte tous les indicateurs confondus.



47



2.2 La préservation des espaces agricoles

Seul véritable outil réglementaire du foncier, le plan d'urbanisme directeur (ou PUD) constitue le document officiel le plus important de la commune en matière de planification de l'aménagement de son territoire, notamment dans les communes rurales.

Il définit le droit des sols dans une commune. Les différentes zones du PUD sont définies par le code de l'Urbanisme de la Nouvelle-Calédonie. Le règlement délimite des zones urbaines, des zones à urbaniser, des zones naturelles et des zones agricoles, lorsqu'elles existent. Il identifie aussi des zones de terres coutumières.

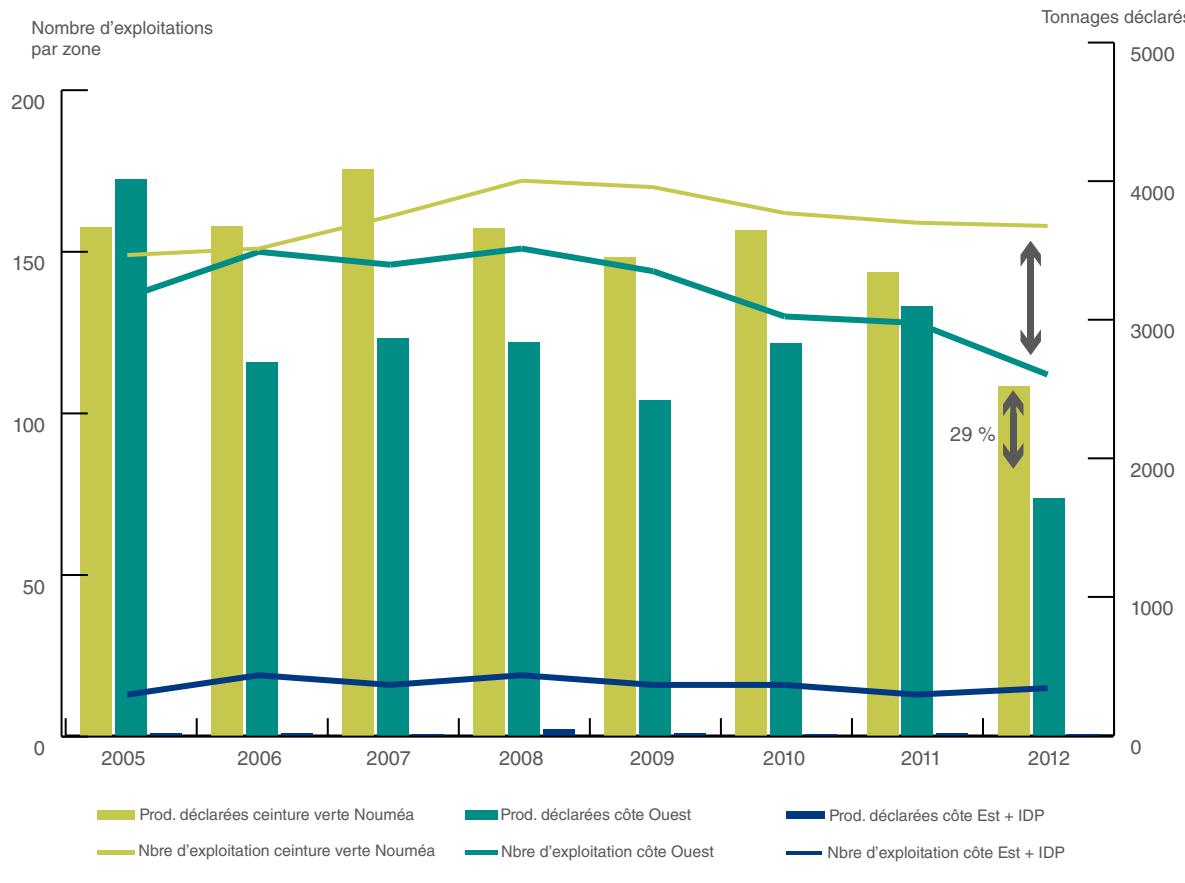
Puissent être classés en zone agricole, les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger ou à mettre en valeur en raison notamment :

- De l'existence d'une exploitation agricole ;
- Du potentiel agronomique, biologique ou économique, de terres agricoles.

En zone agricole, peuvent être autorisés les constructions, installations et agrandissements nécessaires :

- À la résidence principale de l'exploitant ;
- À des équipements collectifs ou d'intérêt général, ainsi qu'à des services publics ;
- Aux exploitations ou aux activités compatibles avec la vocation de la zone.

Malgré la généralisation des PUD mis en place dans la plupart des communes de Brousse, le marché du foncier n'est pas contrôlé ou parfois insuffisamment régulé. Les diagnostics de territoire ont souligné que la gestion du développement urbain sur les communes rurales s'est caractérisée au fil du temps par l'absence de cette maîtrise de l'urbanisation dont la conséquence, aujourd'hui, est l'étalement urbain de l'agglomération avec une diminution de la taille des exploitations agricoles.



Évolution du nombre d'exploitations et de leurs tonnages déclarés par zone géographique
(Source : DDR - province Sud, 2014)

Le prix élevé des terrains agricoles constitue un réel frein à l'installation à la terre pour les personnes ne disposant pas de foncier familial.

En l'absence de texte régissant les baux ruraux, le faible pourcentage de terrains en location (14%) ne contribue pas non plus à l'installation ou l'extension d'exploitations existantes.

La pression immobilière, qui touche le foncier non-bâti en zone urbaine, se répercute sur le prix du foncier agricole.

Ce dernier a connu une forte augmentation ces dernières années. Bien que le prix varie fortement en fonction de la surface, il se situe en moyenne, aujourd'hui autour de 5 à 6 millions de francs l'hectare dans une commune comme Païta à proximité de Nouméa (Source : DDR, 2014). Les prix du foncier agricole sont donc tirés vers le haut par ceux de l'immobilier.

En raison du rapport à la terre entretenu par les Calédoniens, les acquéreurs de terrains privés sont surtout attirés par le placement financier « potentiel » que constitue une terre agricole.

Dans certaines zones péri-urbaines ou dans la bande du littoral, les agriculteurs eux-mêmes

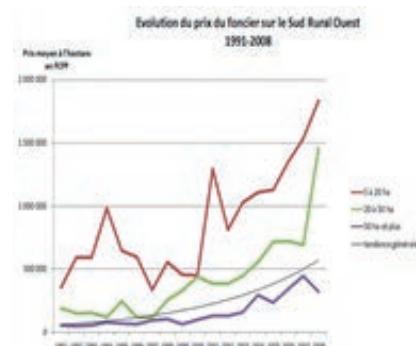
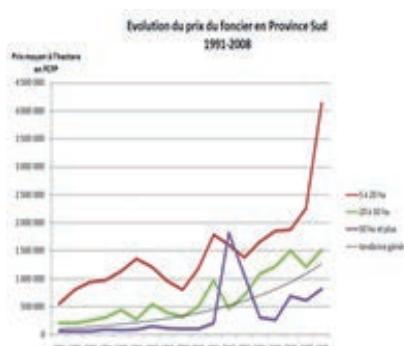
voire des investisseurs locaux anticipent sur la constructibilité future d'une terre agricole favorisant ainsi la spéculation foncière. En plus de l'avancée des fronts urbains, le mitage des territoires est aussi l'une des causes du gaspillage des terres agricoles.

Le mitage est principalement dû à trois causes: l'augmentation du besoin de surface d'habitation, la croissance de la population et l'exode vers les zones rurales.

Plus on construit, plus on construit dispersé et moins on utilise l'espace, plus le mitage du territoire est grand. Le mitage mènera donc à une grande revendication de terres pour seulement peu d'espace d'habitats et de travail.

Le mitage des terres agricoles engendre aussi un accroissement des conflits de voisinage entre les agriculteurs et les résidents.

Ils se plaignent des nuisances sanitaires, auditives ou olfactives des exploitations, tandis que les agriculteurs subissent des contraintes supplémentaires soit pour l'utilisation de leurs machines ou leurs horaires de travail.



2.3 La ressource en eau

Dans le cadre de ses missions de gestion des ressources en eau en lien avec sa nouvelle politique publique agricole à l'horizon 2025 (PPAP), la province Sud souhaite améliorer ses connaissances en matière de pression sur les masses d'eau présentes sur les bassins versants.

En effet, afin de pouvoir répondre à l'objectif final d'accroissement de l'autosuffisance alimentaire de la Nouvelle-Calédonie, il convient de dynamiser les futurs projets de développement agricole et rural envisagés sur le territoire dans les années à venir. Parmi les facteurs limitants liés à l'augmentation de la production agricole, l'accès à l'eau est essentiel avec la problématique du foncier. Ainsi, il y aura lieu, dans le respect des contraintes environnementales, de conforter les ressources en eau disponibles ou d'augmenter les stocks d'eau à constituer, dans les secteurs identifiés où une dynamisation de l'activité agricole peut être favorisée.

Dans cette perspective, la DDR, a engagé un programme d'études visant à :

- Etablir le diagnostic hydraulique quantitatif limité aux seuls prélèvements superficiels existants.
- À partir de cet état des lieux seront définis les axes de réflexion à mener pour garantir la préservation des ressources d'eau « douce ». Il convient aussi d'identifier et de qualifier au préalable ces ressources en eau.
- Définir des prescriptions et/ou recommandations à adopter sur les ouvrages de prélèvements d'eau existants et le cas échéant à projeter (en

matière de réhabilitation des ouvrages existants présentant un risque avéré pour la protection des masses d'eau superficielles).

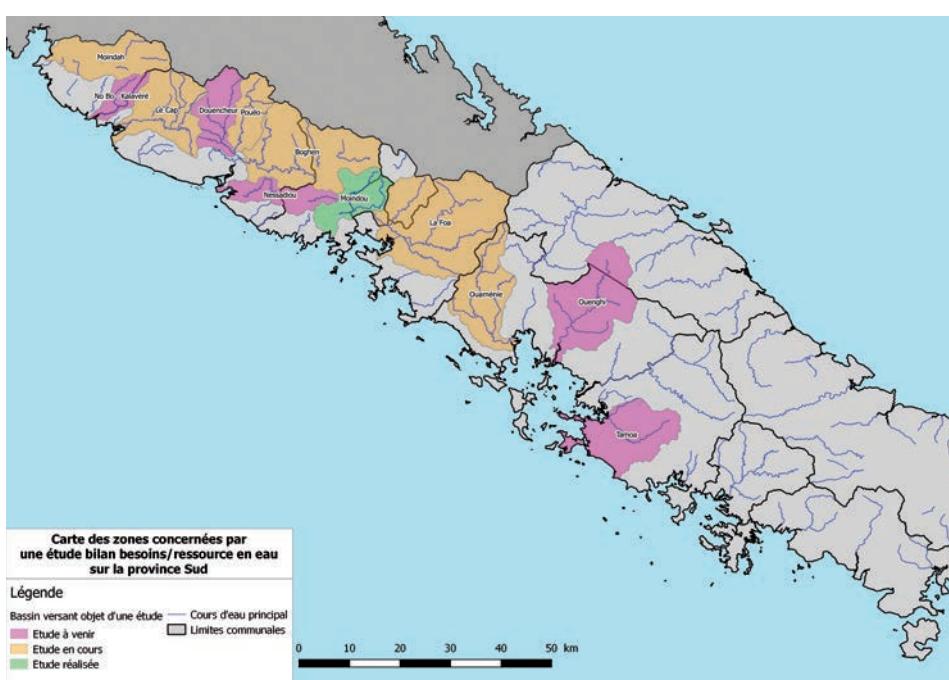
- Identifier les meilleures cibles (tronçons de cours d'eau) permettant une mobilisation possible de ressources en eau superficielles tout en précisant les potentialités (quantitatives et qualitatives) de ces zones.

Ainsi sur les bassins versants étudiés et selon les tronçons de rivière homogènes, un zonage sera défini pour indiquer :

- Les zones présentant un intérêt pour la mobilisation de nouvelles ressources.
- Les zones de précaution à surveiller ou à réglementer pour assurer une bonne adéquation entre les besoins et la ressource existante.
- Les zones à proscrire pour l'implantation de tout nouvel ouvrage de prélèvement ainsi que les possibilités de stockage.

Au besoin, le potentiel résiduel ou déficitaire sera maintenu ou réglementé, et les nouveaux développements économiques quantifiés.

La création de retenues collinaires pour assurer l'équilibre ou l'augmentation des zones agricoles existantes est également abordée dans ces études. Les techniques ou itinéraires cultureaux plus économies en eau peuvent également faire l'objet d'analyses.



2.4 La structuration des filières

Les filières agricoles calédoniennes doivent aujourd’hui se structurer pour mieux aborder les changements et les nouveaux défis qui se présentent à elles. Atteindre les objectifs de la PPAP nécessite des agriculteurs un regroupement en réseaux, syndicats, agrégateurs ou interprofessions à même de mieux défendre leurs droits et leurs spécificités.



Le syndicat Réseau professionnel pour une agriculture innovante et responsable (Repair)

Le gouvernement a agréé le syndicat (Repair) en tant qu'organisation professionnelle agricole (OPA) pour des missions accomplies sur le territoire et plus particulièrement pour celles relevant des compétences du gouvernement, à savoir la veille phytosanitaire et l'application de mesures de luttes phytosanitaires. Repair est composé de 45 exploitations agricoles adhérentes, dont 11 certifiées (AR) Agriculture responsable. En 2015, ce sont 6 500 tonnes de fruits, légumes et céréales qui ont été produites par les adhérents, en Nouvelle-Calédonie. Parmi ces missions, le syndicat signale à la Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR) l'apparition de nouvelles menaces sur les cultures et transmet ces informations statistiques et sanitaires qui facilitent le suivi des filières végétales. Il participe à la réglementation des produits phytosanitaires à usage agricole et est un relais en cas d'application de ces mesures.



L'Association BIOCALEDONIA

Crée le 1^{er} août 2009, l'association calédonienne de certification biologique (BIOCALEDONIA) s'est donné pour objectif d'une part d'assurer, la mise en place d'une animation sur le terrain auprès de ses adhérents férus d'agriculture biologique (producteurs et consommateurs), d'autre part, de démarrer ses activités de certification de la filière agriculture biologique. L'association a beaucoup progressé depuis sa création et compte aujourd'hui 230 membres dont 52 producteurs de la province Sud parmi lesquels 19 ont obtenu la certification Bio Pasifika pour leurs productions (certification agriculture biologique en application du référentiel de la norme océanienne). Bio Caledonia emploie 7 salariés. La contribution provinciale au fonctionnement de l'association permet la rémunération d'un poste d'animateur dédié à la certification des producteurs du Sud et participe pour un équivalent de 12% aux frais de fonctionnement du poste de direction.



L'Interprofession viande de Nouvelle-Calédonie (IVNC)

L'IVNC (association de type loi 1901) a été créée à l'initiative des organisations professionnelles représentatives de la filière viande : éleveurs bovins, porcins, cervidés, ovins, caprins, abattoir, ateliers de découpe et de transformation, bouchers...



Association des arboriculteurs de Nouvelle-Calédonie (ARBOFRUITS)

ARBOFRUITS a été créée pour aider les producteurs en 1991 à la mise en marché des produits de vergers. Depuis 2004, la commercialisation a été arrêtée et l'association se concentre sur le conseil technique, la lutte phytosanitaire et le recueil de données statistiques, en lien avec la DAVAR. Elle est reconnue CFA, et participe au réseau d'épidémio-surveillance du Groupement de Défense Sanitaire Végétal (GDSV), poursuit la lutte contre le bunchy top et apporte son soutien aux opérations d'explorations.

Le Groupement des Agriculteurs Biologiques de Nouvelle-Calédonie (GAB-NC)

Les adhérents du Groupement des Agriculteurs Biologiques de Nouvelle-Calédonie (GAB-NC) forment un syndicat professionnel dont les objectifs sont de construire, rechercher et diffuser auprès de ses adhérents des références techniques adaptées aux conditions écologiques et socio-économiques des exploitations biologiques calédoniennes ; de procéder à des essais, des études et expérimentations agronomiques chez les agriculteurs, ainsi qu'à des analyses et démonstrations ; de rechercher, diffuser, partager et conserver des ressources génétiques, locales ou exotiques utiles au développement des productions bio ; de créer des relations avec des groupements identiques dans la région Pacifique ou dans d'autres régions de la planète, et faciliter les contacts et échanges directs entre agriculteurs biologiques, en particuliers océaniens.

L'Interprofession Fruits et Légumes de Nouvelle-Calédonie (IFEL NC)

C'est une première en Nouvelle-Calédonie. Crée en novembre 2015, elle rassemble l'ensemble des acteurs amont et aval et a pour rôle son pilotage stratégique. D'un point de vue opérationnel, parmi les stratégies qui permettent aux exploitations agricoles de produire plus et mieux vendre, le groupement représente une initiative innovatrice en Nouvelle-Calédonie, basée sur la mutualisation de moyens et de services autour d'une stratégie commune.

Une telle initiative apporte certaines réponses aux problématiques des exploitations agricoles, notamment sur l'organisation de la production et la mise en marché. La marge des producteurs s'en trouve sécurisée et les prix restent acceptables pour les consommateurs.

2.5 Les diagnostics agricoles et l'animation de développement local

Afin d'assurer la cohérence de l'action sur le territoire de la province Sud, le plan stratégique de développement avait classé prioritaire la réalisation de diagnostics de territoire dont la thématique agricole a été confiée à la DDR. À partir d'enquêtes et d'analyses bibliographiques débutées en 2012, le diagnostic de territoire a permis de dresser un état des lieux mettant en lumière les spécificités et les potentialités de l'activité agricole de chaque commune. Première approche de ce genre en Nouvelle-Calédonie, les enjeux dégagés et validés avec les acteurs locaux donnent lieu à des propositions ciblées déclinées en feuilles de route.

Les diagnostics ont été réalisés sur les communes agricoles de Yaté, Moindou, La Foa, Boulouparis, Bourail et Païta. Des animations locales utilisant des méthodes participatives ont débuté en 2013 sur les communes de Moindou et Yaté.

À Moindou, plusieurs réunions d'animations avec le groupe de travail composé d'acteurs locaux ont été réalisées sur la thématique de la gestion collective de l'eau agricole ainsi que des visites de terrain et de découverte. Une feuille de route a été tracée de manière co-constructive avec les participants. Le groupe de travail s'est officiellement créé en 2016 sous forme de structure associative dénommée O de Moindou. Chaque année un bilan des actions menées est présenté et la feuille de route de l'année à venir est validée par l'assemblée.

À Yaté, sept groupes de travail ont été tenus. Ces groupes sont axés sur des aspects techniques et des problématiques de filières telles que la filière de caille, pépinière, tubercules, pêche. Un bilan est présenté en présence des populations, de l'ADEVY, la mairie et du groupe de travail de Yaté de Vale NC et la feuille de route de l'année à venir est validée. Ces groupes de travail permettent aux personnes désireuses de s'impliquer d'exprimer leurs besoins et d'installer de nouveaux promoteurs motivés.

En 2015, ces diagnostics ont permis, grâce aux Assises, de mettre en exergue des problématiques spécifiques qui ont été intégrées sous forme de propositions dans la PPAP (Politique Publique Agricole Provinciale) en faveur du développement de l'agriculture familiale.

À Thio, en partenariat avec la mairie, la province Sud a mandaté dès 2015, un prestataire pour réaliser une étude sur la commune avec pour objectifs de :

- Développer et valoriser la production marchande issue de l'agriculture familiale en identifiant le potentiel agricole et ses acteurs conformément

aux orientations fortes affichées dans la politique publique agricole provinciale ;

- Redynamiser l'association Mara Jati en proposant de nouvelles pistes de développement agencées au sein d'un plan quinquennal d'actions.

Lors d'un séminaire participatif, deux ateliers ont abordé la thématique : « Valorisons localement les produits de la famille ».

À l'île des Pins, il n'y a pas eu de diagnostic agricole, toutefois le coordonnateur de développement a analysé et identifié les besoins de l'association Gue Kweniy avec laquelle plusieurs projets de développement sont en cours ou en réflexion.

À La Foa et Boulouparis, les diagnostics ont été présentés aux populations en 2015.

Les animations sur des thématiques ciblées seront mises en œuvre en 2016.

Signe d'une forte demande de la population par rapport à la démarche participative initiée et d'une relance dynamique du développement agricole, ce dernier passe aussi par un accompagnement provincial rapproché au niveau local notamment en termes d'animation.

C'est dans cet objectif de renforcement des équipes dans l'accompagnement du milieu agricole, que depuis 2014, six coordonnateurs du département développement local du service des études et du développement local ont rencontré et se sont immisés durant deux semaines au sein de l'équipe de l'association de développement de La Réunion (AD2R).

2.6 L'agriculture familiale

Selon la FAO (Food and Agriculture Organization) «L'agriculture familiale englobe toutes les activités agricoles reposant sur la famille, en relation avec de nombreux aspects du développement rural. L'agriculture familiale permet d'organiser la production, forestière, halieutique, pastorale ou aquacole qui, sous la gestion d'une famille, repose principalement sur de la main-d'œuvre familiale, aussi bien les hommes que les femmes.»

Dans la cadre de la PPAP les critères de l'agriculture familiale suivants ont été retenus :

- Une unité de production familiale installée sur tout type de foncier sur laquelle la production est partiellement marchande et source de revenus (autoconsommation, dons, vente de surplus).

Cette unité n'engendre pas de salariat permanent (sauf gardiennage) et correspond à un choix de vie et non d'entreprise. Les exploitants peuvent pratiquer plusieurs activités d'où la notion de diversification des productions agricoles avec des activités rurales et/ou extra-agricoles.

En effet, les diagnostics agricoles réalisés sur plusieurs communes de la province Sud montrent que l'agriculture familiale concerne aussi bien les unités de production de la côte Est essentiellement sur terres coutumières, que sur la côte Ouest essentiellement sur foncier privé.

Sa prise en considération dans le schéma de développement agricole provincial permettra de répondre aux besoins spécifiques de cette production qui participe à sa façon à atteindre l'objectif majeur de la PPAP c'est-à-dire à l'amélioration du taux de couverture des besoins alimentaires.

L'agriculture familiale engendre des impacts sur la vie économique, sociale, environnementale et culturelle :

- Fournir un revenu principal ou complémentaire
- Maintenir les populations en Brousse
- Contribuer à l'aménagement de l'espace agricole
- Induire la diversification des activités agricoles et des productions agricoles

En province Sud, elle représente :

- 60 % d'exploitations non marchandes et professionnelles
- 32% : population familiale agricole dont 33 % des personnes ont entre 40 et 60 ans
- 41 % des personnes retirent un revenu de l'agriculture familiale.



Vitrix Akaro - Employée plantation de tomates

3. LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES PAR FILIÈRES

En réponse aux objectifs de la PPAP, toutes les filières ont fait l'objet de projections afin d'améliorer la production locale et de réduire son impact sur l'environnement. Il est apparu que des synergies naturelles étaient possibles et nécessaires entre les différentes composantes de l'agriculture calédonienne. Cette économie circulaire agricole s'effectuera en concertation et en adéquation avec les différentes orientations stratégiques des filières.



(Source : DDR - province Sud, 2016)



3.1 Les orientations par filières prioritaires

“ Il faut au minimum 300 têtes de bétail avec une centaine de mères, soit 600 hectares pour s'en sortir. Et des exploitations de cette taille, il n'en reste quasiment plus. Il faut absolument agrandir les structures existantes. Il serait intéressant de recenser les exploitations non utilisées qui se trouvent mitoyennes d'un élevage et pouvoir mettre en commun les installations pour valoriser ces terres. ”

Stephen Moglia,

jeune éleveur et agriculteur de La Foa,
membre du bureau du Syndicat des éleveurs

À l'horizon 2025, la Nouvelle-Calédonie devrait compter selon les prévisions 300 000 habitants¹. L'estimation de la consommation de viande bovine passera de 21 à 23 kilos par habitant et par an. Le marché total sera d'environ 7 000 tonnes, dont un tiers de veaux et deux tiers de viande de bœuf.

La charte bovine

Signée en novembre 2012 par 15 partenaires, la charte bovine délimite les contours des actions à mener en s'appuyant sur quatre groupes de travail : organisation de la filière, observatoire, productivité des troupeaux et foncier.

Le principal objectif est l'augmentation de la production de viande bovine par l'amélioration du renouvellement des générations et le maintien des élevages, par la création d'un fonds provincial de développement (achat) et d'un fonds de garantie (location) tout en maintenant les aides à la création. La filière bovine doit également s'appliquer à mieux communiquer sur la qualité des produits, le rôle de l'élevage sur les paysages et dans l'environnement, la culture, etc.

Pour atteindre les objectifs fixés collectivement, les signataires de la charte ont identifié plusieurs leviers déterminants et prioritaires :

- Constituer un observatoire permanent de la filière pour mieux appréhender ses évolutions
- Apporter des solutions sur le foncier et le renouvellement des générations pour pérenniser, voire développer l'élevage de rente
- Améliorer la productivité des troupeaux pour produire plus de viande et rendre l'activité d'élevage plus rémunératrice
- Mieux organiser la production pour améliorer l'adéquation entre offre et demande
- Intensifier les surfaces fourragères
- Augmenter la productivité par vache et par hectare
- Développer la filière « gros bovins » en prolongement de la variation du marché du veau
- Couvrir davantage le marché par l'élargissement des gammes
- Augmenter le revenu par une meilleure valorisation des espaces et la diversification (céréales, etc.)

62%

Actuel 2014

85%

Cible 2025
(Charte bovine)

Taux de couverture (en frais)

La logistique et la collecte sont assurées par l'OCEF. Alors que la production stagne et ne peut plus répondre à l'augmentation de la demande en volumes (baisse du taux de couverture), l'OCEF (monopole) accroît de façon importante ses importations de viande. Ainsi, le passage de 3300 à 6 000 tonnes pourrait permettre de maintenir une consommation de 20 kg / habitant / an tout en redonnant à la filière sa place dans l'économie.

¹ Projection de la population à l'horizon 2030 - ISEE - 2015.

■ La filière avicole

La viande de poulet est la plus consommée par les Calédoniens. Avec seulement 8% de production locale, l'objectif de la PPAP est d'arriver à satisfaire 30 % de la consommation de volaille en frais, avec au moins 15% en 2025 soit 2000 tonnes sur les 12 000 tonnes qui seront consommées en frais en 2025.



Taux de couverture (en frais)

Avec 300 000 habitants en 2025, sur une base de 40 kg de poulet et 1 kg de volaille de basse-cour par habitant, le marché de la viande de volaille de chair devrait atteindre 12 700 tonnes de produits bruts dont 12 000 tonnes de poulet. En supposant que la préférence des consommateurs continuera d'évoluer en faveur des produits découpés et transformés, mais aussi vers des produits locaux de meilleure qualité, il existe un réel potentiel de développement de cette filière.

Les simulations, obtenues grâce à une étude de marché réalisée par la DDR auprès des consommateurs calédoniens, permettent d'évaluer à 1 000 tonnes le marché potentiel pour un poulet frais de moyenne gamme commercialisé à 800 F / kg. Par ailleurs, les élevages existants et les projets de création d'exploitation représentent un potentiel de 160 tonnes pour le poulet standard et 60 tonnes pour le poulet fermier. Au total, d'ici 2025, les volumes de poulet produits localement pourraient atteindre au moins 2 000 tonnes soit 15 % de couverture du marché calédonien.

Les actions à mettre en œuvre dans le cadre du schéma directeur avicole doivent permettre d'atteindre ces objectifs de production afin d'améliorer la couverture du marché de la volaille de chair en quantité, en qualité et en régularité tout en encourageant la structuration et l'organisation de la filière et en assurant à chaque producteur un revenu équitable.

Les objectifs opérationnels qui constituent la stratégie de développement visent tout d'abord

à satisfaire le marché en complétant la gamme de produits locaux, en clarifiant la segmentation, en diversifiant les débouchés et les circuits de commercialisation et en assurant l'acceptabilité et la préférence des produits locaux par le consommateur. Ils visent ensuite à structurer et organiser la filière en rationalisant les outils et les moyens pour réduire les coûts de production, en améliorant les capacités de pilotage de la filière et en formant les producteurs.

En analysant les différents maillons de la filière, à partir du consommateur, il apparaît que la commercialisation est parfois délicate (en raison d'une gamme trop réduite de produits qui se concurrencent). Au niveau de l'abattage et de la découpe transformation, les capacités d'abattage actuelles sont surdimensionnées, non optimisées et difficiles à mutualiser (main-d'œuvre et problématique sanitaire).

Chaque éleveur gère sa logistique et assure la collecte et le transport. Au niveau de la production, les considérations économiques (coûts de l'aliment et des poussins) et organisationnelles (fourniture de poussin, accès à un abattoir) sont des freins au développement de la filière. Les principaux enjeux sont de faire baisser le coût des intrants, de proposer une volaille fraîche de meilleure qualité (en comparaison des produits surgelés importés) produite localement au sein d'une gamme diversifiée et attractive et de mettre en place une nouvelle organisation de la filière permettant d'optimiser les outils et de structurer la filière tout en prenant en compte la valorisation de la matière organique issue de ces élevages (fertilisant pour les cultures).

Les principaux enjeux de la filière avicole (chair) sont de :

- Parvenir à produire à un coût minimal (baisse de l'aliment et du prix du poussin, optimisation des outils).
- Continuer de capter le choix du consommateur vers la volaille fraîche de qualité.
- Diversifier l'offre et lancer des campagnes de promotion.
- Proposer des solutions adaptées pour la valorisation des déchets des élevages.

■ La filière céréales et oléoprotéagineux

La filière céréales et oléoprotéagineux est stratégique pour la relance des productions agricoles locales tant dans la filière même qu'en synergie avec les filières animales. Elle permet d'approvisionner en matières premières locales les élevages hors-sol sans dépendre des cours mondiaux. Elle peut contribuer à relancer la filière bovine en sécurisant les troupeaux de vaches mères lors de sécheresse (grâce à l'utilisation de paille ou de sous-produits des céréales) tout en apportant en finition des compléments aux gros bovins à l'embouche (finition).

Malgré un dispositif d'intervention publique très incitatif, la filière céréales oléoprotéagineux n'échappe pas au constat que la Nouvelle-Calédonie est encore fortement dépendante de l'importation : plus de 40 000 tonnes de céréales sont importées annuellement pour la provende. Le maïs grain, l'unique céréale produite localement ne couvre que 9 % du marché local l'objectif est de satisfaire 38 % des 64 000 tonnes qui seront consommées en 2025 (dont 43 000 tonnes en provende et 21 000 tonnes en panifiable). Des objectifs ambitieux avec une couverture du marché pour le maïs et sorgho, la moitié de l'approvisionnement en blé, et un tiers en riz. Le riz, le tournesol, le soja, le pois n'ont jamais été implantés durablement dans le paysage calédonien alors que la faisabilité technique, dans nos conditions pédoclimatiques, a été maintes fois démontrée en station d'expérimentation.



Les principaux enjeux de la filière céréales sont de :

- Parvenir à cultiver les surfaces nécessaires à l'atteinte des objectifs
- Développer une véritable filière locale pour couvrir les besoins de la provende
- Développer les productions de protéagineux et oléagineux (soja et tournesol)
- Développer un riz pluvial calédonien
- Faire émerger une véritable organisation professionnelle (ORS)

BESOINS EN CÉRÉALES POUR 2025 (en tonnes)			
Céréales	Province Sud	Reste du territoire	Nouvelle-Calédonie
Maïs	9 000 t	4 500 t	13 500 t
Blé	8 000 t	7 500 t	15 500 t
Soja grain	4 000 t	1 600 t	6 000 t
Sorgho grain	1 000 t	1 000 t	2 000 t
Total	22 400 t (60 %)	14 600 t (40 %)	37 000 t

L'intégration des activités d'élevage (bovins, hors-sol) au développement des céréales va nécessiter une évolution des métiers et des mentalités. Il existe un véritable cloisonnement

entre les professionnels du monde animal et ceux du végétal. Les exploitations en polycultures-élevages seront les plus propices à profiter de l'essor de la filière céréales et oléoprotéagineux.

■ La filière fruits et légumes

L'objectif est de satisfaire 75% des 45 000 tonnes de fruits et légumes consommés en frais en 2025 avec un doublement de la consommation à encourager pour des raisons de santé publique (normes OMS). Sur l'ensemble de la chaîne, de nombreux maillons ne sont pas totalement satisfaisants : irrégularité d'approvisionnement, absence de normalisation de la qualité des produits et niveau moyen des prix de vente trop élevés qui entraînent une consommation trop faible de fruits et légumes.



Les principaux enjeux de la filière fruits et légumes sont de :

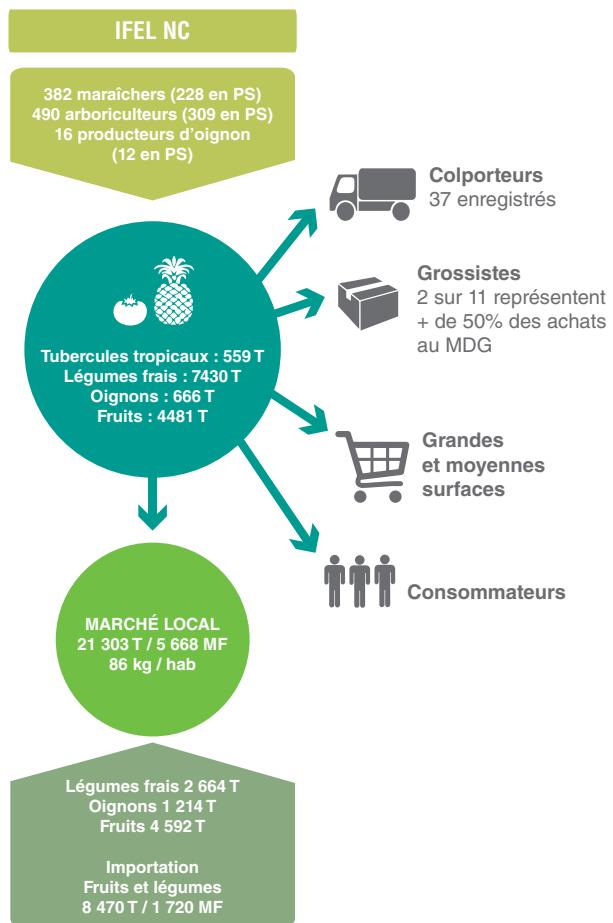
- Satisfaire le marché (volume, gamme, qualité, prix, régularité)
- Générer de nouveaux marchés en nouveaux produits et en produits transformés
- Renforcer l'alimentation des Calédoniens en fruits et légumes pour l'amélioration de leur santé notamment par l'école
- Développer les productions, responsable, intégrée et biologique
- Valoriser les productions issues de l'agriculture familiale

La filière fruits et légumes frais en Nouvelle-Calédonie est une filière dynamique mais très fortement pénalisée par un manque de structuration depuis la production jusqu'à la consommation. Au final, des consommateurs globalement peu satisfaits, voire mécontents. Ce constat, issu des Assises provinciales 2014 du développement rural tenues en octobre 2014, rappelle qu'avec un taux de couverture de 15% en volume, la filière locale

doit faire face à des enjeux majeurs que la Politique Publique Agricole Provinciale (PPAP) ambitionne de relever avec les professionnels.

Parmi les leviers à actionner pour atteindre les objectifs, la structuration de la filière est primordiale. C'est ainsi que sous l'impulsion du Gouvernement, l'Interprofession Fruits et Légumes de Nouvelle-Calédonie (IFEL NC) a été créée : elle rassemble l'ensemble des acteurs amont et aval et a pour rôle le pilotage stratégique de la filière.

D'un point de vue opérationnel, parmi les stratégies qui permettent aux exploitations agricoles de plus produire et mieux vendre, le regroupement de professionnels est une réponse novatrice en Nouvelle-Calédonie, basée sur la mutualisation de moyens et de services autour d'une stratégie commune. Une telle initiative apporte quelques solutions aux problématiques des exploitations agricoles, notamment sur l'organisation de la production et la mise en marché. La marge des producteurs s'en trouve sécurisée et les prix d'achat restent acceptables pour les consommateurs.



Organisation de la filière fruits et légumes en 2015

(Source : DDR - province Sud)

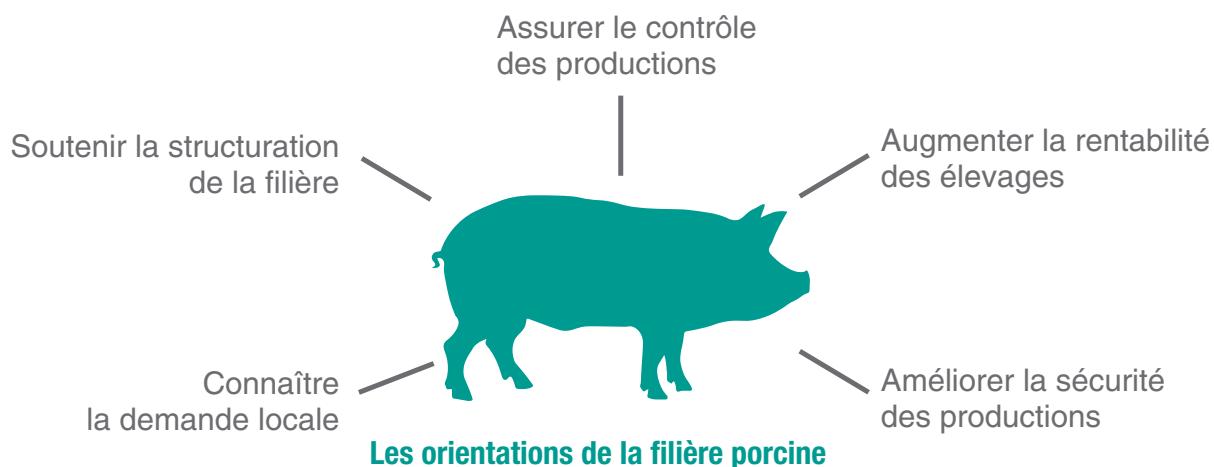


“ Les productions sont compétitives grâce aux interventions publiques. L’agriculture est un secteur soutenu dans les pays industrialisés. Il faut la même chose en Nouvelle-Calédonie.”

Guillaume Pujol,
responsable de la cellule export de l'ERPA

3.2 Les autres filières à enjeux

LA FILIÈRE PORCINE



Vers un développement de la transformation locale à base de viande porcine

En 2015, 30 256 porcs ont été abattus sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie, ce qui représente environ 2 600 tonnes de viande brute pour une valeur d'environ 1,4 milliard. En complément de cette production locale et afin de satisfaire les besoins des ateliers de découpe et de transformation, la Nouvelle-Calédonie, via son Office de commercialisation et d'entreposage frigorifique (OCEF), a importé environ 610 tonnes de viande de porc pour une valeur d'environ 195 millions de francs. Par ailleurs, l'importation de produits transformés à base de viande de porc (jambon cuit et cru, pâtés, saucisses, rôtis

préparés, etc.) représentait, en 2015, environ 2920 tonnes pour une valeur globale d'environ 1,85 milliard de francs.

Le jambon cuit ainsi que l'épaule cuite représentent une part non négligeable des produits finis importés avec respectivement 820 tonnes et 430 tonnes pour l'année 2015. Dans un premier temps, un des objectifs de la PPAP à l'horizon 2025 est de produire localement 30 % du volume de jambon cuit importé, soit environ 250 tonnes.

Cela correspond à la production de 30 000 à 40 000 jambons par an, soit 15 000 à 20 000 porcs.

1 Données 2015 DAVAR. 2 Données 2015 statistiques douanières de l'ISEE.

Une mission d'expertise technico-économique pour accompagner la province Sud

La mise en place d'une filière jambon cuit en Nouvelle-Calédonie nécessite au préalable la réalisation d'une étude technico-économique en plusieurs volets. Un état des lieux de la transformation permettra d'analyser le niveau technologique des industriels déjà en place, de mesurer les besoins en équipement des ateliers de transformation et d'évaluer la qualité des produits de découpe pour sélectionner le procédé de fabrication de jambon le mieux adapté au contexte local. Compte tenu de l'importance du coût de la

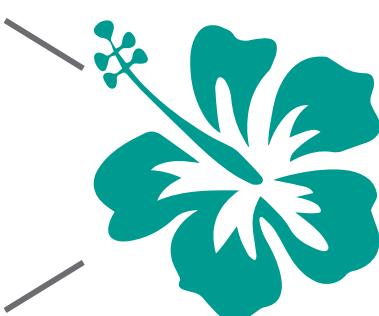
viande de porc en Nouvelle-Calédonie, toutes les pistes d'approvisionnement en viande locale devront être étudiées afin de ne pas déstabiliser la filière porcine actuelle.

L'IFIP est un outil technique au service de la filière porcine qui permet de répondre aux besoins des acteurs de la filière tout en renforçant la compétitivité et l'optimisation de son développement. Par sa mission principale d'accompagnement des organisations professionnelles de la filière porcine, l'IFIP représente un partenaire intéressant pour la province Sud. Dans ce contexte, une mission d'expertise a eu lieu du 20 au 29 avril 2016.

LA FILIÈRE HORTICOLE

Soutenir la structuration de la filière

Établir la charte de l'horticulture



Améliorer la qualité de l'offre

Développer les gammes de produits

Les orientations de la filière horticole

La filière horticole calédonienne est en plein essor et très diversifiée. Elle a besoin de se structurer rapidement afin de faire reconnaître les professionnels du secteur et d'améliorer la qualité de l'offre actuelle, tout en développant des gammes de produits.

Parmi les orientations stratégiques, la mise en place d'une charte horticole permettrait de renforcer et faire connaître et reconnaître le savoir-faire local et les productions calédoniennes. Elle permettra de garantir l'origine des produits et de conseiller aux mieux les clients par l'identification minutieuse des plantes et de leurs besoins. Cela permettra également de garantir la qualité du produit et de justifier d'une compétence professionnelle.

Un logo identifiant l'adhésion à la charte garantit aux clients que les produits présentés à la vente sont issus d'une exploitation spécialisée et d'un professionnel qualifié. Il atteste un savoir-faire, un service de conseils et une qualité du produit.

Les autres orientations stratégiques de la filière

- Évolution des statuts : révision des critères de la carte professionnelle
- Poursuivre le travail sur le « certifié authentique » sur des plantes endémiques ornementales
- Réglementations douanière et phytosanitaire adaptées (plants-mères)



Serres de Koé Chambault

LA FILIÈRE APICOLE

Protéger les abeilles
par rapport aux
menaces chimiques



Organiser la fourniture
de matériel biologique
apicole sain

Renforcer le système
de surveillance
sanitaire apicole

Les orientations de la filière apicole

Avec un environnement sanitaire favorable et un produit de qualité reconnue, les professionnels de l'apiculture calédonienne sont confiants en l'avenir de leur filière et envisagent son développement notamment par l'ouverture de marchés à l'exportation. Actrices de la biodiversité, les abeilles sont indispensables à l'agriculture, mais aussi menacées par les maladies, les pesticides et les conditions environnementales. Dans sa dernière enquête en 2011 sur l'apiculture en Nouvelle-Calédonie, la DAVAR précise que le cheptel moyen de l'apiculteur calédonien a diminué, passant de 30 colonies en 2008 à 28 en 2011. Le nombre important de nouveaux apiculteurs démarrant avec un petit nombre de colonies est la principale raison de cette baisse.

Hormis lors d'incidents climatiques (cyclones, pluies exceptionnelles) ou lors de la saison sèche plus critique pour l'apiculture, le climat calédonien

réunit des conditions favorables permettant aux abeilles de conserver une activité quasi annuelle, avec toutefois un ralentissement des floraisons du mois de mai au mois d'août. Ceci permet donc d'étaler les récoltes (généralement deux par an, en avril puis en novembre/décembre).

Pour la filière apicole, les principaux objectifs et les premières mesures proposées sont les suivants :

1^{er} objectif : protéger les abeilles par rapport aux menaces chimiques

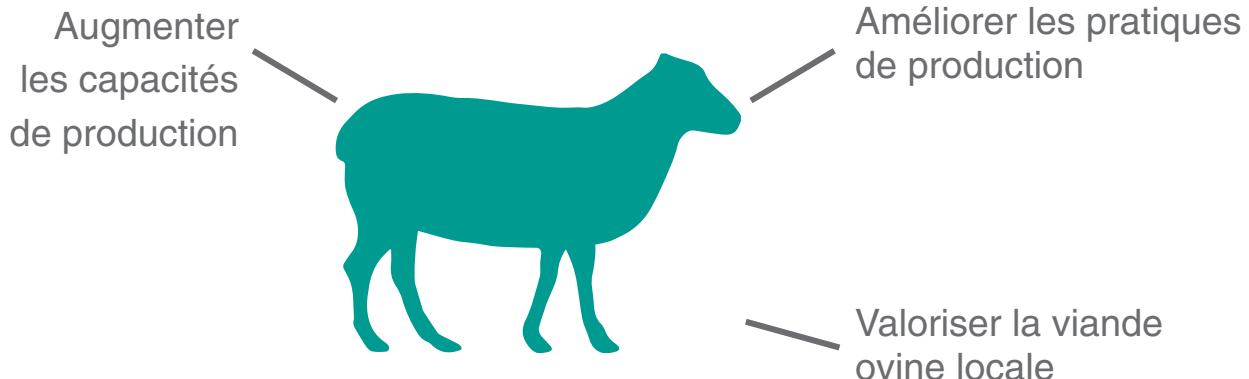
2^e objectif : organiser la fourniture de matériel biologique apicole sain avec un renforcement du dispositif des ruchers pépinières

3^e objectif : renforcer le système de surveillance sanitaire basée notamment sur la réorganisation du RESA.



Abeilles dans leur ruche

LA FILIÈRE DES PETITS RUMINANTS



Les orientations de la filière des petits ruminants

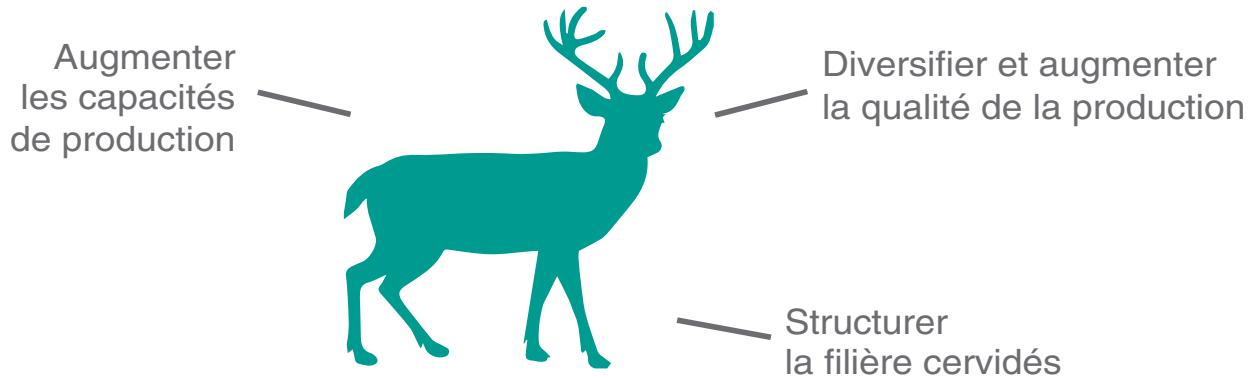
La production locale est aujourd'hui moins chère que l'import, mais elle n'est pas assez importante face à la demande, seulement 3%. Pour la filière petits ruminants, les principaux objectifs et les premières mesures proposées en sont les suivants :

1^{er} objectif : augmenter les capacités de production reposant sur un soutien fort à l'installation de nouveaux éleveurs (en passant de 2000 à 8 000 brebis), la formation des techniciens et vétérinaires aux spécificités de l'élevage ovin/caprin et l'indemnisation ainsi que des solutions contre les attaques de chiens.

2^e objectif : améliorer les pratiques de production en soutenant les éleveurs pour les inciter à adapter leurs structures (aide aux clôtures périphériques).

3^e objectif : valoriser la viande ovine locale en adaptant les conditions d'abattage à l'OCEF, en révisant la tarification de l'OCEF (Convention d'abattage et réduction du différentiel de prix entre l'import et le local) et en élaborant et en diffusant une grille de classification des ovins/caprins.

LA FILIÈRE CERVIDÉS



Les orientations de la filière cervidés

Pour la filière cerfs, les principaux objectifs et les premières mesures proposées en 2015 sont les suivants :

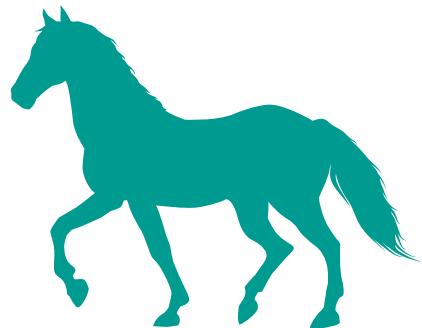
1^{er} objectif : augmenter les capacités de production via les parcs de capture.

2^e objectif : diversifier et augmenter la qualité de la production en continuant le développement de la transformation.

3^e objectif : structurer la filière grâce à l'ouverture d'un guichet unique au sein de l'EDEC.

LA FILIÈRE ÉQUINE

Fédérer les acteurs



Favoriser l'équilibre économique des élevages

Les orientations de la filière équine

Pour la filière équine, les principaux objectifs et les premières mesures proposées en 2015 sont les suivants :

1^{er} objectif : fédérer les acteurs autour d'un Conseil du cheval.

2^e objectif : favoriser l'équilibre économique des élevages en définissant un modèle rentable.



63

Randonnée équestre

LES FILIÈRES DE DIVERSIFICATION



Les orientations des filières de diversification

Pour la filière diversification, les principaux objectifs et les premières mesures proposées en sont les suivants :

1^{er} objectif : évaluer les potentialités de substitutions de produits importés.

2^e objectif : promouvoir et mieux vendre avec des soutiens aux initiatives de commercialisation en circuit court.

3^e objectif : accompagner la diversification par un

classement des structures "Bienvenue à la ferme" et le lancement d'appels à projets de diversification.

4^e objectif : développer et diversifier les gammes de produits reposant sur le lancement d'un centre d'innovation et de transfert de technologie agroalimentaire, ainsi qu'en proposant de nouveaux services touristiques. Accompagner la filière vanille haut de gamme et créer également de nouveaux produits et services touristiques autour de la filière chasse.



4. LA SYNTHÈSE DES OBJECTIFS À L'HORIZON 2025

LE FONCIER

- Lutte contre la perte de foncier agricole
- Agrandissement des périmètres agricoles
- Soutien à la location des terres (baux ruraux)
- Augmentation des surfaces productives (fourrages, céréales)



LES REVENUS ET LE STATUT

- Valorisation du métier (statut d'agriculteur et de son conjoint)
- Régime de protection sociale (retraite, maladie et complémentaire)
- Structuration des marchés (augmentation des revenus)



BOVINS

3 300 t ► 6 000 t
De 62 % à 85 %



FRUITS ET LÉGUMES

(11 800 t ► 34 000 t)
De 8 % à 30 %



AVICULTURE HORS-SOL

(830 t ► 3 600 t)
De 9 % à 38 %



CÉRÉALES OLÉPROTÉAGINEUX

(4 400 t ► 24 300 t)
De 58 % à 75 %

Les filières prioritaires à l'horizon 2025

LA RESSOURCE EN EAU

- Ressources en eau d'irrigation maîtrisées (stockage)
- Production de semences adaptées
- Pratiques agricoles vertueuses (SCV, AR, AI, Bio)
- Utilisation éco-environnementale des déchets



L'AGRICULTURE FAMILIALE

- Démarches et animations dédiées à l'agriculture familiale
- Aide à l'intégration dans les circuits économiques



65

LA RECHERCHE, LE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE, LA FORMATION

- Génétique renforcée (animale et végétale)
- Transfert-recherche connecté du producteur au consommateur
- Ajustement de l'aide technique (individuelle et collective)
- Pilotage des formations avec et pour les agriculteurs





LES FILIÈRES PRIORITAIRES

Filière bovine

Passer de 62 % de production à 85 %

Filière avicole

Quadrupler la production de 8 % à 30 %

Filière céréales et oléo protéagineux

Passer de 9 % à 38 % (objectif atteint)

Filière fruits et légumes

Passer de 58 % à 75 %

LES FILIÈRES DE DIVERSIFICATION À ENJEUX

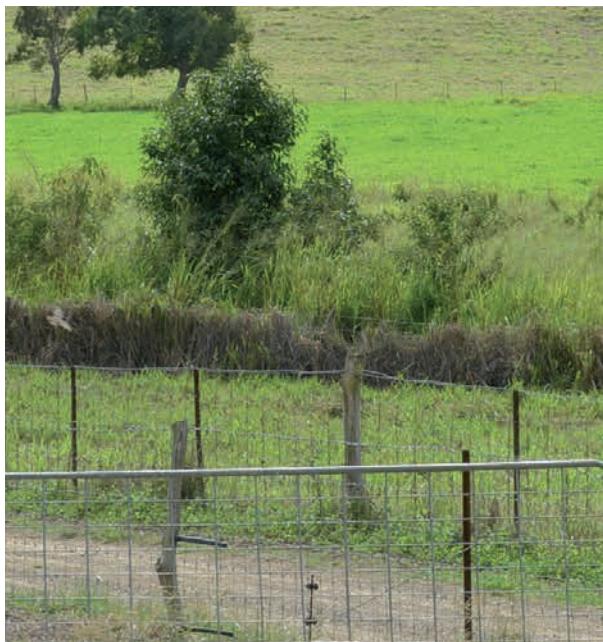
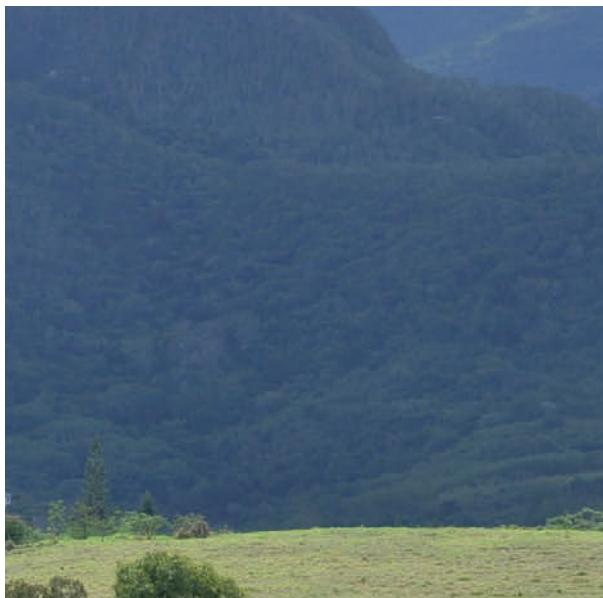
La diversification agroalimentaire et agritouristique

- Évolution des potentialités de substitution de produits importés
- Marketing
- Accompagnement de la diversification par un classement des structures "Bienvenue à la ferme"
- Développement et diversification des gammes de produits reposant sur le lancement d'un centre d'innovation et de transfert de technologie agro-alimentaire, ainsi qu'en proposant de nouveaux services touristiques

LES AUTRES FILIÈRES À ENJEUX

Filière horticole

- Soutien de la structuration de la filière grâce à l'élaboration d'une charte des métiers, premier élément à la révision de la carte professionnelle pour une meilleure reconnaissance des efforts des horticulteurs qui vivent de leur métier.
- Amélioration de la qualité de l'offre avec la définition de normes locales, la poursuite du travail sur les signes de qualité pour les plantes endémiques ornementales.
- Développement des gammes de produits : révision des textes de la réglementation douanière (taxation différenciée des plants-mères) et phytosanitaire.



Filière porcine

- Contrôle des productions à travers un observatoire dédié à cette filière
- Augmenter la rentabilité des élevages par la maîtrise de l'approvisionnement en matières premières
- Études portant sur la faisabilité d'incorporation des céréales locales dans la ration
- Sécurisation des productions grâce au guide des bonnes pratiques
- Soutien à la structuration de la filière (charte porcine) et en obtenant une voix délibérative à l'OCEF
- Connaître la demande locale : étude sur le potentiel de développement des produits issus de la découpe et de la transformation (représentant plus de 50 % de la consommation locale)

Filière des petits ruminants

- Augmentation de la capacité de production reposant sur un soutien fort à l'installation et aux solutions contre les attaques de chiens
- Amélioration des pratiques de production
- Valorisation de la viande ovine locale en adaptant les conditions d'abattage à l'OCEF

Filière apicole

- Protection des abeilles par rapport aux menaces chimiques
- Organisation de la fourniture de matériel biologique apicole sain avec un renforcement du dispositif des ruchers pépinières
- Renforcement du système de surveillance sanitaire basée notamment sur la réorganisation du RESA

Filière cerf

- Augmentation des capacités de production via les parcs de capture
- Diversification et augmentation de la qualité de la production en continuant le développement de la transformation
- Structuration de la filière grâce à l'ouverture d'un guichet unique au sein de l'Établissement D'Élevage de Cervidés (EDEC)

Filière équine

- Fédération des acteurs autour d'un Conseil du cheval
- Favorisation de l'équilibre économique des élevages en définissant un modèle rentable



Partie

The background image shows a wide-angle aerial shot of a rural landscape. In the foreground, there are several large, rectangular agricultural fields with distinct green and brown patterns, likely from different crops or cultivation stages. Beyond the fields, there is a cluster of modern industrial buildings with white roofs and dark frames, possibly storage facilities or processing plants. A paved road leads towards these buildings. The overall scene suggests a blend of traditional agriculture and modern industrial activity.

Mesures d'accompagnement et dispositifs de soutien

1. LES MESURES EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Pendant les Assises du développement rural (octobre 2014), le prix des terres à l'achat et à la location a été évoqué par les agriculteurs comme une cause du manque de production sur le marché. D'autres difficultés ont également été citées et concernent l'ensemble des professionnels de tout le pays : la réglementation de l'usage des produits phytopharmaceutiques, le manque de labels de reconnaissance des produits locaux. La Province a transmis au gouvernement ces éléments relevant de sa compétence afin d'élaborer les solutions réglementaires nécessaires.

1.1 Les baux ruraux

Alors que les producteurs sont confrontés à une problématique d'accès au foncier agricole, le Congrès a adopté le 7 avril 2016 la loi du pays créant en Nouvelle-Calédonie le « Code rural et pastoral » dans lequel figure la réglementation encadrant les baux ruraux. Elle a été promulguée le 7 juillet 2016.

La Nouvelle-Calédonie dispose de trois types de statuts fonciers : le foncier privé (17 % de la superficie totale du pays), le foncier public (56 %) et le foncier coutumier (27 %). Dans le cadre de la réforme foncière initiée en 1978 par l'ADRAF, plus de 150 000 hectares de terres coutumières ont été redistribués au titre du lien à la terre, celles-ci sont inaliénables, incommutables, incessibles et imprescriptibles. L'objectif est d'ouvrir progressivement au développement économique les terres privées qui font l'objet de spéculation foncière, mais aussi les terres du domaine public et celles coutumières.

Quel que soit son usage, le prix des terres privées en location comme à l'achat suit les tendances du marché induites par le prix du foncier constructible. Ce coût non négligeable est un frein à l'investissement, car il représente une part importante d'endettement.

Toutefois, la pratique de la location agricole existe même si elle est peu répandue. Elle ne couvre que 16 % de la surface agricole utile de la Nouvelle-Calédonie comparée aux 75 % au plan national.

Dans ce contexte :

- la location du foncier à long terme est perçue comme une contrainte forte par le propriétaire et surtout en cas de revente ou de succession.
- de même, pour des raisons de rentabilité et de risques financiers ; le locataire ne peut engager d'investissement pour un bail de courte durée, sauf s'il peut être sécurisé par la transmission à un repreneur ou à ses enfants en cas de problème de santé ou de décès.

1. Loi du pays n° 2012-2 du 20 janvier 2012 relative au transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences de l'Etat en matière de droit civil, de règles relatives à l'état civil et de droit commercial.

“ Les trois quarts de la surface agricole utile en province Sud sont constitués de terres de statut privé et seulement 12 % d'entre elles sont en location.”

Nicolas Metzdorf,
Président de la commission provinciale du Développement Rural

La codification des textes des baux ruraux calédoniens est calquée sur celle du code Rural et de la Pêche maritime métropolitain. Le droit civil, qui a été transféré à la Nouvelle-Calédonie depuis le 1^{er} juillet 2013, lui permet d'adopter le corpus normatif pour sa mise en œuvre. Ces nouveaux contrats encadreront mieux les pratiques de location du foncier agricole et permettront de faciliter les transmissions, d'éviter le morcellement et de conserver les ressources foncières agricoles à des niveaux de rentabilité économique.

La loi du pays fixe la durée minimale de location qui est de 9 ans à un prix du fermage encadré par arrêté, liste les droits et les obligations de chacun lors du renouvellement, de la résiliation, de la transmission ou de la préemption. La commission des baux ruraux proposera un modèle type de bail rural et fixera les prix minima et maxima de référence. Au niveau fiscal, le régime privilégié de droits d'enregistrement lors de mutation d'immeubles agricoles avec une location longue durée a été étayé par des mesures d'encouragement pour le bailleur et le preneur dans un projet de loi fiscale étudié par le gouvernement le 12 juillet 2016.

L'intégralité des avantages fiscaux accordés aux parties sera rappelée en cas de rupture du bail pendant la période d'exonération fiscale.



1.2 Les produits phytopharmaceutiques

Soucieux du développement durable des cultures et de la santé des populations, le gouvernement a étudié le 14 juin 2016 l'avant-projet de loi du pays relative aux produits phytopharmaceutiques à usage agricole (PPUA). Élaborée avec l'ensemble des acteurs locaux concernés, elle intégrera aussi le nouveau code Agricole et pastoral de Nouvelle-Calédonie. Conçue pour garantir la protection du consommateur et de l'environnement, elle instaure de nouvelles règles à l'importation.

La référence sera l'homologation par équivalence des substances actives et produits commerciaux autorisés en Union européenne y compris s'ils proviennent de pays tiers disposant d'une solide expertise scientifique tels que l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Garantir un niveau élevé de protection de la santé publique et de l'environnement

Un comité consultatif unique rééquilibré en faveur de la santé et de l'environnement étudiera au cas par cas les entrées de substances et produits non agréés par l'Union européenne.

Des dispenses d'agrément seront accordées pour les substances sans risque d'origine naturelle ou constituée de micro-organismes vivants (lutte biologique).

L'utilisation des PPUA sera réservée aux agriculteurs professionnels formés et des registres seront tenus depuis les distributeurs jusqu'aux exploitations agricoles afin d'assurer la traçabilité.

1.3 Les signes de qualité

Initié en 2007 par l'Établissement de régulation des prix agricoles (ERPA), le travail sur les Signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO-NC) répond à une forte demande des consommateurs et des producteurs.

Repris en janvier 2016 et modifié par une loi du pays étudiée par le gouvernement le 31 mai 2016, elle figurera également dans le code Agricole et pastoral de Nouvelle-Calédonie. Elle complètera et officialisera l'attribution de labels attestant de la qualité et de l'origine des productions agricoles, agroalimentaires et issues de la mer en Nouvelle-Calédonie.

L'utilisation de ces signes et leur affichage seront contrôlés et les abus éventuels sanctionnés. Ils garantiront la qualité sanitaire, environnementale et gustative des productions locales au plus grand profit partagé des agriculteurs et des consommateurs.

Ce dispositif comprend :

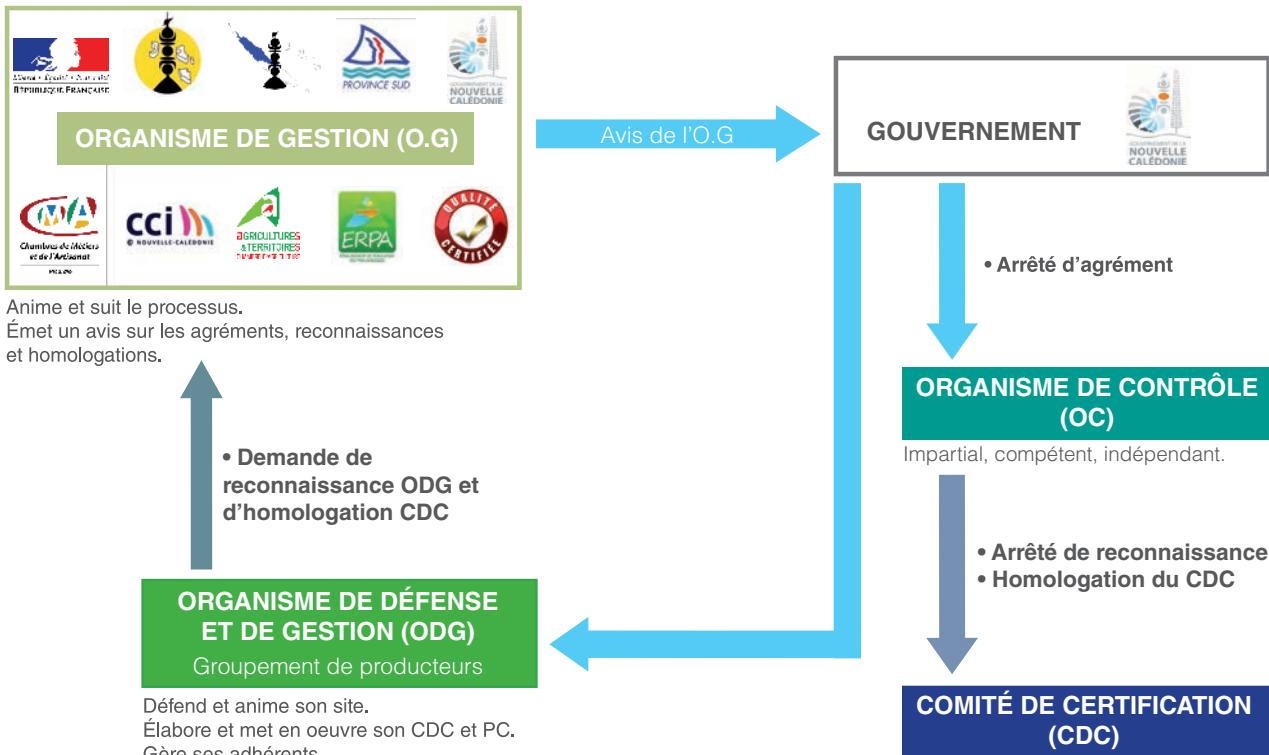
- l'Organisme de Gestion (OG) : commission créée par délibération de l'ERPA, c'est une structure décisionnelle composée des institutions (Provinces, Gouvernement, État), des chambres consulaires, des consommateurs et des représentants des associations environnementales.
- les Organismes de Certification (OC) agréés par l'OG, qui contrôlent les exploitations sur la base de référentiels homologués par l'OG ;

- les Organismes de Défense et de Gestion (ODG) : groupements de producteurs reconnus par l'OG. Ils établissent leurs référentiels (cahiers des charges et plans de contrôle) et gèrent leurs signes (communication, défense...).

Le Comité de Certification de la Nouvelle-Calédonie (CCNC) délivre la certification après étude du rapport d'audit de l'OC.



Mangues labélisées Bio Pasifikasi



Processus de reconnaissance des signes de qualité

(Source : ERPA)

1.4 Les soins vétérinaires

Ce projet de loi du pays a été rédigé en concertation avec les trois provinces et les acteurs de la santé animale en Nouvelle-Calédonie, notamment le groupement technique vétérinaire, la chambre d'agriculture (CANC), les unités de promotion des races de Nouvelle-Calédonie, l'ADECAL et les syndicats d'éleveurs. Le Conseil supérieur et le Conseil régional de l'Ordre des vétérinaires de la région Aquitaine et des collectivités d'outre-mer ont également été associés à l'occasion d'une mission d'expertise technique en Nouvelle-Calédonie en mars 2015. L'Organisation mondiale de la santé animale a également donné un avis favorable sur ce corpus de réglementations dans le cadre de la mission d'évaluation des services vétérinaires en novembre 2014.

Le gouvernement a examiné le 14 juin 2016 deux avant-projets de loi du pays qui moderniseront l'encadrement de l'exercice de la profession vétérinaire et de la pharmacie vétérinaire. Ces textes ont pour objectif d'actualiser la réglementation calédonienne devenue inadaptée en s'adossant au cadre national et de répondre aux besoins des acteurs de la santé animale dans un souci de protection de la santé publique. Trois objectifs sont poursuivis :

- garantir la qualité des soins dispensés aux animaux,
- améliorer la traçabilité des produits d'origine animale destinés à la consommation humaine,
- maintenir un maillage vétérinaire efficace sur le territoire.

Afin d'apporter toutes les garanties de santé publique vétérinaire, les vétérinaires exerçant en Nouvelle-Calédonie restent rattachés au Conseil national de l'Ordre. Un Code de déontologie calédonien — fortement inspiré des dispositions métropolitaines — complétera le dispositif réglementaire. Ces textes prévoient des adaptations aux spécificités locales (reconnaissance des diplômes, liste des actes dérogatoires). Les éleveurs et techniciens d'élevage trouveront ainsi un cadre légal à leur pratique, notamment lorsqu'ils sont amenés, dans l'exercice de leur profession, à prodiguer des soins « infirmiers » dans leur élevage.



La mise à jour de la réglementation permettra également la reconnaissance des diplômes vétérinaires australiens et néo-zélandais obtenus par des ressortissants européens, ce qui permettra aux jeunes Calédoniens titulaires de ces diplômes d'exercer sur le territoire.

L'encadrement du bon usage des médicaments de la pharmacie vétérinaire fait également

partie du dispositif. Il permet de contrôler la prescription et la délivrance des médicaments, de garantir la sécurité des produits d'origine animale destinés à la consommation (traçabilité et temps d'attente entre la prise de médicaments et la consommation des produits) et de lutter contre l'antibiorésistance.



Chercheur en laboratoire

2. LE PLAN D'ACTION PROVINCIAL

2.1 Le cadre logique de la PPAP

Après le diagnostic et les propositions construites avec les professionnels, les orientations stratégiques sont déclinées en objectifs opérationnels. Toujours en co-construction, le plan d'action provincial sera ajusté avec les organisations professionnelles représentatives de chaque filière. L'accompagnement des thématiques transversales et le soutien technique apportés aux filières sont une véritable feuille de route pour les services provinciaux.

Les six grands axes

1. La maîtrise et la viabilisation du foncier

La gestion du foncier privé, associée aux baux ruraux et à la mise en valeur du foncier non utilisé ou en friche (privé, domaniale et coutumier) constituent les trois principaux piliers sur lesquels sera bâti le programme d'action de la PPAP à l'horizon 2025. La disponibilité de la ressource en eau sur le foncier à valoriser conditionne le développement des filières agricoles. Sur des terrains vierges de toute activité, des chantiers de grande envergure de défrichement, de construction de route d'accès, de drainage, etc. seront à réaliser.

2. L'appui aux agrégations et à l'agroalimentaire artisanal
L'organisation des professionnels renforcera l'installation d'outils de structuration des filières. La mise en marché, comme pour l'agrégeateur fruits et légumes, reposera sur un outil collectif de commercialisation. Dans les maillons intermédiaires, des outils post-récolte comme les ORS dans la filière céréales ou des infrastructures indispensables à la filière avicole : abattoirs, couvoirs seront renforcés ou créés. Au niveau de l'aval, les liens de la production avec l'industrie agroalimentaire seront consolidés.

3. L'installation, le développement des exploitations agricoles et l'emploi

Simultanément à l'organisation des filières, l'extension de l'activité des exploitations agricoles et l'installation de nouvelles unités de production contribueront à un meilleur approvisionnement du marché en quantité, en qualité et en diversité. Le soutien stratégique à ces projets donnera lieu à la montée en puissance d'une agriculture productive, moderne et durable pour améliorer l'autosuffisance alimentaire du pays. Une nouveauté de plus pour assurer l'équilibre du secteur rural est la prise en compte des plus petites exploitations qui cultivent et produisent dans le cadre de l'agriculture familiale.

4. L'intégration des nouvelles superficies céréalier dans les systèmes de production

Un autre défi pour la PPAP sera d'intégrer de nouvelles surfaces de plantations nécessaires au développement

de la production des céréales. La quête de surfaces supplémentaires sera menée d'abord sur les terrains libres ou en friche du domaine privé, puis vers les exploitations d'élevage en activité.

La stratégie de sécurisation de la production de ces superficies constituera à favoriser les périmètres agricoles existants et leurs extensions, assurer l'irrigation des cultures, conserver les élevages bovins grâce à la production de pâturages et de foin, et enfin, fournir des céréales à l'alimentation des élevages hors-sol. L'essor de la filière céréales profitera à son tour de la valorisation de la matière organique issue des élevages hors-sol (pellets de fiente de volailles) utilisée comme fertilisant dans les champs.

5. Les financements des organisations professionnelles et des projets agricoles

D'importants travaux d'aménagement seront à prévoir tant dans la viabilisation que la mise en valeur des terrains.

La structuration des filières nécessitera l'aide des collectivités pour le lancement, l'animation et l'accompagnement des groupements de professionnels.

Un nouveau dispositif de soutien aux investissements de la PPAP répondra aux ambitions des projets privés portés par les professionnels des secteurs agricole et agroalimentaire.

6. La recherche, le transfert et la formation

Renforcer la compétitivité des entreprises agricoles est indispensable en proposant des solutions novatrices. Les acteurs privés doivent ainsi bénéficier d'un accompagnement au changement. Pour exemple, la diffusion des résultats obtenus par la technique du semis sous couvert végétal (SCV) avec l'aide de l'ADECAL, elle viendra consolider l'envol des productions céréalier. Le centre de transfert et d'innovation sera un nouvel instrument au service des professionnels de l'agroalimentaire.

L'efficacité de la formation est une autre composante essentielle à la réussite de ce plan d'actions. Enfin, grâce à la mise en place d'un pôle d'excellence, animé par la Chambre d'Agriculture, le pilotage de la formation agricole pourra être optimisé.

■ La déclinaison du plan d'action dans les services provinciaux

Dans la continuité des Assises, la nouvelle politique publique agricole provinciale (PPAP), annoncée publiquement à Bourail en juin 2015, a posé comme enjeu majeur l'amélioration du taux de couverture des besoins alimentaires par la production locale.

À ce titre, quatre filières ont été identifiées comme prioritaires :

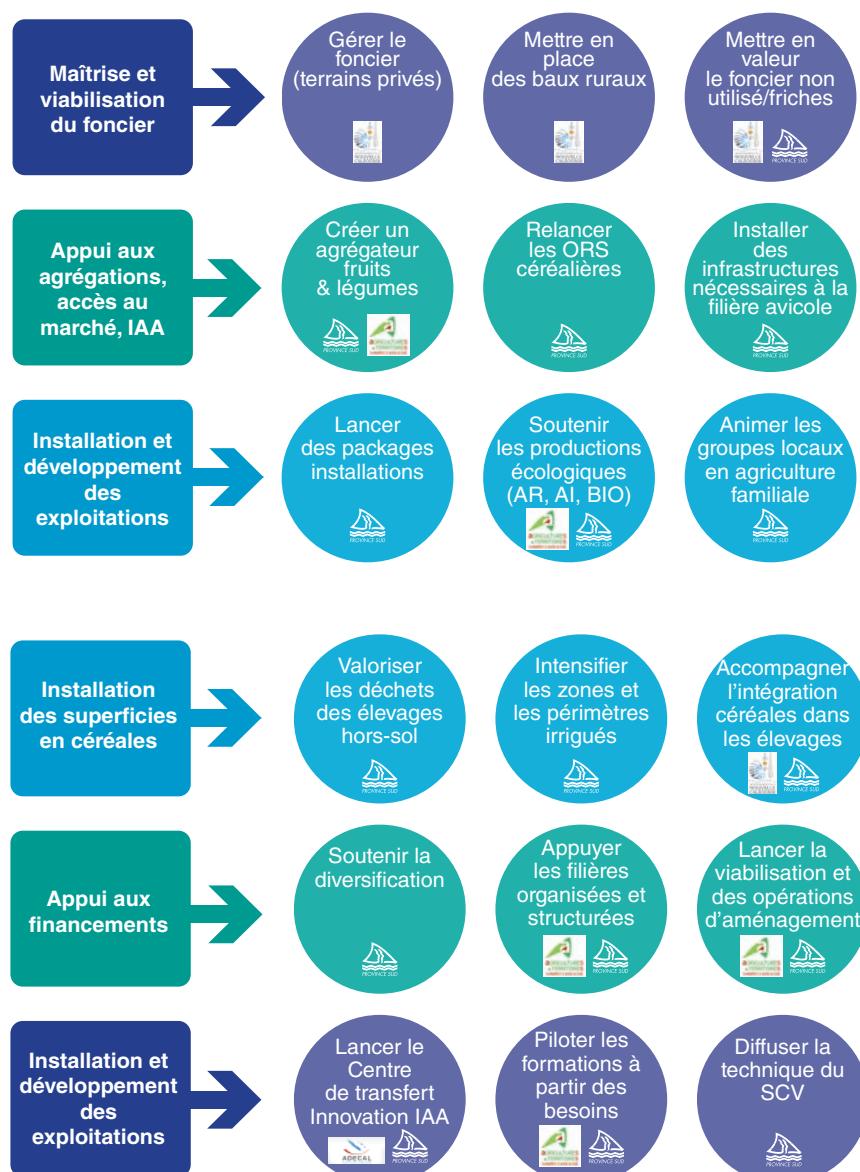
- la filière bovine pour la production de gros bovins
- la filière avicole pour le développement de la production de poulet de chair
- la filière fruits et légumes dont l'offre reste très inférieure à la demande
- la filière céréales, véritable clé de voute de la réussite du lancement de la PPAP par son interaction avec les élevages hors-sol (avicuture, porc), l'élevage bovin et l'aquaculture.

Pour chacune de ces filières, des objectifs ambitieux de développement de la production à l'horizon 2025 ont été fixés.

Pour les atteindre, les services de développement de la DDR ont été mobilisés.

Les feuilles de route des agents ont été modifiées, complétées afin de faire apparaître les missions au sein d'un plan d'action provincial conforme aux rouages de la PPAP :

- le foncier
- l'agrégation
- les organisations professionnelles
- la modernisation
- la diversification.



Les principales actions de la PPAP à l'horizon 2025

2.2 La ressource en eau

Dans la dynamique de la PPAP, il conviendra, en premier lieu, de mettre en valeur de nouveaux terrains agricoles bénéficiant de ressources suffisantes en eau. Dans le cas où certains projets subiraient des contraintes hydriques, elles pourront être confortées en augmentant les stocks (barrage, retenue). Parallèlement, la province Sud veut améliorer ses connaissances en matière de disponibilité d'eau sur les principaux bassins versants, et notamment ceux de la côte Ouest, à savoir Moindah, Le Cap, Boghen, Pouéo, Nessadiou, Moindou, La Foa, Ouaménie, Ouenghi, Tontouta et Tamoa.

Ainsi est défini le potentiel résiduel ou déficitaire au vu de la pression constatée permettant de maintenir, d'étendre l'activité des exploitations agricoles existantes, de quantifier le développement économique possible en termes de nombre d'hectares supplémentaires irrigables. La décision de soutien provincial s'appuiera sur cette base.

Les deux exemples suivants (Moindou et Ouaménie) illustrent le travail en cours qui se poursuivra tout au long de l'année 2016.

Le bassin versant de la rivière Moindou

Les nouvelles analyses de cette rivière ont mis en évidence la disponibilité de la ressource en eau des besoins actuels et régularisé les autorisations de prélèvement. Au regard des disponibilités en eau de la rivière (3 000 m³/j), les surfaces valorisables sont estimées à environ 100 hectares supplémentaires.



Rivière Moindou

Depuis 2015, le biseau salé qui est suivi deux fois par an par la province Sud, montre une sensibilité aux remontées salines des ressources souterraines au niveau de la vallée alluviale de Moindou, la gestion des ressources en eau superficielle a été réorientée.

Enfin, l'efficacité du barrage anti-sel existant a été confirmée : l'eau de mer reste bien en aval du barrage.

La mise en valeur des terres du secteur aval de Moindou est donc envisageable.

Le bassin versant de la rivière Ouaménie

L'analyse hydraulique est réalisée sur la Ouaménie et le diagnostic (qualité des berges et capacité d'écoulement) est en cours. Les premiers résultats montrent un équilibre à l'étiage entre prélèvements et ressource en eau disponible. Les lâchers d'eau du barrage gérés par l'association syndicale libre (ASLAHO) maintiennent l'équilibre, toutefois un calendrier annuel d'irrigation est maintenant nécessaire.

Le barrage anti-sel à l'aval du cours d'eau fera l'objet d'un entretien afin de garantir son efficacité, car son utilité est directement liée à la présence d'usagers agricoles et de l'alimentation en eau potable de la commune.



Rivière Ouaménie

2.3 La connaissance de la fertilisation des sols

La fertilité du sol n'est pas assez prise en compte avec des restitutions de matières organiques qui sont faibles, voire inexistantes, du fait de bases agronomiques quelque peu oubliées et les ressources organiques locales demeurent inexploitées au profit d'apports d'engrais chimiques.

Avec la PPAP, la province Sud milite encore davantage pour diffuser l'information et améliorer la technicité des agriculteurs autant que de ses agents. Ces derniers intègrent de nouvelles façons de raisonner la fertilité des sols plus économique et plus réfléchie, surtout en présence des sols ultramafiques présentant de fortes teneurs en magnésium ou en nickel.

2.4 La lutte biologique

La province Sud porte le programme la protection biologique intégrée (PBI) depuis 2005. La lutte biologique consiste en l'élevage d'auxiliaires et leurs lâchers en milieu contrôlé (sous serre) contre les ravageurs. Ce moyen naturel de protection apporte une qualité irréprochable aux productions agricoles qui sont ainsi conformes aux exigences des partenaires commerciaux, des consommateurs et de l'environnement.

La PBI s'installe progressivement dans le paysage agricole de la province Sud. À la biofabrique de Saint-Louis, au Mont-Dore, sont élevés des auxiliaires de culture dont la gamme s'étoffe et gagne en qualité : deux auxiliaires parasitoïdes (*Eretmocerus eremicus*) et (*Encarsia sp*) depuis 2014 sont dès à présent prêts à être multipliés ; deux auxiliaires prédateurs : la punaise (*Nesidiocoris tenuis*) et la coccinelle (*Harmonia arcuata*) ; deux auxiliaires phytophages : les charançons (*Neochetina eichhorniae* et *Neochetina bruchi*). Tous ces auxiliaires agricoles contribuent au contrôle de sept ravageurs, aleurodes, thrips, acariens, cochenilles, pucerons, chenilles et d'une plante aquatique, la jacinthe d'eau.

Quatre nouveaux auxiliaires sont en cours de développement pour lutter contre la plante aquatique envahissante *Salvinia molesta* : les acariens (*Transeius montdorensis* et *Amblyseius sp*), le thrips (*Franklinothrips vespiformis*) et le phytopophage *Cyrtobagous salviniae*.

Les actions menées auprès des agriculteurs pour garantir l'efficacité de ces productions, la mise en place et l'optimisation des protocoles d'élevage qui nécessitent une veille scientifique

Depuis 2014 grâce à l'appui scientifique d'un laboratoire de Montpellier un référentiel local « sols-plantes » est en cours d'élaboration. L'idée est de fournir à l'agriculteur une analyse de sol complète : physique, chimique et biologique, avec des recommandations adaptées à une culture et un sol donnés.

Ces travaux sont un exemple concret de travail collaboratif entre les services provinciaux et les partenaires puisqu'en début 2016 une plate-forme technique « fertilité » a été créée avec les chercheurs et groupements d'agriculteurs.

et technique, les échanges avec des partenaires locaux, néo-zélandais et réunionnais ont permis aux agents provinciaux de progresser et de se professionnaliser.

Le programme de lutte biologique contre la jacinthe d'eau a démarré en mars 2015. Le choix de l'auxiliaire n'est pas anodin, car ce charançon est inféodé à la plante. Les observations mensuelles réalisées sont encourageantes, les auxiliaires se sont acclimatées dans le bassin pilote. Aujourd'hui, leurs attaques ont réduit l'étendue de jacinthes d'environ 40 m² contre 2 m² initialement, l'éradication de jacinthes est attendue d'ici 3 à 5 ans.

Un exemple de partenariat local

En vue de constituer une base d'informations sur la lutte biologique, la PBI a fusionné à la démarche globale « Agriculture Intégrée » dont la mise en œuvre dans les parcelles agricoles a été confiée en partie à l'association Repair. Ce recueil de données dans les milieux contrôlés permet de poser un diagnostic et de proposer aux agriculteurs des méthodes efficaces avec des outils performants.

Pour aider aux changements de pratique des agriculteurs, le dispositif sera complété par des démonstrations sous la forme d'expérimentations et assorti de programmes de contrôle des ravageurs compatibles avec les auxiliaires. Le futur programme maraîchage que l'ADECAL comportera un volet « lutte biologique », la biofabrique sera alors un partenaire privilégié pour la fourniture d'auxiliaires, le suivi de leurs impacts sur les parcelles expérimentales se fera avec Repair.

■ Le « master plan » de la DDR décliné suivant le cadre logique de la PPAP

En conformité avec les composantes de la PPAP, la feuille de route des services de la DDR a été dressée afin d'accompagner les professionnels de l'agriculture et la petite agriculture familiale. À l'origine de l'élaboration des schémas directeurs des principales filières, les agents de la DDR sont aussi des acteurs centraux du développement de leur secteur en conservant en ligne de mire les objectifs de progrès spécifiques à chaque filière et les objectifs généraux d'amélioration du taux d'autosuffisance alimentaire.

MÂTRISE ET VIABILISATION DU FONCIER	
Maîtriser le foncier en adaptant l'organisation territoriale de l'agriculture	Elaborer un schéma d'aménagement agricole provincial
	Lutter contre la perte de foncier agricole
	Développer et soutien aux locations de terre
Favoriser l'accès au foncier	Dynamiser l'acteur foncier provincial pour la gestion des terrains privés
Permettre le développement de la filière agricole	Augmentation des surfaces productives Agrandissement des périmètres agricoles

APPUI AUX AGRÉGATEURS, ACCÈS AU MARCHÉ, IAA	
Développer l'observatoire des filières	Assurer une veille stratégique et commerciale en développant des outils d'observation
Soutenir l'agrégation et l'interprofession	Mise en place d'un intégrateur fruits et légumes Renforcer et relancer les ORS
Renforcer la gouvernance de l'agriculture	Améliorer la coordination des professionnels
Restructurer la mise en marché	Favoriser le groupement de producteurs pour les mises en marché

INSTALLATION - DÉVELOPPEMENT DES EXPLOITATIONS - EMPLOI AGRICOLE	
Garantir un revenu agricole à tous les stades, de l'installation à la retraite	Valorisation du métier (statut d'agriculteur et de son conjoint) Régime de protection sociale (retraite, maladie et complémentaire)
Faciliter l'activité de professionnels de la filière agricole	Renforcer le cadre de référence et adapter la réglementation Renforcer la sécurité sanitaire
Accompagner l'installation-développement d'exploitation	Élaborer les packages installation Anticiper sur les transmissions d'exploitation agricole
Mesurer et développer l'emploi agricole	Dénombrer et suivre les emplois agricoles Faciliter la mise en place de réseaux d'employeurs
Développer une agriculture éco-responsable	Consolider les pratiques agricoles vertueuses (SCV, AR, AI, BIO) Favoriser l'utilisation éco-environnementale des déchets Suivre l'évolution du biseau salé
Développer la production agricole locale en soutenant l'agriculture familiale	Accompagner les démarches et animations dédiées à l'agriculture familiale Revoir l'aide à l'intégration dans les circuits économiques Accompagner le développement des microprojets agricoles

INTÉGRATION DES SUPERFICIES EN CÉRÉALES	
Favoriser l'augmentation des revenus de professionnels grâce à l'activité céréalière	Accompagner l'intégration céréales dans les élevages
	Intensifier et agrandir les périmètres irrigués en priorisant les cultures céréaliers
	Valoriser les déchets des élevages hors-sol dans les parcelles de céréales

1.1.1	Élaboration du schéma d'aménagement agricole provincial
1.2.1	Sanctuarisation des zones agricoles dans les PUD
1.3.1	Déploiement du dispositif juridique des baux ruraux
1.3.2	Mise en place de mesures incitatives pour la location de terres
1.4.1	Augmentation des terrains en location sur propriétés privées et sur terrains coutumiers (ADRAF)
1.4.2	Mise en place de mesures favorisant l'accès au foncier privé (FISCALITÉ)
1.5.1	Aides à la valorisation des surfaces non utilisées
1.5.2	Mise en œuvre du plan de relance des périmètres agricoles provinciaux

2.1.1	Renforcement de l'observatoire agricole
2.1.2	Développement de la prospective locale par des études sectorielles (études de marché)
2.1.3	Évaluer les potentialités de substitutions de produits importés
2.2.1	Étude de la mise en place d'un agrégrateur fruits et légumes
2.3.1	Fédération des ORS du Sud
2.4.1	Mise en place de démarche de type charte pour les filières
2.4.2	Intégration des professionnels dans les établissements publics
2.5.1	Mise en œuvre du plan de relance des périmètres agricoles provinciaux

3.1.1	Modification des statuts de l'agriculteur (agricultrice) et de son conjoint
3.1.2	Proposition de loi portant sur la protection sociale des agriculteurs (agricultrices)
3.2.1	Groupe de travail (douanes, phyto, qualité)
3.2.2	Groupe de travail sur la sécurité sanitaire (végétale)
3.2.3	Groupe de travail sur la sécurité sanitaire (animale)
3.3.1	Mieux préparer et suivre les dossiers d'installation
3.3.2	Lancement d'un répertoire départ-installation
3.4.1	Caractérisation des emplois agricoles
3.4.2	Accompagnement des groupements d'employeurs
3.5.1	Soutien à l'animation en proposant des mesures de soutien aux signes de qualité
3.5.2	Valorisation des effluents (lisiers, fientes) des élevages hors-sol
3.5.3	Accompagnement des prestataires sélectionnés par zone
3.6.1	Multiplication des animations territoriales visant à inciter au regroupement d'acteurs économiques (GDA, GAL...)
3.6.2	Organisation de collectes des productions en tribus
3.6.3	Élaboration du forfait familial rural

4.1.1	Communiquer et expliquer la démarche aux éleveurs (bovin, porcin, volailles,...)
4.2.1	Opération de lancement des cultures céréalières sur les communes de Boulouparis - La Tamoa
4.2.2	Mise en œuvre du plan de relance des périmètres agricoles provinciaux (Deva, Aslath, Aslao)
4.3.1	Proposition de plan de fumure à base d'effluents d'élevage pour fertiliser les parcelles de céréales

APPUI A L'ORGANISATION ET AUX FINANCEMENTS DES FILIÈRES

Lancer la viabilisation et des opérations d'aménagement	Organiser et piloter l'aménagement de l'espace agricole Connaître les ressources en eau d'irrigation maîtrisées (stockage) Recenser les opérations d'aménagement foncières
Appuyer les filières organisées et structurées	Développer la filière bovine Développer la filière aviculture chair Développer la filière céréales Développer la filière fruits et légumes Développer la filière porcine Développer la filière horticulture Développer les filières de diversification Développer la filière aquacole Développer les filières marines Développer les filières petits ruminants (ovin, caprin, cerf) Développer d'autres filières agricoles

TRANSFERT DE LA RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT ET LA FORMATION

Maîtriser le foncier en adaptant l'organisation territoriale de l'agriculture	Maintenir une génétique renforcée (animale et végétale) Sécuriser les productions de semences adaptées
Favoriser les transferts recherche / production / consommation	Assurer le Transfert-Recherche connecté du producteur au consommateur Prévoir l'ajustement de l'aide technique (individuelle et collective)
Améliorer la formation des professionnels	Assurer le pilotage des formations avec et pour les agriculteurs Anticiper sur les futurs besoins en poste
Lancer le Centre de transfert Innovation IAA	Améliorer l'offre de produits pour répondre aux attentes de consommateurs Développer et diversifier les productions et gammes de produits

AUTRES ACTIONS DDR

Proposer un nouveau code des aides provinciales	Réviser le code des Investissements et des aides provinciales
Déléguer l'instruction des dossiers d'aide CASE	Proposer une prestation pour l'instruction des dossiers d'aide
Divers	Suivi des associations rurales Diffuser les techniques de protection des berges Élaborer des référentiels au niveau de la fertilité des sols

5.1.1	Bilan besoins-ressources en eau pour chacun des bassins versants (prioritaires)
5.1.2	Opération retenues collinaires pour lutter contre la sécheresse
5.1.3	Aide aux opérations d'aménagement et de mise en valeur des terrains agricoles
5.2.1	Mesures prioritaires en faveur de la filière bovine
5.2.3	Mesures prioritaires en faveur de la filière avicole
5.2.3	Mesures prioritaires en faveur de la filière céréales
5.2.4	Mesures prioritaires en faveur de la filière F&L
5.2.5	Mesures prioritaires en faveur de la filière porcine
5.2.6	Mesures prioritaires en faveur de la filière horticulture
5.2.7	Mesures prioritaires en faveur de la filière diversification
5.2.8	Mesures prioritaires en faveur de la filière aquacole
5.2.9	Mesures prioritaires en faveur des filières marines
5.2.10	Mesures prioritaires en faveur de la filière petits ruminants
5.2.11	Filière équine

6.1.1	Lancement d'un troupeau pépinières sur la station zootechnique de Port-Laguerre Relance de la pépinière fruitière
6.1.2	Filière RIZ semences et parcelles de validation
6.2.1	Encourager la reconnaissance du métier d'agriculteur
6.2.2	Création d'un programme "maraîchage"
6.2.3	Accompagner les projets de transformation à la ferme
6.3.1	Développement des appuis techniques collectifs (GDA...)
6.3.2	Signature de conventions de partenariat pluriannuelles avec différents instituts de recherche
6.4.1	Redéfinition de l'offre de formation professionnelle destinée au monde agricole
6.4.2	Réalisation d'une GPRH de l'agriculture calédonienne à horizon 2025
6.5.1	Réalisation d'une étude de faisabilité d'un centre d'innovation et de transfert de technologie
6.5.2	Lancement d'appels à projets de diversification

7.1.1	- Foncier - Agrégation - Développement des filières - Diversification - Organisation professionnelle
7.2.1	Mise en place et suivi de l'instruction des dossiers par des prestataires agréés
7.2.2	
7.3.1	Gestion de l'instruction des dossiers de demande de subvention des associations
7.3.2	Suivi des aides à l'investissement
7.4.1	Poursuite du programme de protection des berges
7.5.1	Poursuivre l'acquisition de données sur la fertilité des sols
7.6.1	

2.5 Les actions à mener dans les principales filières

Depuis les Assises de 2014, des schémas directeurs sont en construction et les échanges se poursuivent avec les représentants des professionnels, les institutions et organisations impliquées dans le développement rural. Tout en gardant le cap initialement fixé à l'horizon 2025, les plans d'action font l'objet d'ajustements constants sur le mode participatif. Nous avançons ensemble en portant de véritables solutions de terrain conformément aux attentes du marché en portant notre effort dans les quatre filières prioritaires.

■ La filière bovine - prioritaire

En termes d'espace, la filière bovine calédonienne occupe 95 % de la SAU. Bien qu'elle possède un réel potentiel, elle est confrontée à une baisse préoccupante tant de sa production que du nombre d'éleveurs. Face à ce constat, les partenaires de la filière ont décidé d'agir conjointement en posant la réflexion dans le cadre de la charte bovine et de la mise en place des accords de compétitivité.

Poursuivre les échanges et les réflexions de la charte bovine

Sous l'égide de la Chambre d'agriculture, les signataires de la charte bovine mènent des travaux collectifs pour :

- Constituer un observatoire permanent de la filière pour mieux appréhender ses évolutions,
- Apporter des solutions sur le foncier et le renouvellement des générations pour pérenniser, voire développer l'élevage de rente,
- Améliorer la productivité des troupeaux pour produire plus de viande et rendre l'activité d'élevage plus rémunératrice,
- Mieux organiser la production pour améliorer l'adéquation entre offre et demande.

L'aide des services provinciaux consiste à :

- Accompagner le réseau charte bovine avec les techniciens référents et pour viser à terme l'autosuffisance du territoire au niveau de 85 % en volume,
- Développer la filière gros bovins, comme précisé dans la PPAP, notamment par l'instauration d'un réel marché du vif,

- Ajuster l'appui à la conduite d'élevage en développant des approches collectives plutôt qu'individuelles,
- Inciter à l'intégration de superficies en céréales dans les élevages bovins pour contribuer à l'autosuffisance alimentaire.

Pour atteindre ces objectifs, les deux principaux leviers sont la maîtrise de la reproduction avec un veau par vache et par an et l'amélioration de la productivité pondérale en optimisant la génétique, les conditions sanitaires et l'alimentation à l'herbe de nos troupeaux.

L'AIDE À L'ACHAT DE SEMENCES DE PÂTURAGE

La province Sud octroie une aide exceptionnelle de 80 % du coût d'achat des semences (graminées et légumineuses) aux éleveurs de bovins pour l'installation de pâturages améliorés. Les espèces privilégiées sont le Signal et le Rhodes Grass pour les graminées et les Stylos et le Burgundy pour les légumineuses.

Les communes qui en ont le plus bénéficié sont : La Foa, Boulouparis et Bourail, pour un total de 4 000 hectares en mi 2016. Cette aide est prolongée jusqu'à la fin de 2018.

Améliorer la compétitivité de la filière bovine

Les travaux de groupes menés par le gouvernement ont abouti aux propositions de plans d'action structurés autour de trois objectifs stratégiques :

- Développer la demande en viande bovine de production locale en :
 - > dynamisant les acteurs de l'aval,
 - > améliorant la productivité des acteurs de l'aval et des outils industriels,
 - > travaillant sur l'identification et la satisfaction des besoins associés à l'ensemble des segments du marché.



- Améliorer l'organisation de la filière bovine en :
 - > développant les outils nécessaires à un pilotage efficace, associés à une meilleure intégration des prix de la viande importée,
 - > créant un nouvel espace de pilotage stratégique de la filière avec le renforcement de l'IVNC,
 - > instaurant une meilleure organisation de l'approvisionnement des acteurs de laval et de l'OCEF,
 - > mettant en place un marché du vif, permettant un meilleur accès aux génisses,
- aux reproducteurs ou aux veaux destinés à l'engraissement.
- Augmenter, par segment, le taux de couverture du marché de la viande bovine par la production locale en :
 - > améliorant la productivité des élevages calédoniens,
 - > développant une offre adaptée à l'ensemble des segments du marché,
 - > accompagnant l'extension des surfaces accessibles aux éleveurs.

LE PROJET DU MARCHÉ DU VIF

L'OCEF, dans le cadre de sa démarche « Horizon 2020 » a relancé le projet de marché du bétail en vif qui consiste à valoriser un terrain en friche de 520 hectares lui appartenant à Bourail. Actuellement à l'étude, il prévoit dès 2016 l'implantation de fourrages, puis la création d'un marché du vif dont l'activité serait basée sur les hypothèses suivantes :

1 000 animaux maximum par an, prélevés sur les abattages, soit 20 animaux par semaine en moyenne et 50 animaux maximum sur une semaine.

Des discussions sont en cours, dans le cadre de la charte bovine, avec le Syndicat des éleveurs, les techniciens des provinces et de la Chambre d'agriculture, afin d'établir les critères de choix des animaux destinés à être embouchés (classification, modalités d'achat et de vente).



■ La filière avicole (chair) - prioritaire

Le lancement d'une nouvelle filière de production est essentiel pour atteindre les objectifs stratégiques de la filière avicole, car il complètera la gamme des produits locaux existants. L'organisation de la filière autour de structures collectives et d'organismes professionnels représentatifs réduira les coûts de production et améliorera son pilotage. Les discussions entre professionnels sont encore en cours.

Créer les représentations des maillons de l'amont

La création de la représentation des différents maillons est la première étape de la constitution d'une interprofession. Dans le cas de l'interprofession avicole chair, les maillons en aval existent déjà. Ce sont : le Syndicat des importateurs et distributeurs de Nouvelle-Calédonie (SIDNC), la Fédération des métiers de la viande (FMV), la grappe d'entreprises CapAgro ou encore la Fédération des industries de Nouvelle-Calédonie (FINC). L'effort est à fournir par l'amont, avec une représentation des éleveurs, des outils de production qui leur sont directement liés (couvoirs, abattoirs) et des producteurs d'aliment.

En 2016, la Province a proposé la création d'une association de producteurs, qui permettra de réunir les flux amont (matières premières, intrants divers), d'organiser la production (planification, suivi technique), de traiter et de commercialiser la production (gestion des prestations de service ou abattage directement). L'objectif de ce groupement sera de mutualiser les commandes et les outils pour réduire les coûts de production et de rassembler les produits à commercialiser pour faciliter l'accès au marché. Des moyens financiers et humains dédiés au lancement accompagneraient cette nouvelle structure.

Enfin, l'aliment étant une charge importante, les filières avicole, porcine et aquacole, qui consomment la quasi-totalité de l'aliment fini pour animaux (provende) produit ou importé sur le territoire, pourraient mutualiser leurs approvisionnements dans une centrale d'achats multifilières. Son objectif serait de réunir et de réaliser directement les commandes d'intrants, des matières premières et prémix destinés à la fabrication à la ferme.

Accompagner la création et l'installation de l'interprofession

Une fois les principales représentations créées, une véritable interprofession avicole peut voir le jour.

L'interprofession serait alors dotée d'un budget de fonctionnement propre. Elle pourra optimiser ses moyens (secrétariat, bureaux, logistique) en les mutualisant avec les autres interprofessions existantes comme celle de la viande de Nouvelle-Calédonie (IVNC) et des fruits et légumes (IFEL).

Définir la stratégie générale de la filière et créer un fonds de développement par secteur

La définition de la stratégie générale de la filière orientera les actions et les budgets qui s'y rapportent (cotisations, fonds de développement, fonds publics). Cette stratégie générale pourrait reprendre, modifier ou compléter le schéma directeur avicole.

Lancer des unités de production qui répondent aux exigences du consommateur et de la filière

Le défi consiste à produire plus de 1500 tonnes de poulet moyen de gamme à environ 800 francs du kilo. Le potentiel est là et il reste à créer une filière de production spécifique en accompagnant le lancement de deux nouvelles unités de production par an, produisant chacune environ 100 tonnes annuellement pour atteindre les objectifs de 30 % d'autosuffisance alimentaire en 2025.

Grâce à une production en surdensité et en raisonnant en coûts marginaux, son développement peut être basé en partie sur les élevages existants qui représentent déjà une capacité de production d'environ 120 tonnes pour ce produit. Au fur et à mesure du développement du marché, l'augmentation de cette production serait assurée par la création de nouvelles surfaces d'élevage d'un minimum de 800 m² pour un revenu minimal de 200 000 francs/mois.

Par ailleurs, des accords devront être trouvés afin de définir un cahier des charges et une marque collective permettant d'identifier clairement le produit. Si nécessaire, la mise en place d'un couvoir et d'un abattoir dédiés à cette filière pourront assurer les prestations de service pour les nouveaux éleveurs (accouvage, abattage). Une capacité d'animation et des moyens de communication importants devront être dédiés via l'ERPA, au lancement commercial de cette nouvelle gamme de produits.





LES ACTIONS À MENER POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE LA FILIÈRE AVICOLE (CHAIR)

Garantir la qualité sanitaire des produits

Objectif : **80 %** de la production respectant un guide des bonnes pratiques

- Proposer un guide des bonnes pratiques en élevage avicole, permettant de communiquer sur les bonnes pratiques sanitaires et le respect du bien-être animal
- Inciter la mise en place de conventions de suivi vétérinaire

Poursuivre le développement des filières existantes

Objectif : **+ 30 %** poulet standard « qualité supérieure » et **+ 60 %** poulet fermier

- Développer la découpe, notamment sur le produit poulet standard « qualité supérieure »
- Étudier le potentiel de développement d'une filière de transformation deuxième et troisième gamme
- Reprendre les travaux sur les signes de qualité pour proposer une segmentation claire sur les produits avicoles

Développer les filières de diversification porteuses

Objectif : au moins **100 tonnes** de volailles de basse-cour, dont **50 %** de canard à rôtir

- Étudier la faisabilité technico-économique de la création d'une filière canards à rôtir et dindes
- Sécuriser la filière cailles
- Mettre en place des pépinières agréées en espèces avicoles autres, importer, conserver et diffuser la génétique de volailles de rente

Rechercher de nouveaux débouchés pour la production locale

Objectif : prix de l'aliment = **60 F / kg** ou prix d'incorporation = **45 F / kg**

- Étudier le potentiel du marché de la restauration hors domicile et notamment la restauration collective
- Étudier les facteurs de développement de la présence de produits avicoles frais dans les petits commerces

Valoriser les déchets issus des élevages avicoles

Objectif : **80 %** des déchets de la filière valorisés en agriculture

- Créer une filière de valorisation des effluents d'élevage en agriculture
- Mettre en place un service public d'équarrissage pour la gestion des cadavres et des déchets d'abattage.

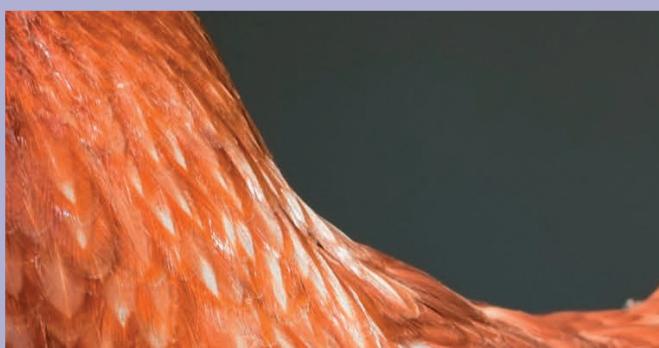
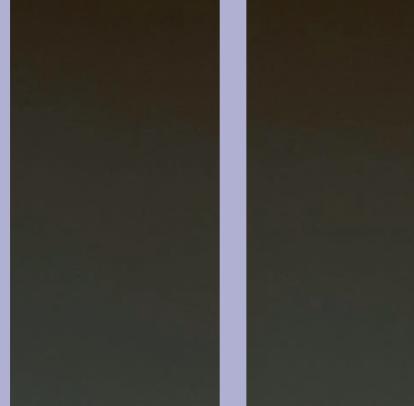
Optimiser la production et l'utilisation d'aliments dans les élevages

Objectif : indice de consommation moyen compris entre 2 et 3 selon le produit

- Aider aux investissements pour l'amélioration des systèmes d'alimentation (chaînes), les usines de fabrication à la ferme (au-dessus d'une certaine taille) et le stockage à la ferme (silos)
- Former les techniciens à la formulation d'aliment set au conseil en alimentation
- Promouvoir l'achat d'aliments en vrac
- Permettre l'accès aux valeurs nutritionnelles des matières premières commercialisées

Créer un parcours de formation spécifique en aviculture

- Créer un parcours d'initiation à l'aviculture en Nouvelle-Calédonie
- Créer un parcours pour optimiser la production et l'utilisation d'aliment dans les élevages.



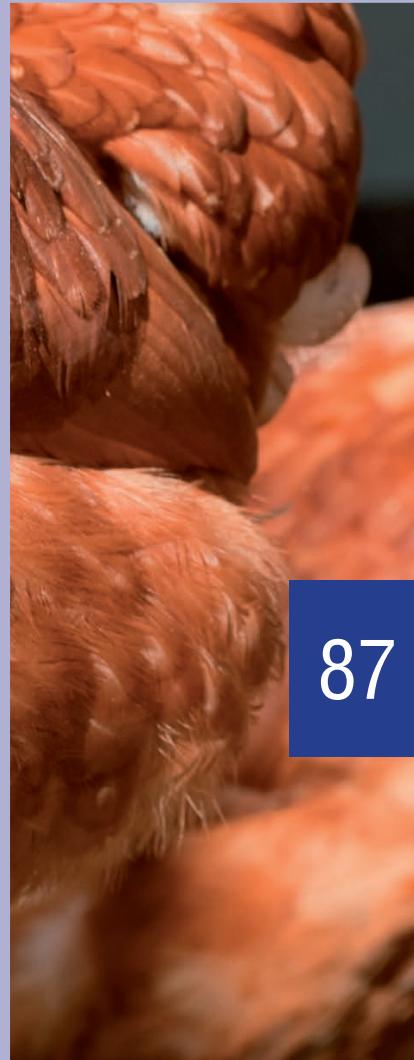
Optimiser l'approvisionnement en matières premières et en aliments finis

Objectif : prix de l'aliment = **60 F/kg** ou prix d'incorporation = **45 F/kg**

- Développer la production locale de matières premières (voir schéma directeur céréales)
- Permettre l'approvisionnement en direct aux ORS (céréales) ou OCEF (farine) au même prix que les provendiers (convention ERPA)
- Étudier la faisabilité technico-économique de l'importation de céréales par vraquier
- Revoir les systèmes d'intervention de l'ERPA sur les céréales et les aliments
- Étudier la faisabilité technico-économique de substitution de certaines matières premières, notamment sur du soja graine entière

Développer l'acquisition de références technico-économiques

- Systématiser le suivi et l'appui technique en élevage
- Créer un réseau d'exploitation pour l'acquisition de références technico-économiques
- Inciter au traitement analytique des comptabilités de toutes les structures de la filière.



■ La filière céréales et oléoprotéagineux - prioritaire

La filière céréales et oléoprotéagineux est stratégique pour la relance des productions agricoles. Elle diminue la dépendance aux importations liées aux cours mondiaux pour les élevages hors-sol. Elle contribue à la relance de la filière bovine, en sécurisant les troupeaux de vaches mères lors des sécheresses, grâce à l'utilisation de paille et de sous-produits des céréales, tout en apportant des compléments à l'embouche des gros bovins en phase de finition.

Penser le développement de la production locale de céréales en province Sud nécessite donc de résoudre une triple équation : favoriser la progression et la diversification de la production, maîtriser les impacts environnementaux et socio-économiques et garantir un maintien des prix des aliments pour les élevages hors-sol.

Décliner une stratégie de développement des surfaces céréalierées alliant disponibilités foncières et ressources en eau.

Afin de construire une nouvelle filière de production céréalier, l'élaboration des grandes lignes du schéma directeur s'est d'abord reposée sur une analyse cartographique des potentialités agronomiques des communes de la province Sud. Il s'agissait d'effectuer :

- le recensement du foncier agricole disponible avec une photographie de ses fonctionnalités dans les zones agricoles et d'élevage pour la culture des céréales et des oléoprotéagineux,
- le zonage et la formalisation d'un schéma d'agrégation autour des organismes de récolte et de stockage (ORS) de l'amont à l'aval de la filière des céréales et oléoprotéagineux (du semencier au provendier, jusqu'à l'éleveur), après avoir identifié et caractérisé toutes les forces en présence, notamment les agriculteurs, les éleveurs et les nouveaux acteurs disposés à produire des céréales et oléoprotéagineux sur le foncier préalablement identifié,
- le cadre technico-économique réaliste des cultures provendes (maïs, sorgho, blé, pois), du riz, du tournesol, du soja dans un système de SCV. Basé sur les prix du marché mondial et un nouveau système de production, un scénario détaillé a été consolidé par les services techniques avant de finaliser les composantes technico-économiques

avec les professionnels, en y intégrant les répercussions ou interactions possibles avec les autres provinces.

Parmi les composantes géographiques du scénario envisagé, la priorité a été donnée à de grandes unités de production (100 - 150 ha), seules capables de garantir un prix de revient proche des cours mondiaux. Certaines de ces exploitations existent et d'autres pourront participer au développement des bassins de production : Nassandou, Tontouta, Ouenghi et Ouaménie. En effet, ces zones présentent des terrains disponibles et mécanisables, dotés de ressources en eau autorisant la consolidation de grandes unités de production nécessaires au développement durable de la filière. Les exploitations existantes sont déjà de grandes tailles (70-80 ha en moyenne) spécialisées en cultures céréalierées et équipées, avec des projets d'extension.

Les exploitations des autres zones de production : Poya, Bourail, La Foa, sont intégrées dans le schéma directeur avec leurs spécificités à savoir :

- de plus petites parcelles (4 - 7 ha en moyenne) inondables,
- des exploitations de tailles réduites (13 ha en moyenne),
- une orientation principalement vers des cultures maraîchères (pomme de terre) et des grandes cultures (squash),
- un accès limité à la ressource en eau dans certaines portions des cours d'eau,
- des rendements supérieurs (1 à 2 tonnes en plus sur une culture de maïs),
- 50 % en propriété privée et 50 % des terres en location,
- du matériel et des équipements amortis sur les principales cultures de rente.

Ajuster le soutien public et l'initiative privée des professionnels aux ambitions de la filière

Le système actuel de l'ERPA qui est basé sur un soutien au prix couplé à un système d'aide complexe n'est plus soutenable dans le cadre de ce schéma de développement.

Le passage à un système d'aides par hectare, basé sur l'adoption de deux cycles de cultures par an, permet d'accompagner l'augmentation des productions et la diversification des cultures.



En partant du prix CAF des céréales et des caractéristiques des exploitations en activité (de grande et de plus petite taille), une aide à la mise en culture associée à une aide à la conversion en semis direct sous couverture végétale (SCV) permettra aux producteurs d'accroître leur revenu par hectare avec un temps de travail équivalent.

Le schéma directeur tentera de garantir un revenu suffisant à l'hectare pour les agriculteurs déjà installés et les nouveaux. Afin de construire ces modèles économiques les systèmes à faibles intrants, sont privilégiés en favorisant les exploitations qui s'orienteront vers le SCV grâce à un soutien hectare majoré. Les modèles économiques seront construits sur ceux des exploitations existantes entre 80-100 hectares et 30-50 hectares. Il s'agira de conserver les couples culturaux par système (conventionnel/SCV) qui dégagent la meilleure valeur ajoutée nette comme le riz-maïs ou soja-maïs.

Du point de vue des modèles économiques, il a été vu plus haut qu'un système à deux cultures par an associé à une taille minimale d'exploitation permettait d'atteindre les prix « objectifs » pour les élevages hors-sol. Afin de diminuer les charges de culture, la réforme passera par l'intégration progressive de systèmes de culture comme le SCV.

Sur les parcelles plus petites, des mesures spécifiques accompagneront les exploitations en consolidant les cultures de rentes existantes (pomme de terre, squash) tout en préconisant la culture de sorgho-grain en plus des mesures d'occupation des sols.

L'ensemble de ces propositions a été présenté en juillet 2016 aux professionnels, elles seront partie intégrante de la nouvelle convention « céréales » que l'ERPA pourra établir pour une période de 7 ans, à partir de 2017.

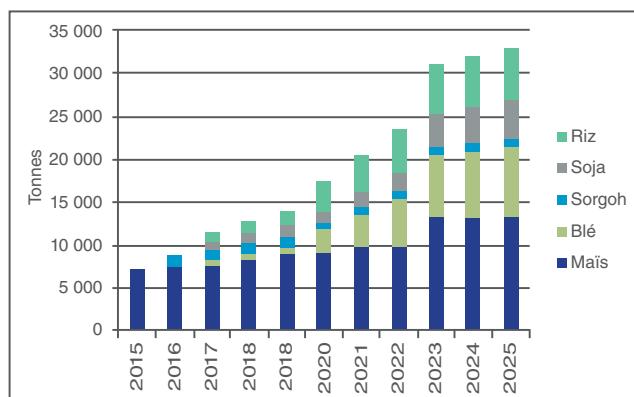
Implanter et suivre de nouvelles surfaces céréalier diversifiées

Devant la progression des volumes de production de maïs provende, les programmes de plantation devront rapidement intégrer de nouvelles espèces dans les rotations culturales. Du fait de la demande du marché intérieur, le soja, le blé, le sorgho grain et le riz sont les céréales de diversification qui assureront les rotations culturales.



Le rendement attendu est le suivant :

Maïs : 8 tonnes / ha
Blé : 3, 5 tonnes / ha
Sorgho : 6 tonnes / ha
Soja : 3 tonnes / ha
Riz : 5 tonnes / ha



Évolution prévisionnelle des volumes de production céréalier jusqu'en 2025

Source : données 2016 — DDR — province Sud - ERPA

Les programmes de plantation tiennent compte de la conversion progressive des producteurs aux techniques culturales de chacune des céréales envisagées, de l'utilisation des plantes de couverture SCV, mais aussi des équilibres à trouver entre la saison chaude (riz, soja) et la saison fraîche (blé, maïs).

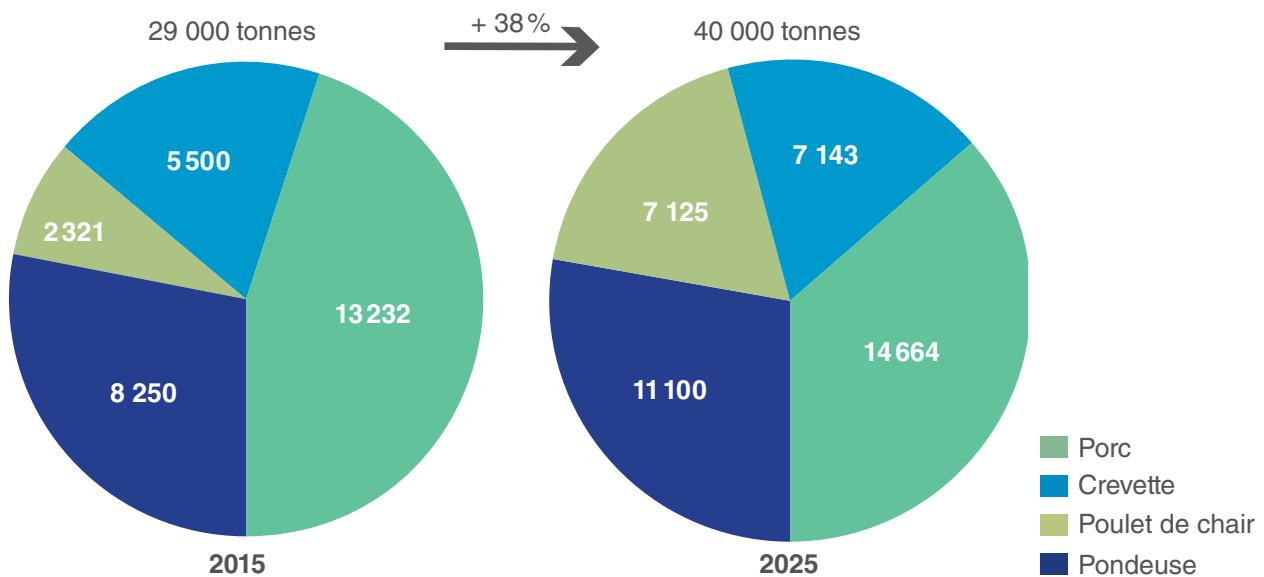
Le schéma directeur a prévu une progression de la production en trois phases sur dix ans :

PHASE 1 : passer à deux cycles de culture par an à l'aide du soja et du sorgho, en commençant à développer les surfaces implantées en SCV. Prévoir l'extension des ORS et la multiplication des semences de riz,

PHASE 2 : planter les premières surfaces de blé, soja et riz en équilibrant les surfaces plantées en saison fraîche (maïs, blé) et celles de saison chaude (riz, soja) grâce à des cultures de diversification (tournesol, pois...),

PHASE 3 : étendre les surfaces de blé, soja et riz dans les provinces Nord et Sud.





Estimation de l'évolution des besoins en aliments finis (en tonnes)

L'objectif est de multiplier par cinq les productions locales afin d'atteindre une production totale de plus de 32 000 tonnes dont 25 000 tonnes produites par les exploitations situées en province Sud.

Cela représente une surface totale de près de 4 000 ha, soit près de 3 200 ha supplémentaires sur 10 ans ou une progression annuelle de 320 ha supplémentaires pour atteindre l'objectif de 70 % d'autosuffisance alimentaire pour la provende.

Ces objectifs de production permettraient un approvisionnement du marché de la provende complet pour le maïs et environ de la moitié des besoins pour les autres matières premières : soja, blé. Le riz se partageant entre la provende et l'alimentation humaine.

Contrairement aux pratiques actuelles, le plan d'assolement prévoit des alternances d'espèces avec au moins deux cycles par an, chaque couple de culture étant associé à une ou un mélange de plantes de couverture en fin d'année.





Plan d'assolement standard dans le cadre des nouveaux systèmes de cultures céréalier

(Sources : 2016 DDR - province Sud, ERPA)

LE SYSTÈME DE CULTURE EN SCV

L'adoption de ces deux cycles de culture est une des conditions de réussite du schéma directeur. Il repose sur l'implantation de plantes de couverture en fin d'année, puis le développement des pratiques du SCV, seul système pouvant assurer la réalisation de ces successions culturales. Cette couverture végétale, une fois la culture de rente présente, dégénère et amène les éléments

biologiques et nutritifs en surface « pompe biologique », éléments devenus disponibles pour le développement de la culture de céréales. Au final, cette technique est avantageuse puisqu'elle allie à la fois les critères économiques (en permettant plusieurs récoltes par an sur une même parcelle, en diminuant les coûts de revient de la culture céréalier) et les critères environnementaux (en diminuant l'empreinte « carbone » et l'apport d'eau).

Dans le cadre des mesures transitoires lancées par la province Sud en fin 2015, des porteurs de projets ont déjà formulé leur volonté de s'impliquer plus fortement dans cette filière. D'après les demandes et le recensement des projets à venir, les surfaces correspondantes à ces extensions ou ces nouveaux projets permettront d'atteindre les objectifs fixés au cours de la première phase du programme de plantation.

Dans le cadre du lancement du nouveau dispositif de soutien à la PPAP, il convient de piloter la filière en incitant les investisseurs à adopter les orientations conformes à la réalisation du schéma directeur de la filière.

Consolider la gouvernance de la filière

La création d'un groupement de professionnels céréaliers en province Sud sera porté par la DDR,

afin d'engager les actions prioritaires nécessaires à la réussite de la phase 1 de ce schéma directeur.

En 2017, il s'agira notamment de suivre le renforcement des moyens de fonctionnement par le recrutement d'un animateur et la modernisation des installations des ORS (extensions et nouvelles lignes de traitement). Avec les conseils des experts de la DDR et de l'ADECAL, les professionnels pourront bénéficier d'un accompagnement rapproché au changement de système de culture (SCV).

Un soutien fort de l'expérimentation via l'ADECAL est attendu au niveau des opérations de transfert.

À moyen terme, il est prévu de créer une fédération des ORS afin de gagner en autonomie de décision et de financement (par la gestion d'un fonds de développement de la filière céréalier).

■ La filière fruits et légumes - *prioritaire*

Le constat des Assises provinciales de 2014, relève que la filière fruits et légumes frais, bien que dynamique, est pénalisée par un manque de structuration à tous les niveaux. Au final, les consommateurs sont globalement peu satisfaits, voire mécontents. La PPAP ambitionne de relever le défi en passant d'un taux de couverture en fruits et légumes frais de 58 à 75 % à l'horizon 2025.

Appuyer la mise en place de l'interprofession de la filière fruits et légumes

La structuration de la filière est primordiale. Sous l'impulsion du gouvernement, l'interprofession fruits et légumes de Nouvelle-Calédonie (IFEL-NC) a été créée le 5 novembre 2015. Elle rassemble l'ensemble des acteurs en amont et aval et a pour rôle le pilotage stratégique de la filière, avec comme feuille de route de l'IFEL :

- organiser et planifier la production,
- normaliser les produits,
- améliorer la qualité de l'offre (sélection, recherche et développement),
- défendre et promouvoir tous les métiers de la filière,
- être l'interlocuteur privilégié des institutions publiques,
- favoriser la connaissance des productions et des besoins de consommations,
- élargir et augmenter l'offre en frais et en transformé,
- accompagner toutes les démarches de contractualisation entre l'amont et l'aval,
- réguler les relations entre les productions locales et les importations,
- favoriser la mise en marché,
- mettre en place des indicateurs de suivi de résultats,
- satisfaire la consommation locale,

- promouvoir et communiquer sur les fruits et légumes vis-à-vis du public.

Préparer la mise en place de l'agréinateur et ses outils de fonctionnement

L'autre grand projet de la filière fruits et légumes est la mise en place d'un outil opérationnel de gestion, de collecte et de commercialisation de la production locale, jusqu'alors appelé : « agréinateur des fruits et légumes ».

En 2016, la Province s'est attachée les services d'un groupement d'experts originaires de l'île de La Réunion, composé de développeurs de l'Association Développement Rural Réunion (AD2R), de techniciens et de commerciaux de la coopérative de production de fruits et légumes VIVEA.

Trois missions ont été commandées dont la première a commencé en janvier 2016 par une enquête auprès des producteurs potentiels des provinces Nord et Sud.

Avec ces acteurs, le groupement VIVEA-AD2R a construit les contours de l'agréinateur fruits et légumes en Nouvelle-Calédonie. « Une affaire d'hommes » : c'est le point de départ de ce projet qui a acquis l'adhésion pleine et entière des agriculteurs volontaires. Ces derniers se sont reconnus dans cet outil au travers de valeurs communes, d'objectifs partagés et de règles acceptées.

Cette structure privée collective de collecte et de commercialisation a été élaborée après une enquête de perception et d'intérêt, qui a ainsi permis de vérifier l'adéquation entre le projet à coconstruire et la motivation de l'ensemble des acteurs concernés. Une approche technico-économique affinera les caractéristiques et les fonctions de cet outil, qui servira à :



- organiser les campagnes de production des agriculteurs adhérents avec qui passer des contrats d'engagement,
- prodiguer l'accompagnement technique pour atteindre les objectifs de fonctionnement, notamment dans le cadre de pratiques respectueuses de l'environnement,
- fournir des intrants : engrais, produits phytosanitaires, semences, etc., ainsi que du personnel saisonnier,
- organiser l'acheminement des fruits et légumes vers les plate-formes techniques et y réaliser les opérations d'agrémentage : tri, nettoyage, calibrage, conditionnement, première transformation, stockage, etc.,
- assurer la vente et la distribution auprès des clients : magasins de grandes et moyennes surfaces (GMS), industries agroalimentaires, restauration hors foyer, collective et commerciale en passant des contrats commerciaux et en planifiant les commandes.

Suite aux deux premières missions de VIVEA-AD2R, Nicolas Metzdorf, président de la commission du développement rural de la province Sud a délivré un message fort : « *Nous sommes très satisfaits du travail réalisé par le groupement d'experts qui s'avère efficace et pragmatique. L'aggrégateur, ou quel que soit son nom est une solution et nous irons jusqu'au bout.* »

La troisième mission sera de consolider le noyau de producteurs, véritables fondateurs de cet outil, puis de préparer la mise en œuvre de l'aggrégateur. La DDR de la province Sud continuera d'accompagner la dynamique enclenchée.

Élaborer et mettre en œuvre le schéma directeur de la filière fruits

Sur l'ensemble des maillons de la filière des fruits, nombreux sont ceux qui ne satisfont pas la chaîne production, en cause : l'irrégularité de l'offre, l'absence de véritables critères de qualité, des prix de vente trop élevés. Une étude de marché a précisé le comportement et les freins des Calédoniens à la consommation de fruits frais. Ainsi, avec 42 kg/hab./an, la Calédonie se situe encore loin des recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (73 kg/hab./an).

Dans cette étude, sur cinq fruits locaux : la banane, l'orange, l'ananas, la lime et la mandarine, les

résultats révèlent des prix actuels élevés qui freinent la consommation. « *Pas de substitution de la pomme par un autre fruit lorsqu'elle vient à manquer* », c'est ce que déclare une personne sur quatre.

Les autres fruits que le consommateur souhaiterait sur le marché sont : l'avocat (17%), le melon (13%), la fraise (11%) et la goyave (9%). Ces résultats seront intégrés dans le plan de développement de la filière fruits à l'horizon 2025. Pour gagner des parts de marché, la filière a devant elle une grande marge de manœuvre.

La province Sud mettra en place son schéma directeur des fruits en 2017, pour relancer la filière. Le but est de produire 16 000 tonnes de fruits à l'horizon 2025, soit une progression de près de 20 hectares supplémentaires par an.

Voici quelques grandes lignes de ce schéma directeur :

- mettre en place une organisation professionnelle de la filière fruitière calédonienne (amont/aval), pouvant porter des propositions d'amélioration auprès de l'IFEL,
- créer un centre de ressources génétiques en fruits subtropicaux (membres, statut...),
- conforter les hypothèses de la relance des productions fruitières en province Sud basées sur un zonage par espèces, des modèles économiques solides, une productivité améliorée des vergers, une normalisation des produits, un programme de plantation ambitieux, des plantations d'espèces diversifiées, un système de gestion des risques agro-climatiques,
- renforcer l'appui technique à tous les niveaux,
- augmenter les surfaces de vergers, des cultures de fruits sous tunnes (melons, fraises) et des cultures de plein champ suivant les objectifs de la filière,
- diffuser de nouvelles variétés adaptées à nos conditions pédoclimatiques et développer le transfert de savoir-faire en recherche et développement sur les itinéraires cultureaux, notamment en AR, AI et Bio,
- créer une filière de transformation et de valorisation des gammes.

Les travaux par groupes de producteurs et par espèce fruitière ont commencé en 2016.

■ Les filières à enjeux

LA FILIÈRE PORCINE

Accompagner les accords interprofessionnels de la filière porcine

La volonté affichée du groupe de travail qui réunit à la fois des acteurs amont et aval de la filière est de réformer le système actuel des quotas pour que la production réponde mieux aux besoins des acheteurs et au final des consommateurs.

L'objectif de l'accord est de :

- regrouper l'ensemble des acteurs de la filière porcine de la Nouvelle-Calédonie,
- créer et définir la composition, le fonctionnement et les rôles de la commission de gestion des flux de viande porcine (CGFVP), chargée des contrats,
- assurer aux acheteurs un approvisionnement de qualité répondant au mieux à leurs besoins,
- favoriser le développement de nouveaux marchés,
- définir les règles de fonctionnement équitables entre les acteurs (prix, qualité, quantité, respect des engagements, livraison, etc.) et les modalités de gestion des droits à produire et des droits à acquérir,
- définir les termes : acheteur, client, producteur, porc boucher,
- préciser les modalités de la régulation de l'offre et de la demande.

Se lancer dans le jambon cuit

En 2015, 30 256 porcs ont été abattus sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie, soit 2600 tonnes de viande brute pour 1,4 milliard de francs. En complément de cette production locale et afin de satisfaire les besoins des ateliers de découpe et de transformation, l'OCEF a importé environ 610 tonnes de viande de porc pour 195 millions de francs. Par ailleurs, l'importation de produits transformés à base de viande de porc (jambon cuit et cru, pâtés, saucisses, rôtis préparés, etc.) représentait environ 2 920 tonnes pour une valeur globale de 1,85 milliard de francs.

Le jambon cuit (820 tonnes) ainsi que l'épaule cuite (430 tonnes) représentent une part non négligeable des produits finis importés en 2015. L'un des premiers objectifs de la PPAP à l'horizon 2025 est de gagner 30 % des parts sur les volumes de jambon cuit importé, soit environ 250 tonnes, correspondant à la production locale de 30 000 à 40 000 jambons par an et 15 000 à 20 000 porcs.

La Province a commandé en 2016 deux études pour la filière porcine, la première réalisée par un cabinet d'études local, concerne une enquête de consommation de produits transformés à base de viande porcine. Il ressort que dans la charcuterie de porc, les morceaux les plus consommés par les Calédoniens sont le jambon cuit supérieur (52%), les lardons fumés (47%) et l'épaule cuite (37%).

L'étude suivante sur les potentiels de transformation, dont le jambon cuit, a été menée par l'Institut français du porc (IFIP). Elle s'est appuyée sur l'enquête et servira à la réflexion du dimensionnement d'une future filière locale.

La mise en place d'une « filière jambon cuit » en Nouvelle-Calédonie nécessite au préalable la réalisation d'une étude technico-économique qui comprendra : l'état des lieux de la transformation, l'analyse du niveau technologique des industriels, la mesure des besoins en équipement des ateliers de transformation, l'évaluation de la qualité des produits de découpe, etc.

Compte tenu de l'importance du coût élevé de la viande de porc en Nouvelle-Calédonie, toutes les pistes d'approvisionnement en viande locale devront être étudiées afin de ne pas déstabiliser la filière.

En 2017, aux côtés de la DDR, l'IFIP accompagnera les organisations professionnelles de la filière porcine pour :

- mieux coordonner la gouvernance de la filière,
- passer des quotas à un système de contrats de filière,
- revoir l'organisation de la production en cohérence avec la commercialisation,
- acquérir de l'information pour une meilleure gestion de la filière,
- améliorer la connaissance de l'offre,
- travailler sur la gestion technique et économique des élevages,
- améliorer la qualité et les prix de revient,
- produire un porc régulier (poids, TMP) et harmoniser la génétique,
- réduire le prix de l'aliment et des matières premières,
- développer une filière de transformation (jambon supérieur)
- adapter l'offre à la demande et sa régulation,

- se positionner par rapport à la concurrence des produits importés,
- s'assurer l'engagement de toutes les parties (filière, contrats entre opérateurs),
- afficher l'origine « Nouvelle-Calédonie » et ses spécificités (marque, logo, utilisation des bonnes pratiques...),
- travailler sur les marges en visant des prix objectifs.

Le projet de transformation de la viande porcine se construira avec les interprofessions, qui fixeront les objectifs de production de charcuterie et de porcs (choix d'un scénario, les étapes, la durée des cycles) et permettront aux industriels de prévoir les moyens et les modalités de réalisation (investissements, technologie).

LA FILIÈRE OVINE

Malgré les déboires passés, la filière ovine est prometteuse. Les agneaux locaux sont très appréciés, car de qualité et d'un prix de revient parfois inférieur à la viande importée. Comme d'autres filières, le décollage va reposer sur la volonté d'aller de l'avant de tous les professionnels, puis sur la mise en œuvre d'un plan d'action ambitieux, structuré et soutenu par les services provinciaux.

Élaborer un schéma directeur en accord avec les professionnels de la filière ovine

Sa conception repose sur :

- la définition de modèles technico-économiques solides pour les élevages ovins de demain (création d'un élevage ovin + embouche d'agnelles),
- la rédaction d'un cahier des charges des élevages embouche d'agnelles devant servir de support à la mise en place d'une aide exceptionnelle à la diffusion d'agnelles reproductrices,
- la validation des grandes orientations et des propositions d'actions avec les professionnels,
- enfin, l'élaboration d'un document stratégique détaillant les ambitions de la filière ovine pour les dix prochaines années à travers un schéma directeur ovin comprenant un volet accompagnement rapproché de la province aux côtés des professionnels.

S'appuyer sur les résultats de l'enquête « Agnelles » pour renforcer les élevages

À l'issue de cette enquête, les éleveurs existants seront les principaux acteurs de l'accroissement du troupeau d'agnelles reproductrices (suivant le schéma ci-dessous). Ainsi, les agnelles destinées à l'abattoir seront confiées à des éleveurs existants ou à nouveaux éleveurs ou à des élevages pépinières en charge de la maturation des jeunes agnelles. En collaborant, ils bénéficieront de meilleurs prix de vente ce qui viendra améliorer leur revenu.

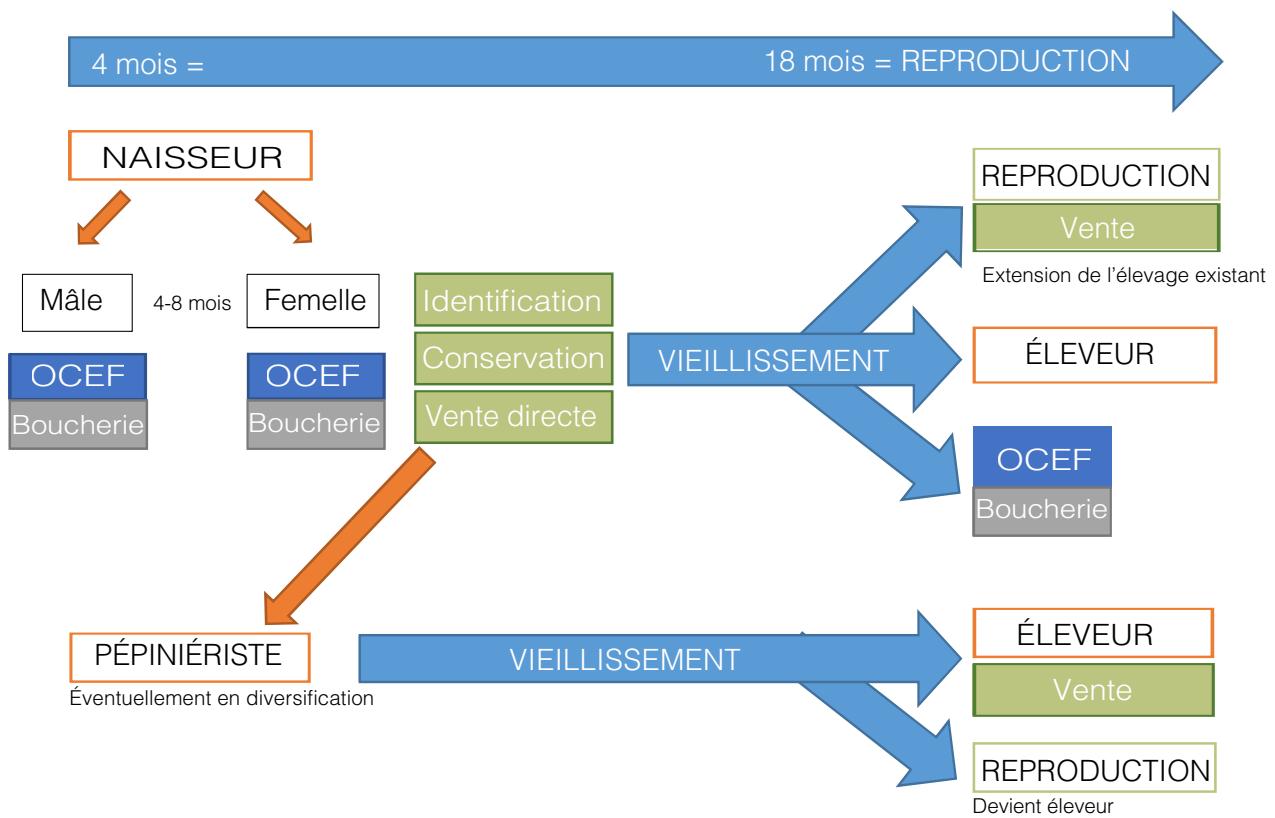
Lancer et accompagner de nouveaux élevages ovins

Afin de susciter des vocations dans ce secteur, la réalisation de journées portes ouvertes à la station zootechnique de Port-Laguerre en faveur des éleveurs ou des jeunes diplômés du lycée agricole de Pouembout doit se poursuivre. Les services provinciaux doivent organiser des journées techniques, ainsi que des réunions de groupe en formation initiale. Avec les organisations professionnelles, les éleveurs en activité doivent faire preuve de solidarité en proposant des stages pratiques de quelques semaines au sein de leur élevage. Enfin, la vulgarisation et la communication à travers des revues comme la *Calédonie Agricole* permettront de faire naître de nouvelles vocations.

Afin de passer de 30 à plus de 50 élevages en 2025, 6 000 brebis supplémentaires sont nécessaires à la constitution des troupeaux. L'offre fourragère pouvant nourrir ce troupeau est estimée à plus de 2000 hectares de pâturages mixtes améliorés et naturels.

En prenant en compte l'extension des élevages en activité, l'objectif provincial est de lancer l'équivalent d'une unité d'élevage de 200-250 brebis chaque année en moyenne pendant dix ans. La création de petites unités en polyactivités sera considérée au cas par cas en fonction des revenus globaux dégagés par l'ensemble de l'activité d'élevage et agricole. En ce qui concerne l'amélioration des performances des élevages en activité, la professionnalisation de la filière passe par :

- la multiplication des journées techniques,
- la réalisation de stages pratiques des nouveaux éleveurs chez les éleveurs en place,
- le suivi de formations thématiques ou des formations à l'étranger,
- la constitution d'un réseau d'élevage afin d'élaborer un référentiel technico-économique adapté au contexte local.



Afin de passer de 30 élevages à 52 élevages en 2025, plus de 6 000 brebis supplémentaires sont nécessaires à la constitution du troupeau. L'offre

fourragère pouvant nourrir ce troupeau est estimée à plus de 2 000 hectares de pâturages mixtes (améliorés et naturels).

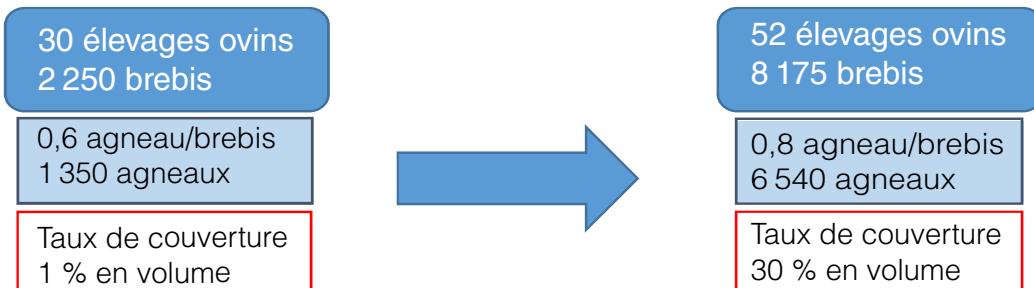


Schéma de conservation et d'élevage des agnelles reproductrices

L'AIDE À LA DIFFUSION D'AGNELLES REPRODUCTRICES

L'augmentation du nombre de mères par la diffusion d'agnelles est le principal levier pour l'extension des élevages existants et l'émergence de nouveaux troupeaux, comme cela a été mis en évidence lors des Assises de l'agriculture de 2014. Une aide aux agnelles, mise en place en juillet 2016, doit inciter les éleveurs à vendre des femelles destinées à la reproduction plutôt que de les conduire à l'abattage. Les éleveurs volontaires

seront accompagnés par la DDR. La diffusion des agnelles se fera soit à partir :

- des élevages existants : agnelles sevrées ou prêtées à la reproduction, ou
- de nouveaux élevages qui pourront absorber des agnelles pour leur mûrissement et leur vente.

L'objectif est de diffuser 250 agnelles reproductrices par an pendant 3 ans.

■ Les autres filières agricoles (hors aquaculture, pêche et sylviculture)

L'élaboration de la feuille de route pour les autres filières à enjeux

À la date de publication du présent Schéma de développement agricole provincial, les feuilles de route de certaines filières sont encore en construction et verront leur plan d'action finalisé ultérieurement. Il s'agit de la mise en œuvre des actions reliées à la charte de l'horticulture, du plan de développement de la filière apicole, etc.

Il est capital que ces plans d'action reposent sur une volonté collective construite avec les professionnels du monde rural. Une fois le cap fixé, l'accompagnement et le soutien provincial porteront des projets intégrés et structurés.

Un secteur à enjeux : la transformation à la ferme et l'agro-alimentaire

Ce secteur économique majeur, peut devenir l'un des piliers de la PPAP puisqu'il induit une meilleure valorisation des productions locales tout en se substituant à de conséquents volumes d'importation.

Ces dernières années, de nombreuses initiatives privées sont nées autour de la transformation locale des produits agricoles calédoniens (grappe CapAgro, NéoFood, etc.). Il en ressort un programme d'actions transversales spécifiques qui met en exergue la nécessité de sécuriser l'approvisionnement de ces industriels et de travailler sur de nouveaux procédés de transformation adaptés à la demande du marché.

Porté par la DEFE et la DDR de la province Sud, le projet d'un Centre d'Innovation et de Transfert de Technologie Agroalimentaire (CITTA) fait l'objet, en 2016, d'une étude de faisabilité.

Les actions d'animation autour de l'agriculture familiale (secteur à enjeux)

La DDR a élaboré des diagnostics de territoire. Ces résultats permettent de développer des programmes d'animations conformes aux attentes des acteurs locaux. Cette feuille de route communale est ajustée en permanence pour progresser et accompagner les personnes évoluant

principalement dans le cadre de l'agriculture familiale.

À travers le nouveau dispositif de soutien, les coordonnateurs du développement local orienteront leurs actions en tenant compte de la volonté d'entreprendre ou non des porteurs de projets agricoles.

Une cellule de développement locale se met progressivement en place, elle réunit des directions provinciales : DDR-DEFE-DENV. Cette synergie rend cohérente l'action provinciale au service des acteurs locaux en organisant dans les communes, des programmes d'actions concertés, en suscitant plus de réactivité des équipes, en assurant le suivi de la motivation des agents géographiquement éloignés par des méthodes communes de travail et de formations programmées.

Les autres secteurs à enjeux avec un potentiel de développement

Deux filières d'importance n'ont pas été traitées dans ce schéma de développement agricole, ce sont l'élevage laitier et la production de café.

En fonction des avancées de la PPAP, il pourra être envisagé de lancer des appels à projets si jamais l'initiative locale venait à faire défaut dans ces filières.

En dehors des filières prioritaires ou à enjeux, toutes les autres filières sont considérées comme des filières ouvertes tant que le marché n'est pas saturé.



3. LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN À LA PPAP

L'ambition affichée de la Province est d'améliorer le taux de couverture des besoins alimentaires par l'essor de la production locale qui passe alors par une réforme du code des aides pour le soutien de l'économie en province Sud. En matière d'économie agricole, les projets ne manquent pas, mais restent de faible envergure et concernent des investissements exclusivement individuels ; l'installation à l'agriculture des jeunes reste très problématique. Le dispositif de soutien à la PPAP est entré en vigueur au 2^e semestre 2016. Les nouvelles mesures sont proposées pour renforcer chacun des rouages de la PPAP : le foncier, l'agrégation, les regroupements, la modernisation, la diversification et l'agriculture familiale.

Le schéma d'aménagement agricole provincial constitue une annexe à la délibération qui institue le dispositif de soutien à la PPAP. Il pourra être amendé par délibération du bureau.

Il précise notamment :

- le contexte agricole et les grands enjeux de la politique agricole,
- les objectifs de progrès de la couverture des besoins alimentaires par filière à l'horizon 2025,
- les domaines d'intervention prioritaires suivant les orientations des schémas directeurs par filière et le résultat des études spécifiques (foncier, eau),
- le mécanisme de structuration des filières (prioritaires, à enjeux et ouvertes),
- l'aménagement du territoire suivant des critères d'éligibilité des filières dans les zones urbanisées de l'agglomération du Grand Nouméa (entre les rivières La Coulée et Caricouïé), afin de prendre en compte,

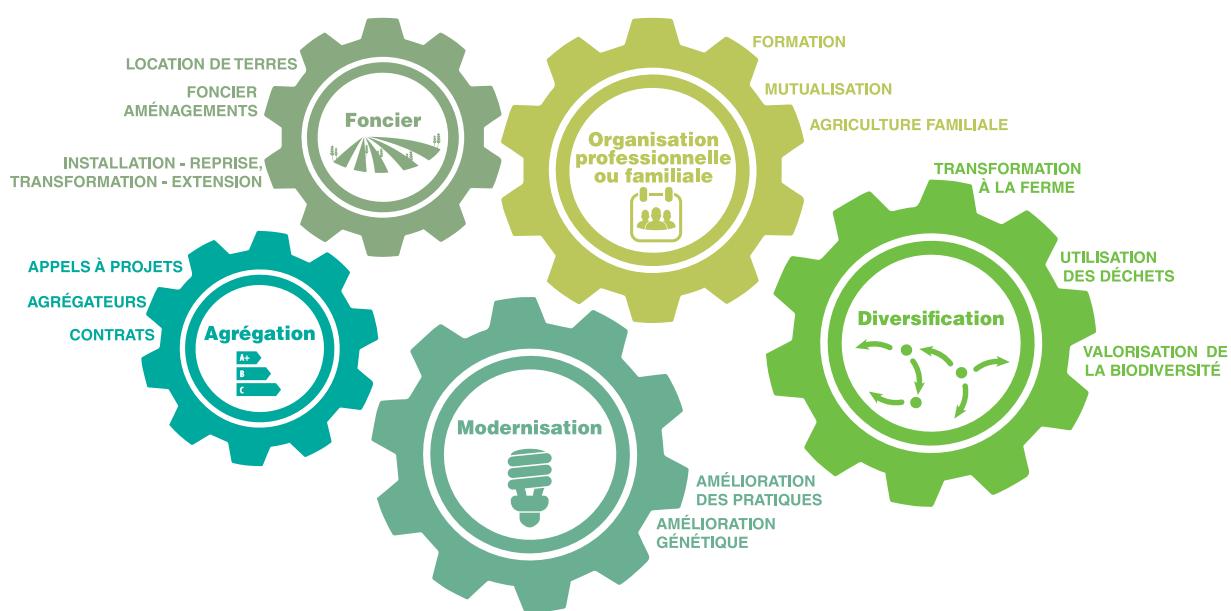
- les risques de conflits d'usage avec notamment le classement des installations au titre de la protection de l'environnement (ICPE),
- la volonté de rééquilibrage intra provincial.

Les entreprises qui sollicitent des aides à l'investissement ne peuvent bénéficier d'un agrément que si le projet d'investissement, pour lequel un agrément est sollicité, a vocation à permettre le développement ou le maintien d'activités dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de l'aquaculture d'eau douce.

Les projets admis au bénéfice des mesures de réduction d'impôts prévues par le code général des impôts sont éligibles aux aides prévues par la présente délibération.

En complément de ces dispositifs réglementaires, signalons déjà une innovation. La Province s'est réservé le droit dès 2015 de recourir à des appels à projets ciblés, lorsque l'initiative des acteurs en place s'avère insuffisante pour impulser le développement attendu d'une filière.

LES ROUAGES DE LA PPAP



3.1 Aides financières à l'investissement

■ Aide préalable à l'investissement

Aide modifiée

Aide aux études

Cette aide consiste en la prise en charge partielle, par la Province, des frais d'études, notamment les études de marché, techniques, environnementales ou sanitaires.

Aide nouvelle

Aide à l'extension d'exploitation agricole

L'aide à l'extension d'exploitation agricole consiste en la prise en charge du coût des investissements qui ont pour objet le développement des activités d'une exploitation agricole ou de service à l'agriculture.

Aide reconduite

Aide à la reprise ou à la transmission d'exploitation agricole

L'aide à la reprise ou à la transmission d'exploitation agricole consiste en la prise en charge, du coût des investissements qui ont pour objet la reprise d'une exploitation agricole et qui visent *a minima* le maintien d'activités, quel que soit le classement de la filière concernée, voire leur développement. Les investissements concernés sont ceux qui relèvent de l'inventaire de la vente établie par le notaire, éventuellement précisé par un commissaire aux apports et les investissements connexes envisagés dans le cadre de la reprise, à la condition qu'ils n'induisent pas d'augmentation de production dans le cas d'une filière exclue.

3.2 Aides directes à l'investissement

■ Crédit-reprise-transmission et développement de l'exploitation agricole

Aide modifiée

Aide à la création d'exploitation agricole

L'aide à la création d'exploitation agricole consiste en la prise en charge du coût des investissements d'un montant supérieur ou égal à deux millions (2 000 000) de francs qui ont pour objet la création d'une exploitation agricole ou de service à l'agriculture.

Les dépenses d'investissement éligibles au bénéfice de l'agrément se rapportent à la construction de bâtiments à vocation agricole ou destinés au logement du personnel, à la mise en place d'infrastructures d'exploitation, à l'achat de matériels agricoles, forestiers et aquacoles ainsi qu'aux travaux d'amélioration foncière et de plantation pérenne, faisant partie d'un programme cohérent et conforme à la PPAP.

Aide nouvelle

Accompagnement post-création ou reprise-transmission

L'accompagnement post-création ou reprise-transmission consiste en la prise en charge du coût des investissements qui ont pour objet de conforter le démarrage et de pérenniser l'activité de production d'une exploitation agricole, dans les cinq années qui suivent la création ou la reprise-transmission.

■ Mutualisation

Aide modifiée

Aide à la mutualisation des équipements

L'aide à la mutualisation des équipements consiste en la prise en charge du financement des programmes d'investissement présentés par des coopératives, des sociétés d'intérêt collectif agricole (SICA), des associations d'intérêt agricole ou des sociétés de service à l'agriculture et destinés à permettre la création ou l'amélioration des services rendus à leurs membres ou à leur clientèle.

■ Emploi et formation

Aide
nouvelle

Aide à l'emploi

L'aide à l'emploi consiste dans le versement d'indemnités destinées à permettre la création d'emplois nouveaux, dans la limite de neuf emplois à temps plein primés par bénéficiaire.

Le montant est fixé selon la qualification du salarié embauché et de sa classification dans la grille de la convention collective de travail des exploitations agricoles.



Animation de développement local à Yaté

Aide
nouvelle

Aide à la formation

L'aide à la formation est accordée aux entreprises de dix salariés au plus.

Elle consiste en la prise en charge, par la Province, du financement de formations individuelles lorsqu'elles s'avèrent nécessaires :

- pour les demandeurs dans le cas d'un projet de création ou de reprise-transmission d'une exploitation agricole notamment au terme de l'évaluation de l'adéquation du demandeur à son projet;
- pour les chefs d'exploitation et leurs salariés dans le cadre du perfectionnement dans un domaine relevant des activités habituelles de l'entreprise ou d'une diversification de l'activité.

Aide
nouvelle

Gratification de stage longue durée

La gratification de stage longue durée consiste en la prise en charge du financement de formations individuelles, pour une période comprise entre six mois et un an, lorsqu'elles s'avèrent nécessaires pour la réussite des projets des agriculteurs.

Aide
nouvelle

Aide au remplacement du salarié

L'aide au remplacement du salarié consiste en la prise en charge du coût pour l'employeur, exploitant agricole, de l'emploi temporaire d'un renfort de main-d'œuvre afin de pallier l'absence d'un salarié en formation, pour une période d'un mois par an.

■ Diversification de l'activité agricole

Aide
nouvelle

Aide à l'expérimentation innovante

L'aide à l'expérimentation innovante consiste en la prise en charge du coût de l'ensemble des dépenses mises en œuvre pour tester ou adapter aux conditions rurales de la Nouvelle-Calédonie, des process artisanaux de transformation agroalimentaire pour la fabrication de produits nouveaux et majoritairement à base de produits locaux.

Aide
nouvelle

Aide à la transformation à la ferme

L'aide à la transformation à la ferme consiste en la prise en charge du coût des investissements réalisés au sein d'une exploitation agricole, qui ont pour objet principal d'en transformer la production. Les investissements aidés doivent répondre aux obligations des réglementations en matière sanitaire et d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Aide
nouvelle

Aide à l'utilisation des déchets

L'aide à l'utilisation des déchets consiste en la prise en charge du coût des investissements qui ont pour objet de valoriser les déchets de l'exploitation agricole à destination de l'agriculture ou d'autres secteurs d'activité.

Les investissements aidés doivent répondre aux obligations des réglementations en matière sanitaire et d'installations classées pour la protection de l'environnement.

Aide
nouvelle

Aide à valorisation de la biodiversité

L'aide à la valorisation de la biodiversité consiste en la prise en charge du coût des investissements qui ont pour objet le développement d'une filière économique à partir de la collecte, de la production ou de la transformation d'une ressource animale ou végétale locale. Les investissements aidés doivent répondre aux obligations des réglementations en matière sanitaire et d'installations classées pour la protection de l'environnement.

■ Agriculture familiale

Aide
nouvelle

Aide au maintien de l'agriculture familiale

L'aide au maintien de l'agriculture familiale consiste en la prise en charge du coût de l'ensemble des dépenses réalisées pour des projets d'un montant supérieur ou égal à cent mille (100 000) francs qui ne contribuent pas à une augmentation significative de la production agricole du demandeur. À l'appui de sa demande, le pétitionnaire doit justifier d'un revenu global inférieur ou égal au Salaire Minimum Agricole Garanti (SMAG).

Aide
nouvelle

Aide au développement de l'agriculture familiale

L'aide au développement de l'agriculture familiale consiste en la prise en charge du coût des investissements pour la réalisation de projets en dehors des zones urbanisées, d'un montant égal ou supérieur à cent mille (100 000) francs et qui contribuent aux objectifs de la PPAP.

Les pétitionnaires, quels que soient leurs revenus, et les associations doivent souscrire à un contrat d'objectifs défini par filière. Le soutien est doublé quand le projet est porté par une association. Une prime forfaitaire est octroyée lorsque les objectifs sont atteints.

■ Améliorations foncières et techniques de l'exploitation agricole

Aide
nouvelle

Aide aux travaux d'amélioration foncière

L'aide aux travaux d'amélioration foncière consiste en la prise en charge du coût des investissements à but économique, de protection de l'environnement ou d'aménagement du territoire réalisés par une exploitation agricole. La liste des travaux est annexée à la délibération.

Aide
nouvelle

Aide aux prestations de travaux

L'aide aux prestations de travaux consiste en la prise en charge du coût des travaux agricoles commandés par une exploitation à des prestataires privés agréés par la province Sud.

La liste des travaux qui entrent dans l'assiette de l'agrément est annexée à la délibération.

Aide
nouvelle

Aide aux matériels novateurs ou économiseurs d'eau

L'aide aux matériels novateurs ou économiseurs d'eau consiste en la prise en charge du coût des investissements réalisés par une exploitation agricole, inscrits dans la liste des équipements qui entrent dans l'assiette de l'agrément, annexée à la délibération.

Aide
nouvelle

Aide à l'installation d'abris maraîchers et fruitiers

L'aide à l'installation d'abris maraîchers et fruitiers consiste en la prise en charge du coût des investissements réalisés par une exploitation agricole, conforme au module standard maximum décrit en annexe à la délibération.

Aide
nouvelle

Aide à la sécurisation des élevages ovins ou de plein air

L'aide à la sécurisation des élevages ovins ou de plein air consiste en la prise en charge du coût des investissements réalisés pour la mise en défens des installations (bergeries, poulaillers, etc.) et leurs alentours.

Aide
nouvelle

Aide à l'achat de reproducteurs locaux et d'embryons importés

L'aide à l'achat de reproducteurs locaux de races pures ou composites, voire croisées, exception faite des chevaux et des lapins, consiste en la prise en charge du coût des investissements réalisés pour l'amélioration

génétique des cheptels. L'achat de reproducteurs et d'embryons doit être validé par l'unité de promotion et de sélection des races animales (UPRA) correspondante.

L'aide ainsi définie est non cumulable avec toute autre aide publique locale acquise pour le même objet, à l'exception de la bonification des intérêts des prêts d'équipement.

Aide
nouvelle

Aide à l'achat de plants locaux

L'aide à l'achat de plants locaux consiste en la prise en charge du coût des investissements réalisés pour développer des productions de qualité. Les végétaux primables sont précisés dans une annexe jointe à la délibération.



Sandra - Agent pépiniériste

Aide
reconduite

Bonification des taux des crédits d'équipement

La province Sud soutient l'investissement dans les filières classées prioritaires ou ouvertes, par la bonification des taux d'intérêt des crédits, qui entrent dans la catégorie des crédits d'équipement et qui sont accordés par des établissements de crédit conventionnés avec la Province.

Pour les filières exclues, seuls les crédits d'équipement accordés dans le cadre d'une reprise ou d'une transmission d'exploitation sont éligibles. L'aide est cumulable avec les aides directes à l'investissement. Les investissements relatifs au foncier et aux véhicules de tout type sont exclus du champ d'application.

Aide
reconduite

Bonification des prêts de trésorerie

La Province soutient les entreprises et les filières en difficulté par la bonification des taux d'intérêt, des prêts de trésorerie ou de campagne accordés par des établissements de crédits conventionnés avec la Province et destinés à :

- reconstituer des fonds de roulement dégradés
- financer des dépenses d'exploitations obligatoires dans le cas de filières en difficulté

S'entendent en difficulté, des filières dont le marché s'est déséquilibré ou dont le potentiel de production est impacté, soit par une calamité naturelle (cyclone ou dépression tropicale, sécheresse, incendie, maladie ou ravageur), soit par une baisse conjoncturelle des performances techniques.



3.4 Aides financières à l'exploitation

■ En faveur de la location de terres agricoles

Aide à la location de terres agricoles

L'aide à la location de terres agricoles consiste en la prise en charge pendant cinq années, d'une partie du loyer des parcelles louées et mises en valeur par un exploitant agricole. La location de terre doit faire l'objet d'un bail rural. L'aide est allouée une seule fois par parcelle louée à un même bénéficiaire.

Prime à la mise à bail de terres agricoles

La prime à la mise à bail de terres agricoles consiste au versement d'une indemnité forfaitaire au bailleur, qui n'a pas ou plus d'activité agricole (sauf éleveur qui loue des parcelles à un cultivateur porteur d'un projet en filière prioritaire).

■ En faveur de l'agriculture certifiée

Aide à la conversion

L'aide à la conversion consiste au versement d'une aide forfaitaire à un exploitant agricole qui s'engage dans une démarche qualité et qui obtient la certification de son activité au titre d'un signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine de la Nouvelle-Calédonie (SIQO-NC). Le service instructeur recueille l'avis de l'organisme de défense et de gestion (ODG) du signe de qualité correspondant.

Cinq signes sont officiellement reconnus :

- Agriculture Responsable (AR)
- Agriculture Intégrée (AI)
- Bio Pasifika (norme océanienne d'agriculture biologique)
- Qualité supérieure
- Certifié authentique

L'aide à la conversion est allouée une seule fois pour un même bénéficiaire.

Aide reconduite

Aide au développement de l'agriculture biologique

La province Sud apporte son soutien financier au développement de l'agriculture biologique. L'aide consiste en une prime au kilogramme de produits bio vendus par un exploitant agricole adhérent de l'association calédonienne de certification biologique (BIOCALEDONIA), soit certifiés Bio Pasifika, soit en phase de conversion vers le bio.

Elle est allouée une seule fois, pour une période de trois ans qui débute au premier jour de l'année civile au cours de laquelle est pris l'arrêté d'attribution.

■ Interventions spécifiques

Aide reconduite

Aide à la production d'un lait de qualité

La province Sud apporte son soutien financier à la production d'un lait de qualité par les producteurs laitiers qui s'engagent à :

- accepter le contrôle laitier mensuel effectué par le technicien du service instructeur ;
- faciliter l'accès du technicien à toute information relevant du suivi de l'exploitation (en particulier les dates des événements de reproduction et de lactation, les régimes alimentaires, les événements sanitaires) ;
- autoriser le prélèvement mensuel de lait de mélange par le technicien, en son lieu de stockage (réservoir à lait en général), à fin d'analyses bactériologiques et chimiques.

Aide reconduite

Subvention d'équilibre aux projets innovants

La Province peut intervenir au bénéfice d'entreprises qui investissent dans le développement de projets innovants. L'aide consiste, pendant les deux premiers exercices qui suivent la mise en service effective des installations, en une subvention d'équilibre destinée à atténuer le déficit dû au lancement de l'activité. La demande de subvention d'équilibre est examinée et agréée lorsque le service instructeur a constaté la mise en service effective des installations.

RÉCAPITULATIF DES AIDES ACCORDÉES DANS LE CADRE DU DISPPAP

AIDES	ROUAGE FONCIER					
	INSTALLATION TRANSMISSION DÉVELOPPEMENT	ACCOMPAGNEMENT POST CRÉATION ET REPRISE-TRANSMISSION	LOCATION DE TERRES		AMÉNAGEMENTS	
MESURES	Création d'exploitation Reprise d'exploitation Transmission (via GAEC ou GFA) Extension	Conforter le démarrage et de pérenniser l'activité de production d'un exploitation agricole	Prise en charge une partie du loyer des parcelles louées et mises en valeur par un exploitant agricole	Attribution d'une prime forfaitaire à un bailleur (propriétaire) pour la mise en location d'une parcelle destinée à une mise en valeur agricole	Travaux d'amélioration foncière (buts économiques, protection de l'environnement et aménagement du territoire : mesures et ouvrages visant une utilisation rationnelle du sol, à en faciliter l'exploitation, à la préserver des dévastations ou destructions qui pourraient causer les éléments naturels et à améliorer les conditions de production.)	Prestation de travaux (travaux du sol, sur-semis...)
ÉLIGIBILITÉ	Concourir aux objectifs de la PPAP + rentabilité démontrée	Exploitations de moins de cinq années suivant sa création, sa reprise ou sa transmission	Pour le locataire Bail rural + concourir aux objectifs de la PPAP	Pour le bailleur Pas ou plus d'activité agricole (sauf éleveur qui loue pour un projet en filière prioritaire + bail rural)	Liste en annexe « défrichement, assainissement, drainage, haies brise-vent... »	Jouissance du foncier et prestataire agréé par arrêté PPS après avis CANC/PMA + liste en annexe
TAUX D'INTERVENTION	Taux de base 30 % + bonus jeune 10 % (< 45 ans) + filière prioritaire 10 % ou AR/AI/BIO 10 % (sauf extension)	Taux fixe de 35 %	Pour le locataire 30 % du loyer pendant 5 ans, attribués une seule fois	Pour le bailleur 10 000 F/ha loué, attribués une seule fois	Taux fixe de 50 %	Taux fixe 50 % d'un tarif conventionné
SEUIL D'INVESTISSEMENT	2 MF		2,1 MF			Bon individuel pour un droit à tirage établi pour 3 ans
PLAFOND DE L'AIDE	30 MF	30 MF	6 MF	1 MF	5 MF retour possible à 3 ans	1,5 MF sur la période

AIDES	ROUAGE AGGRÉGATION			ROUAGE ORGANISATION PROFESSIONNELLE OU FAMILIALE		
	AGRÉGATEURS		APPELS À PROJETS ET NOUVEAUX PRODUITS	FORMATION	MUTUALISATION	AGRICULTURE FAMILIALE
MESURES	Aide au lancement d'agrégateurs (hors dispositif)	Investissement des agrégateurs	Lorsque l'initiative privée s'avère insuffisante pour impulser le développement attendu de la PPAP (en particulier dans les filières prioritaires), le dispositif ouvre la possibilité pour la province Sud de lancer des appels à projets ciblés	1. Gratification des stages longue durée 2. Remplacement du salarié	Mutualisation des équipements	1. Le projet ne contribue pas aux objectifs de la PPAP (pas d'augmentation de la production agricole du demandeur) 2. Le projet contribue aux objectifs de la PPAP (en termes de production)
ÉLIGIBILITÉ	Agrégateur agréé par arrêté provincial	Agrégateur agréé par arrêté provincial	Les conditions de soutien de la collectivité à ces projets peuvent déroger aux dispositions communes	1. Stage sur exploitation de 6 mois à 1 an 2. Maximum d'un mois par an	Coopératives, SICA, associations d'intérêt agricole, sociétés de service à l'agriculture agréées	1. Revenu global (agricole ou non) inférieur ou égal au SMAG 2. Quel que soit le revenu et associations admises + contrat d'objectifs selon un package minimum par filière (liste en annexe)
TAUX D'INTERVENTION	Subvention de fonctionnement pendant une période de 3 ans, précisée pour chaque agrégateur par délibération du BAPS et convention d'objectifs et de moyens	Taux fixe de 50%	Les aides-correspondantes sont à accorder par délibération du bureau de l'Assemblée	1. Intervention = 50 % du SMAG 2. Intervention = 100 % du SMAG	Taux fixe de 50 %	1. 80 % limité à 300 000 F 2. 80 % limité à 300 000 F + bonus de 500 000 F (aide doublée si le projet est porté par une association)
SEUIL D'INVESTISSEMENT						100 000 F
PLAFOND DE L'AIDE		30 MF			30 MF	

AIDES	ROUAGE MODERNISATION		ROUAGE DIVERSIFICATION				
	AMÉLIORATION DES PRATIQUES	AMÉLIORATION GÉNÉTIQUE	INNOVATION	TRANSFORMATION À LA FERME	UTILISATION DES DÉCHETS	VALORISATION DE LA BIODIVERSITÉ	
MESURES	1. Acquisition d'équipements novateurs ou économiseurs d'eau 2. Installation d'abris sur cultures maraîchères et fruitières de plein champ 3. Conversion vers l'AR, l'AI ou le BIO. (instruction ODG REPAIR, BIOCALEDONIA...) 4. Sécurisation des élevages ovins	1. Achat de reproducteurs locaux (ratio quantitatif reproducteurs/ cheptel à définir selon les espèces) et d'embryons importés 2. Achat de plants locaux (liste en annexe selon les espèces)	Innovation (process AA/ matière première/ investissements immatériels et pilotes)	Transformation à la ferme (réseaux/ bâtiments/mise aux normes/ équipements)	Utilisation des déchets (compostage/ pelletisation/ méthanisation)	Valorisation de la biodiversité (y compris la collecte)	
ÉLIGIBILITÉ	1. Liste exhaustive en annexe (1 par 3 ans) 2. Package serre de 300 m ² (1 par an) 3. Engagement dans une démarche de certification 4. Mise en défens de bergerie...	1. Reproducteurs locaux de races pures ou composites, voire croisés, et embryons importés, après validation des UPRA (hors chevaux et lapins) 2. Production fruitière, horticulture ornementale, plants issus de pépinières agréées	Agriculteurs et non agriculteurs, produits locaux	Agriculteurs + conjoint/époux - modules provinciaux à définir	Agriculteurs + transformateurs AA ruraux selon code NAF	Tout promoteur rural	
TAUX D'INTERVENTION	1. Taux fixe de 50 % 2. Taux fixe de 50 % 3. Forfait de 500 000 F 4. Taux fixe de 50 %	1. Intervention = taux fixe de 50 % 2. Intervention = taux ou montant fixé selon les espèces	Taux fixe de 50 %	Taux fixe de 35 %	Taux fixe de 35 %	Taux fixe de 35 % + aide à la collecte à définir	
PLAFOND DE L'AIDE	1. 5 MF portés à 10 MF pour l'AR, AI et le BIO 2. 3 MF 3. Non concerné 4. 5 MF	1 300 000 F reproducteurs / 50 000 F embryons (max. 20 / an)	1 MF	5 MF	5 MF	5 MF	
AUTRES MESURES ET INTERVENTIONS SPÉCIFIQUES	Bonification des taux d'intérêt des crédits d'équipement	Bonification des taux d'intérêt des crédits de trésorerie	Aide au développement de l'agriculture biologique	Aide à la production d'un lait de qualité	Taux Subvention d'équilibre aux projets innovants de 35 %	Aides spécifiques	





Annexes

Annexe 1

INSTRUCTION DU DOSSIER D'AIDES ET DOMAINES D'INTERVENTION PRIORITAIRES

Conformément à la délibération instituant le dispositif de soutien à la Politique Publique Agricole Provinciale (DISPPAP), la date de la demande prise en compte sera la date de réception du dossier au sein de la Direction du Développement Rural (DDR) de la province Sud. Un courrier d'accusé de réception sera dans tous les cas établi par les services de la DDR qui ont toute latitude pour demander les pièces complémentaires nécessaires à l'appréciation du dossier.

Lorsque le dossier est réputé complet et conforme aux programmes de développement des filières tels que précisés dans le schéma de développement agricole provincial, cet accusé de réception vaut autorisation de commencer l'action ou l'opération avant décision attributive de subvention. La délivrance de l'accusé réception valant autorisation de commencer l'action ou l'opération ne préjuge en rien de la décision qui sera prise quant à l'octroi de la subvention. Les études ou acquisitions de terrain nécessaires et préalables à l'opération ne constituent pas un commencement de l'opération.

L'opération ne doit pas avoir fait l'objet d'un début d'exécution lors du dépôt du dossier de demande de subvention ; ne sont éligibles que les travaux exécutés après la date de l'accusé de réception du dossier complet, sauf cas de force majeure, à titre dérogatoire et sur accord exprès du bureau de l'assemblée de province, notifié par courrier du Président.

La demande est examinée en utilisant une grille de sélection basée sur les critères de notation suivants :

- la cohérence de la demande avec les orientations de la politique publique agricole provinciale (PPAP) visant à développer les productions locales ou à soutenir des initiatives locales dans le cadre de l'agriculture familiale
- l'aménagement concerté du territoire dans les zones urbanisées de l'agglomération du Grand Nouméa (entre les rivières La Coulée et Caricouïé),
- la meilleure adaptation des produits à la demande des consommateurs ainsi que des différents maillons des filières,
- du classement des filières économiques (prioritaire, à enjeux, ouverte),
- la viabilité économique du projet suivant des pratiques respectueuses de l'environnement et visant l'optimisation des coûts et l'amélioration de la compétitivité,

• la stratégie d'alliance de la filière portée par des organisations professionnelles ou par un agrégateur ou une société de services visant une mutualisation des équipements et de prestations,

- la disponibilité des crédits et l'impact sur les coûts de fonctionnement de la province Sud,
- la satisfaction des conditions d'attribution de l'aide,
- la situation financière du bénéficiaire.

Il est rappelé que, conformément aux règles applicables aux collectivités publiques, certaines demandes ne sont pas recevables (atteinte au principe de neutralité, atteinte au libre jeu de la concurrence....).

Les filières ouvertes correspondent aux autres activités agricoles qui n'appartiennent ni aux filières prioritaires ni aux filières à enjeux, pour lesquelles le marché n'est pas saturé. Dans le cas où le marché est déclaré saturé, le bureau de l'assemblée de la province Sud est habilité à réviser le schéma de développement agricole provincial afin de classer cette filière en filière exclue du dispositif.

Les dossiers sont ensuite aidés suivant leur classement dans la limite des crédits disponibles. En cas de non sélection, le porteur de projet peut déposer une nouvelle demande lors d'un appel à candidature ultérieur.

Si la demande n'est éligible à aucun des programmes mis en place par la province Sud, le demandeur est informé du refus par courrier ou courriel.

Lorsque le développement d'une filière n'atteint pas ou peine à atteindre l'objectif fixé par le schéma de développement agricole provincial, la Province peut recourir à la procédure d'appel à projet.

Dans le cadre des appels à projet, une procédure spécifique est mise en place afin de juger de l'intérêt des initiatives locales œuvrant dans le domaine de l'agriculture familiale en dehors des zones urbanisées.

Les dossiers de demande de subventions incomplets et pour lesquels les pièces complémentaires n'auront pas été retournées à la province Sud par le demandeur, dans un délai de trois mois à compter de la date de demande de ces pièces, feront l'objet d'un classement sans suite.

Le demandeur sera informé de cette décision par courrier. Si au cours de l'instruction, il est constaté que l'action ou l'opération a été en tout ou partie réalisée sans autorisation préalable, il ne pourra être donné suite à la demande.



Annexe 2

DISPOSITIF DE SOUTIEN À LA POLITIQUE AGRICOLE PROVINCIALE

Travaux d'amélioration foncière subventionnés

Travaux ciblés	Justificatifs acceptés	Prix maximum retenu en autofacturation
Défrichement	Prestation de service Autofacturation	100 000 F/ha
Broyage	Prestation de service	-
Epierrage	Prestation de service Autofacturation	100 000 F/ha
Reprofilage Aménagement de talweg	Prestation de service Autofacturation	100 000 F/ha
Assainissement par fossés, waterways, billons...	Prestation de service	-

Annexe 3

DISPOSITIF DE SOUTIEN À LA POLITIQUE AGRICOLE PROVINCIALE

Travaux d'amélioration foncière subventionnés

Opérations cibles	Type de prestation	Code	Nature des travaux	Outils correspondants
Travaux de mise en valeur de terrains en friche	Aménagements	DEF	Défrichement	Divers types d'engins : bouteurs, pelle mécanique, ...
		DEB	Débroussaillage	Bouteurs légers (type D6) avec ou sans diques lourds, ou avec des tracteurs agricoles/forestiers équipés de broyeurs, broyeur forestier...
Préparation du sol (au plus 6 ha sur 3 ans)	Travail du sol	DECH	Déchaumage	Cover-crop ou déchaumeur
		DECO	Décompactage	Chisel ou déchaumeur à dent
		LABS	Labour	Charrue 6 socs
		LABD	Labour	Charrue à disques
		TRA	Travail du sol	Cultivateur ou vibroculteur
		REP	Reprise superficielle	Outils animés : herse rotative alternative ou rotovateur ou cultirotor
		ROT	Façonnage de planches de culture	Rotobutteuse ou cultirateau
		BUT	Façonnage de buttes	Butteuse à disques ou billoneuse
Utilisation et valorisation de la matière organique (fertilité des sols)	Épandage	EPAF	Épandage fumier et amendement	Epandeurs d'engrais et d'amendement
		DIS	Épandage d'engrais	Distributeurs d'engrais et d'amendement
		EPAL	Épandage lisier/fientes	Tonne à lisier - Epandeur
	Compostage Paillage	BRO	Broyage	Broyeur de végétaux
		AND	Andaineuse	Retourneur d'andains (composteur)
		EPAP	Epandage pailles	Epandeur de pailles
Semis sous couvert végétal (SCV)	Semis	SEMP	Semis	Semoir de précision monograines
		SEMT	Semis	Semoir TCS
		SEMD	Semis	Semoir direct sous couvert végétal
		ROU	Roulage	Rouleau
	Traitements	TRAP	Traitements	Pulvérisateur
Chantiers d'ensilage Récolte de céréales et d'oléoprotéagineux	Récolte	ENS	Ensilage	Ensileuse à maïs
		RECC	Récolte céréales	Moissonneuse-batteuse toutes céréales
Pose de clôtures en élevage	Pose de clôture	CLOP	Pose de clôtures périphériques	Tarrière - Enfonce pieux
		CLOC	Pose de clôtures de cloisonnement	Tarrière - Enfonce pieux

Annexe 4

DISPOSITIF DE SOUTIEN À LA POLITIQUE AGRICOLE PROVINCIALE

Matériels novateurs ou économiseurs d'eau subventionnés

Enjeux	Désignation des équipements	Production	Filière	Objectif
Technique et économique	Nacelle et sécateur électrique	Végétale	Arboriculture	Entretien
	Parapluie de récolte	Végétale	Arboriculture	Optimisation de la récolte
	Désherbeur thermique ou vapeur	Végétale	Maraîchage Arboriculture	Lutte contre les mauvaises herbes
	Appareil de suivi de la fertilisation	Végétale	Maraîchage Arboriculture	Optimisation de la fertilisation
	Filets anti-ravageurs	Végétale	Maraîchage Arboriculture	Protection
	Système de guidage pour épandage des intrants	Végétale	Grandes cultures Céréales	Optimisation des traitements
	Semoir spécifique	Végétale	Grandes cultures Céréales	Optimisation de l'enherbement
	Pondoir dernière génération	Animale	Aviculture	Taux de ponte et bien-être animal
	Mireuse d'œufs	Animale	Aviculture	Optimisation de l'incubation
	Structure de stockage de fourrage conservé	Animale	Bovine et autres élevages	Sécurisation de l'alimentation et élévation des performances
Irrigation	Système de production de fourrage hors sol	Animale	Ovine et autres élevages	Sécurisation de l'alimentation et élévation des performances
	Pailleuse	Végétale	Maraîchage Arboriculture	Répartition homogène du paillage
	Equipement solaire de pompage	Végétale Animale	Toutes filières	Economie d'énergie fossile
	Système d'automatisation de l'arrosage	Végétale	Toutes filières	Irrigation raisonnée
Technique et sanitaire	Système économiseur d'eau (ex. Aqualone)	Végétale	Toutes filières	Irrigation raisonnée
	Nébulisateur	Animale	Aviculture	Automatisation de la vaccination
	Ultrason	Animale	Aviculture	Désinfection des œufs à couver
	Tunnel d'échaudage	Animale	Aviculture	Économie d'eau / Limitation des risques sanitaires
	Machine à injection automatique	Animale	Hors sol	Automatisation de la vaccination au couvoir et en élevage
Environnemental	Caillebotis d'élevage	Animale	Porcine	Bien-être animal / Limitation des risques sanitaires
	Aire de remplissage et de lavage du pulvérisateur	Végétale	Toutes filières	Recyclage des bouillies de traitement
	Séparateur de phase	Animale	Hors sol	Gestion des lisiers
	Générateur d'air chaud	Animale	Hors sol	Limitation de l'utilisation de gaz
	Lampes spécifiques	Animale	Hors sol	Optimisation de l'éclairage

Annexe 5

DISPOSITIF DE SOUTIEN À LA POLITIQUE AGRICOLE PROVINCIALE

Module abri maraîcher standard maximum

Modules	Structures	Equipement	Montage (réalisé par le fournisseur ou par l'agriculteur avec assistance du fournisseur)
Pépinière	Un module de 25 m ² (5m x 5m).	Sas obligatoire.	
		Tables de multiplication.	
		Système d'irrigation par aspersion.	
Abris	Deux modules de 150 m ² (30m x 5m) de 3m de hauteur.	Ombrrière à 20% sur le haut du tunnel pour la production de contre-saison.	Espace de 2,5m entre les arches. Diamètre des poteaux adapté à l'espacement.
	Couverture par film plastique de 200 microns non-thermique avec fixation.	Système d'irrigation par goutte à goutte. Dosatron ou Venturi si fertiirrigation.	Espace suffisant entre les tunnels pour des caniveaux de 30 cm de profondeur et de le passage du matériel.
		Filets de protection contre les ravageurs sur le bas du tunnel (en option).	
		Paillage plastique ou naturel.	

Annexe 6

DISPOSITIF DE SOUTIEN À LA POLITIQUE AGRICOLE PROVINCIALE

Reproducteurs locaux subventionnés

Espèce	Race	Type reproducteur	Nombre maximum primable	Plafond de l'aide
Bovine	Toute race suivie UPRA bovine	Génisse âgée de 6 à 36 mois	20/agrément	40 000 F/animal
Ovine	Dorper Damara	Bélier âgé de 8 à 36 mois	5/agrément	25 000 F/animal
Caprine	Boer	Bouc âgé de 8 à 36 mois	5/agrément	25 000 F/animal

Modèle de certificat à délivrer par l'UPRA bovine

Je vous confirme par la présente que la(les) X génisse(s) achetée(s) par monsieur (ou société) à monsieur (ou société) est(sont) conforme(s) au standard de la race

Elle(s) présente(nt) par ailleurs un niveau de conformation compatible avec les caractères recherchés d'un futur reproducteur.

Numéro(s) d'identification :

Visite effectuée par notre technicien le ... / ... / ...

Modèles de certificats à délivrer par l'UPRA ovine et caprine

Pour les ovins

Je vous confirme par la présente que le(les) X bélier(s) acheté(s) par monsieur (ou société) à monsieur (ou société) est(sont) conforme(s) au standard de la race "Dorper" ou "Damara" (*rayer la mention inutile*).

Il(s) présente(nt) par ailleurs un niveau de conformation compatible avec les caractères recherchés d'un futur reproducteur.

Pour les caprins

Je vous confirme par la présente que le(les) X bouc(s) acheté(s) par monsieur (ou société) à monsieur (ou société) est(sont) conforme(s) au standard de la race "Boer".

Il(s) présente(nt) par ailleurs un niveau de conformation compatible avec les caractères recherchés d'un futur reproducteur.

Numéro(s) d'identification :

Annexe 7

DISPOSITIF DE SOUTIEN À LA POLITIQUE AGRICOLE PROVINCIALE

Type de culture	Espèce	Type de plant	Montant de l'aide (par plant)	Densité maximum recommandée porte-greffe classique ou autre	Densité maximum recommandée porte-greffe nanifiant
Arboriculture fruitière (plantation minimale d'1 ha)	Avocat	Greffé	1 000 F	208 plants/ha (6m*8m)	-
	Letchi	Marcotte	600 F	417 plants/ha (4m*6m)	-
	Lime mexicaine	Greffé	1 000 F	330 plants/ha (5m*6m)	417 plants/ha (6m*4m)
	Mandarine	Greffé	1 000 F	417 plants/ha (4m*6m)	1 000 plants/ha (2m*5m)
	Mangue	Greffé	1 000 F	313 plants/ha (8m*4m)	-
	Noix de Pécan	Greffé	600 F	417 plants/ha (4m*6m)	-
	Orange	Greffé	1 000 F	357 plants/ha (4m*7m)	1 000 plants/ha (2m*5m)
	Pêche	Greffé	600 F	667 plants/ha (3m*5m)	-
Cultures fruitières (plantation minimale d'1 ha)	Banane dessert	Vitro-plant sevré	400 F	2 000 plants/ha	-
	Banane à cuire	Fragmenté	400 F	1 800 plants/ha	-
	Ananas	Rejet issu de vitro-plant	80 F	35 000 plants/ha	-

Annexe 8

DISPOSITIF DE SOUTIEN À LA POLITIQUE AGRICOLE PROVINCIALE

Contrats d'objectifs en agriculture familiale

Filières	Productions	Surface/Cheptel maximum	Objectif minimal annuel
Productions végétales			
Légumes	Maraîchage plein champ	10 ares	1 tonne
Légumes	Maraîchage hors sol	60 m ²	1 tonne
Tubercules	Igname, patate douce, taro, manioc	10 ares	1 tonne
Fruits	Ananas, banane, papaye	50 ares	1 tonne
Vanille	Vanille	500 plants	100 kg
Productions animales			
Aviculture chair	Poulet fermier	50 animaux	150 poulets
Aviculture œuf	Œufs	50 animaux	1 500 douzaines
Apiculture	Miel	5 ruches	75 kg
Élevage porcin	Porcs bouchers	10 porcs	5 porcelets
Élevage bovin	Veaux	12 vaches	8 veaux



Glossaire

115

Acte coutumier : Différent du bail de location, car relevant du droit particulier coutumier, l'acte coutumier permet à l'exploitant agricole d'utiliser des terres coutumières. Dans le cadre du RGA 2012, comme en 2002, ce type de relation, entre les autorités coutumières et les exploitants, est considéré comme un faire-valoir direct.

ADRAF : Agence de Développement Rural et d'Aménagement Foncier

L'ADRAF a vu le jour avec les accords de Matignon-Oudinot, en réponse aux revendications foncières et identitaires des populations kanak exprimées dans les années 70. Son rôle a été renforcé en 1998 avec l'Accord de Nouméa. Cet établissement public d'État (depuis 1989) a pour mission de mettre en œuvre la réforme foncière et d'accompagner des politiques d'aménagement et de développement rural, en partenariat avec les collectivités.

www.adraf.nc

Tél. 25 86 00

ASLAHO : Association Syndicale Libre Hydro-agricole de la Ouaméie.

ASLAHT : Association Syndicale Libre Hydro-agricole de La Tamoia.

Autoconsommation : Dans le présent document, ce terme est à considérer dans son sens le plus large. Il s'agit de l'ensemble des produits générés par l'exploitation agricole mais qui n'en sortent pas : produits autoconsommés, consommations intermédiaires (constitution d'un stock de semences, futurs géniteurs, aliments pour les animaux de l'exploitation...), produits mis à l'écart qui n'ont pas trouvé de place sur le marché, etc.

Bassin versant : portion de territoire délimitée par des lignes de crête et irriguée par un même réseau de cours d'eau. À l'intérieur d'un même bassin, toutes les eaux reçues suivent, du fait du relief, une pente naturelle et se concentrent vers un même point de sortie appelé exutoire.

Biseau salé : Phénomène naturel et irréversible lié à la contamination de l'eau douce par l'eau salée marine. L'eau salée, plus lourde, pénètre sous l'eau douce et le contact entre les deux prend alors la forme de biseau.

Communes de la région Sud-Ouest : Boulouparis, Bourail, Dumbéa, Farino, La Foa, Moindou, Païta, Poya Sud, Saraméa.

Communes de la région Sud-Est : île des Pins, Mont-Dore, Nouméa, Thio, Yaté.

L'exploitation agricole est définie, au sens statistique, comme une unité économique répondant simultanément aux conditions suivantes :

- elle génère au moins un produit agricole ou utilise des surfaces agricoles ;
- elle atteint ou dépasse une certaine dimension ;
- elle est soumise à une gestion courante et indépendante, assurée par un chef d'exploitation qui prend les décisions quotidiennes ;
- elle est localisée par son siège d'exploitation en un certain lieu unique.

La superficie totale de l'exploitation agricole est composée de la SAU, des friches non productives, des sols et bâtiments, des cours, des surfaces reboisées, des forêts et des cocoteraies naturelles, des bassins d'aquaculture d'eau douce et des territoires non utilisables.

La superficie agricole utilisée (SAU) comprend les terres labourables, les cultures florales et plantes ornementales, les cultures permanentes, les pâturages, les jachères, ainsi que les jardins et les vergers familiaux, les potagers et les cultures mixtes.

La superficie agricole entretenue (SAE) correspond à la surface cultivée ou au moins entretenue. Elle est calculée en retranchant de la SAU, les pâturages peu productifs et les jachères.

Les pâturages peu productifs sont composés des parcours, des savanes à niaoulis ou arbustives, des forêts et des cocoteraies naturelles, utilisés comme pâture pour le bétail.

Le verger a une dimension d'au moins 50 ares. Ce seuil, identique à celui fixé en 2002, est retenu pour comparer des données homogènes entre les deux recensements. Les autres arbres fruitiers, épargnés sur l'exploitation ou composant des petits vergers organisés de moins de 50 ares, sont considérés comme arbres isolés.





La population agricole familiale est composée du chef d'exploitation, des coexploitants éventuels, et des membres de leurs familles (conjoint, enfants, parents...) ainsi que les non apparentés vivant sous le même toit.

L'unité de travail annuel (UTA) équivaut au travail d'une personne occupée à temps complet pendant une année (275 jours ou plus par an) soit 2 200 heures environ.

Le chef d'exploitation, ou premier coexploitant, est la personne physique qui assure la gestion courante et quotidienne de l'exploitation. Il s'agit de la personne qui prend les décisions au jour le jour. Par convention, on ne retient qu'une seule personne comme chef d'exploitation ou premier coexploitant : celle qui assure la plus grande part de responsabilité. Les autres personnes physiques qui participent à la gestion courante de l'exploitation sont des coexploitants.

Les dons et échanges concernent les produits de l'exploitation qui en sortent, mais qui ne font pas l'objet de transaction monétaire. Bien que non vendue, la production agricole donnée ou échangée a un poids économique et social important.

Entraide : Il s'agit d'une main d'œuvre extérieure à l'exploitation, autre que celle de salarié permanent ou de saisonnier, fournie par des personnes travaillant de façon régulière sur l'exploitation mais qui ne sont pas rémunérées.

Exploitations « marchandes » : L'exploitation est dite « marchande » lorsque la SAU qui la compose est égale au moins à 1,5 ha et lorsqu'elle commercialise au moins une partie de ses produits.

Étiage : période de l'année où le niveau d'un cours d'eau atteint son point le plus bas. En Nouvelle-Calédonie, cette saison se retrouve entre les mois d'octobre à décembre.

Densités : Pour de nombreux exploitants, il était plus facile d'indiquer aux enquêteurs l'importance de certaines cultures par le nombre de pieds plantés que par la surface utilisée. Ceci est vrai en particulier pour les arbres fruitiers, les cultures fruitières semi permanentes et les tubercules tropicaux. Aussi, lors du traitement des données, des évaluations de surfaces ont été réalisées pour les cultures dont seul le nombre de pieds était déclaré. Ces superficies

théoriques ont été calculées à partir de plusieurs sources :

- densités moyennes obtenues à partir des déclarations comprenant surface et nombre de pieds,
- densités théoriques préconisées par les techniciens,
- densités observées dans le cadre d'études menées sur certaines filières en Nouvelle-Calédonie.

Double activité : Elle concerne les personnes exerçant conjointement deux activités : l'une agricole au sein de l'exploitation, l'autre non agricole. Cette activité non agricole a été déclarée par la personne l'exerçant comme « profession principale » ou « activité secondaire », selon sa propre appréciation de l'importance de ses différentes activités.

Exploitations « professionnelles » Il n'existe pas, en Nouvelle-Calédonie, de définition juridique de l'exploitation agricole professionnelle. De nombreux pays approchent cette notion en associant une certaine dimension économique de l'exploitation et la fourniture d'un temps de travail minimum. Dans le cadre du recensement agricole en France métropolitaine, par exemple, l'exploitation agricole est dite professionnelle lorsqu'elle atteint 12 ha équivalent blé et qu'elle utilise au moins l'équivalent de 0,75 UTA. En Nouvelle-Calédonie et pour les besoins de la statistique pour le RGA, l'exploitation est dite professionnelle lorsque sa dimension économique atteint 1 000 points (seuil minimal d'appartenance au collège des exploitants au registre de l'agriculture) et lorsque le travail agricole fourni sur l'exploitation est équivalent à celui d'au moins une personne occupée à 3/4 de temps pendant une année (0,75 UTA). Notons que selon cette définition, une exploitation dite professionnelle peut ne pas commercialiser de produits agricoles.

Friches improductives sont des terres non comprises dans l'assoulement, non utilisées à des fins de production agricole en général. Autrefois cultivées ou jamais cultivées, ces terres ne sont plus du tout exploitées. Dans tous les cas, une remise en culture pourrait être effectuée avec les moyens normalement disponibles sur une exploitation agricole. Les friches non productives font partie de la surface agricole utilisable. Les friches, qui peuvent être mises en culture, ne doivent pas être confondues avec les territoires non utilisables (chemins privés de l'exploitation, mangrove et marais, terres stériles, rochers, carrières, jardin d'agrément, étang pour la pisciculture ou pour la pêche, retenues d'eau pour l'irrigation...), qui ne peuvent être cultivés.





Pour toutes informations complémentaires :

 **20 35 35**
province-sud.nc/ppap

**Direction du Développement
Rural de la province Sud (DDR)**

6, route des Artifices - BP L1

98849 NOUMÉA CEDEX

ddr.contact@province-sud.nc



province-sud.nc

webtv.province-sud.nc